



ANNEXE DU
DOCUMENT
CONTRACTUEL :
Fiches action

PROGRAMMATION
2021-2025

Avec le soutien de :



SOMMAIRE

VOLET A : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS 5

THEMATIQUE 1 : OPTIMISATION DE L'ASSAINISSEMENT 5

- A.1.1 Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs 7
- A.1.2 Réhabiliter les ouvrages ANC dans le cadre d'une opération groupée 9
- A.1.3 Optimiser le système d'assainissement de la société laitière de Laqueuille 11

THEMATIQUE 2 : MAÎTRISE DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE 13

- A.2.1 Mettre en place des dispositifs d'aides pour améliorer les pratiques agricoles 15

THEMATIQUE 3 : RÉDUCTION DE L'IMPACT DES ÉTANGS 17

- A.3.1 Aménager ou effacer des étangs déjà identifiés 19
- A.3.2 Aménager ou effacer des étangs non identifiés 21

VOLET B : RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES 23

THEMATIQUE 1 : ACCOMPAGNEMENT DE PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DES ZONES HUMIDES ET DES MILIEUX AQUATIQUES 23

- B.1.1 Accompagner les agriculteurs au travers l'organisation de formations 25
- B.1.2.a Accompagner les agriculteurs par une approche collective et ascendante côté Nouvelle-Aquitaine 27
- B.1.2.b Accompagner les agriculteurs par une approche collective et ascendante côté Puy-de-Dôme 31
- B.1.3 Réaliser des diagnostics individuels d'exploitation pour la mise en place des PSE 35
- B.1.4 Favoriser les réflexions collectives autour de l'accompagnement des agriculteurs dans un contexte de changement climatique 37

THEMATIQUE 2 : GESTION ET PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES 39

- B.2.1 Acquérir des milieux humides et/ou remarquables ou réaliser de la maîtrise d'usage 41
- B.2.2.a Réaliser des travaux d'entretien ou de restauration de zones humides en Nouvelle-Aquitaine 43
- B.2.2.b Réaliser des travaux d'entretien ou de restauration de zones humides en Puy-de-Dôme 45

THEMATIQUE 3 : RESTAURATION ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU 47

- B.3.1.a Réaliser des travaux de restauration du lit mineur et de diversification des écoulements -HCC 51
- B.3.1.b Réaliser des travaux de restauration du lit mineur et de diversification des écoulements - CC CCV 53
- B.3.2.a Réaliser des aménagements agricoles - HCC 55
- B.3.2.b Réaliser des aménagements agricoles - CC CCV 57
- B.3.2.c Réaliser des aménagements agricoles - CC DSA 59
- B.3.3.a Restaurer et entretenir la végétation rivulaire -HCC 61

- B.3.3.b Restaurer et entretenir la végétation rivulaire - CC CCV 63
- B.3.3.c Restaurer et entretenir la végétation rivulaire - CCDSA 65
- B.3.4 Limiter la propagation d'espèces végétales invasives 67
- B.3.5 Promouvoir et accompagner des pratiques sylvicoles respectueuse de la ressource en eau et des milieux 69

THEMATIQUE 4 : RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE 71

- B.4.1.a Supprimer ou aménager des ouvrages transversaux sur HCC 75
- B.4.1.b Aménager ou supprimer le seuil du Chalusset 77
- B.4.1.c Effacement du barrage du Chavanon EDF 79
- B.4.1.d Aménagement des ouvrages de franchissement départementaux 81
- B.4.2 Supprimer ou aménager des ouvrages transversaux non connus 83

VOLET C : ANIMATION, SUIVI, ETUDES ET COMMUNICATION 85

THEMATIQUE 1 : ANIMATION ET COORDINATION DU PROGRAMME 85

- C.1.1 Coordonner le Contrat de progrès territorial 87
- C.1.2 Animer et suivre les travaux sur cours d'eau 89
- C.1.3 Réaliser de l'animation foncière sur les zones humides et parcelles riveraines des cours d'eau 91
- C.1.4 Inventorier et apporter des conseils de gestion sur les mares dans le Puy-de-Dôme 95
- C.1.5 Sensibiliser et accompagner les propriétaires forestiers aux abords des cours d'eau 97

THEMATIQUE 2 : INFORMATION, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION 99

- C.2.1 Sensibiliser à la préservation d'une espèce patrimoniale : la Moule perlière 101
- C.2.2 Promouvoir le contrat et valoriser les actions des maîtres d'ouvrage 103

THEMATIQUE 3 : SUIS SCIENTIFIQUES 105

- C.3.1.a Réaliser le suivi biologique et thermique des stations de mesures 107
- C.3.1.b Réaliser le suivi biologique et thermique des stations de mesures 111
- C.3.2 Réaliser le suivi physico-chimique des stations de mesures 113
- C.3.3 Réaliser le suivi zones humides 115

THEMATIQUE 4 : AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES 119

- C.4.1 Réaliser des diagnostics cours d'eau 121
- C.4.2.a Améliorer les connaissances d'une espèce patrimoniale : l'Ecrevisse à pattes blanches 123
- C.4.2.b Améliorer les connaissances d'une espèce patrimoniale : la Moule perlière 125

C.4.3	Réaliser des inventaires naturalistes sur des espèces ou espaces à enjeu du BV	127
C.4.4	Améliorer la connaissance des zones humides en amont du plan d'eau de la Ramade	129
C.4.5	Analyser et valoriser les données de suivis et d'évaluation de l'état des masses d'eau	131
C.4.6	Améliorer les connaissances sur la gestion quantitative	133
C.4.7	Réaliser une étude sur l'impact des molécules médicamenteuses sur le Chavanon	135
	THEMATIQUE 5 : ETUDES COMPLÉMENTAIRES OU PRÉALABLES À DES ACTIONS	137
C.5.1	Réaliser les Dossiers de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)	139
C.5.2	Réaliser les diagnostics d'assainissement individuels	141
C.5.3	Réaliser le schéma directeur d'assainissement collectif	143
C.5.4	Rédiger les plans de gestion zones humides	145



COMMUNES :
BOURG LASTIC, BRIFFONS, SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE, SAVENNES, LASTIC, MESSEIX



THEMATIQUE 1 : Optimisation de l'assainissement

COÛT TOTAL ESTIME
448 000 € TTC

CONTEXTE en quelques chiffres

- 18 stations d'épuration (STEP)
- 1 Etablissement hospitalier : l'Hôpital de la Cellette avec sa propre STEP
- Bassin dominé par un habitat diffus avec de nombreux systèmes d'épuration individuels (plus ou moins efficaces)
- 4 masses d'eau avec une pression ponctuelle STEP «significative» (dans le cadre de l'état des lieux DCE 2019) : le Rau de l'Abeille, l'Eau du Bourg, Malpeire, Béal de Roziers

DESCRIPTIF GENERAL

Dans le cadre du Contrat territorial Chavanon n°1 (2015-2019), plusieurs porteurs de projet ont lancé des opérations visant à réduire les pollutions ponctuelles domestiques en résorbant des points noirs préalablement identifiés lors de diagnostics. De manière synthétique, les actions déjà réalisées, ont consisté à :

- mettre aux normes quelques installations individuelles sur la commune de Fernöel ainsi que sur le périmètre d'intervention du SIAEPA de Crocq ;
- mettre aux normes l'assainissement collectif sur Haute Corrèze Communauté (réhabilitation des réseaux d'eaux usées) ainsi que la commune de Bourg Lastic.

Néanmoins, certaines actions n'ont pas pu être réalisées ou ne l'ont été que partiellement. En effet, la deuxième tranche de travaux sur l'assainissement collectif d'HCC et inscrite au 1er Contrat, n'a finalement pas été lancée du fait de la nécessité d'actualiser le diagnostic. Les opérations sur la Commune de Bourg Lastic ont été partiellement réalisées et doivent être poursuivies afin d'améliorer la qualité de l'eau en sortie de la STEP.

Au delà des actions déjà ciblées dans le premier contrat, l'amélioration et l'actualisation des connaissances sur ce bassin ont permis d'identifier de nouveaux secteurs prioritaires (cf. carte ci-dessous). C'est donc dans ce contexte de poursuite des efforts collectifs déjà engagés lors du premier contrat que s'inscrit le présent programme.

Correspondance au SDAGE Adour-Garonne :

- B 2. Réduire les pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale
- B 5. Prendre en compte les dépenses de maintenance liés aux services de l'eau
- B 4. Promouvoir l'assainissement non collectif là où il est pertinent

OBJECTIFS

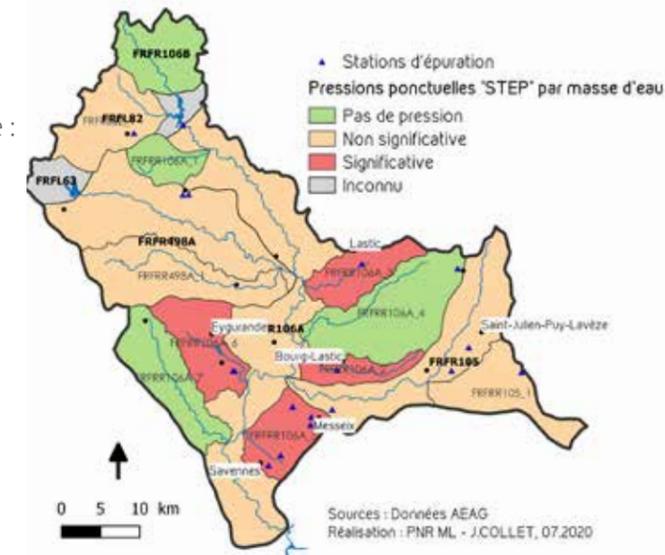
- Réduire les pollutions ponctuelles d'origine domestique en traitant efficacement les eaux usées, dans le respect des objectifs réglementaires de qualité des rejets
- Supprimer les rejets directs (macropolluants et micropolluants) dans le milieu naturel
- Préserver/reconquérir la qualité de l'eau pour la production d'eau potable et les diverses activités (baignade, pêche, ...)

TERRITOIRE CIBLÉ

Masses d'eau concernées par des actions :

Priorité d'actions sur les masses d'eau où la pression est avérée :

- FRFRR106A_2 (Eau du Bourg) / FRFRR106A_3 (Malpeire)
- / FRFRR106A_5 (Béal des Roziers) / FRFRR106A_6 (Labeille)



	FRFRR106A_2 L'Eau du Bourg		FRFRR106A_3 Rau de Malpeire		FRFRR106A_5 Béal des Roziers		FRFRR106A_6 Rau de Labeille	
	2013	2019	2013	2019	2013	2019	2013	2019
ETAT								
écologique	Moyen	Moyen	Bon	Moyen	Moyen	Bon	Moyen	Bon
chimique	Bon	Inconnu	Bon	Inconnu	Bon	Inconnu	Bon	Inconnu
PRESSIONS								
PONCTUELLES STEP	3	3	2	3	2	3	2	3

Pour les pressions ponctuelles/diffuses/prélèvements

1	Pas de pression
2	Non significative
3	Significative
U	Inconnue

MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

A.1.1	Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs	A définir
A.1.2	Réhabiliter les ouvrages ANC dans le cadre d'une opération groupée	448 000 € TTC
A.1.3	Optimiser le système d'assainissement de la Société laitière de Laqueuille	A définir
TOTAL (€ TTC)		448 000 €

Part financière prévisionnel de la thématique : 9 %

Maîtres d'ouvrage concernés :

Syndicat de la Diège, Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans, communes de Bourg Lastic, Messeix, Savennes, Saint Julien-Puy-Lavèze

Partenaires techniques et/ou financiers potentiels :

AEAG, CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, CD (19/23/63), EPCI FP, EPIDOR, ARS, DDT (19/23/63), OFB, PNR ML



MAITRE(S) D'OUVRAGE

Communes de Bourg Lastic, de Lastic, de Messeix, Savennes, Saint Julien-Puy-Lavèze (63) et Syndicat de la Diège (19)

COÛT ESTIME

A définir

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération 1 : Réhabilitation du système d'assainissement collectif de la Commune de Bourg Lastic

La station d'épuration de Bourg Lastic a fait l'objet d'une tranche de travaux dans le cadre du précédent contrat. Malgré les efforts déjà consentis, des dysfonctionnements persistent. La station rejette les eaux traitées dans le Rau de l'Eau du Bourg (FRFRR106A_2) dont l'actualisation de l'état des lieux DCE de 2019 mentionne des pressions domestiques «significatives».

L'action consiste à mettre à jour le diagnostic afin de quantifier l'impact des travaux sur le système d'assainissement et de remettre à jour le programme des travaux. Ce diagnostic va permettre de définir les nouveaux débits arrivant à la station et permettre ainsi le dimensionnement d'un nouvel ouvrage.

Etat de l'opération : Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

Opération 2 : Réhabilitation du système d'assainissement collectif des communes de Lastic, Messeix, Savennes, et Saint-Julien-Puy-Lavèze

Préalablement à la mise en oeuvre des actions concrètes visant à limiter l'impact des ouvrages d'assainissement collectif de ces communes sur le milieu récepteur, il est nécessaire de réaliser un diagnostic qui permettra d'avoir une connaissance précise des points à améliorer.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

Opération 3 : Réhabilitation du système d'assainissement collectif du secteur corrézien

La réalisation du schéma directeur d'assainissement prévu également au contrat, permettra de dimensionner techniquement et financièrement, une nouvelle tranche de travaux, dans la poursuite des actions réalisées dans le premier contrat. Il est important en effet, dans un premier temps d'actualiser l'état des lieux avant la programmation précise des actions.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :

C.5.3 - Réaliser le schéma directeur d'assainissement collectif (p. 126)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) : FRFRR106A_2 (Eau du Bourg) / FRFRR106A_3 (Malpeire) / FRFRR106A_4 (Cornes) / FRFRR105 (Clidane)

PUBLIC VISÉ : Tout public

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS : AEAG, CRNA, CD63/19, ARS, C.C CCV, HCC, DDT 63/19, OFB, EPIDOR, PNRML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1							
Opération 2							
Opération 3							
TOTAL							

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1					10%*				
Opération 2									
Opération 3									
TOTAL									

* CD19: Financement uniquement sur les masses d'eau dont les pressions domestiques sont fortes ou significatives

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de dossiers déposés
- Nombre d'équivalents habitants traités

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



COÛT ESTIME
448 000 € TTC

MAITRE(S) D'OUVRAGE

Propriétaires des installations individuelles sur les communautés de communes Chavanon Combrailles et Volcans et Dômes Sancy Artense

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération 1 : Travaux visant à mettre aux normes des installations individuelles non conformes sur la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans

La Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans réalisera en interne les diagnostics préalables à travaux (cf. fiche action C.5.2). Ils seront réalisés afin de mettre en évidence les dysfonctionnements portant atteinte à la qualité de la ressource en eau et de dimensionner les travaux à réaliser pour les résorber.

Les travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement individuels résultants des diagnostics, s'inscrivent dans le cadre d'une opération groupée financée à titre dérogatoire par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Cette logique de cohérence et d'effort collectif sera mise en oeuvre principalement sur les masses d'eau pour lesquelles la pression assainissement aura été évaluée comme significative lors de l'actualisation de l'état des lieux DCE en 2019.

Au total, on compte environ 600 installations non conformes situées à cheval sur la C.C Chavanon Combrailles et Volcans et le bassin versant du Chavanon, dont 220 ayant un impact sur les milieux aquatiques et/ou sur un usage lié à la ressource en eau.

L'objectif de ce contrat est de réaliser des travaux de mise aux normes des installations individuelles sur 30% des 220 présélectionnés soit 60 ouvrages ANC. Il est estimé en moyenne des coûts de travaux de l'ordre 7 000 € par installation.

Etat de l'opération : Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

Opération 2 : Travaux visant à mettre aux normes des installations individuelles non conformes sur la Communauté de communes Dômes Sancy Artense

Sur ce territoire, 4 installations ont été identifiées comme ayant un impact sur le milieu et/ou un usage lié à la ressource en eau.

Etat de l'opération : Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :

C.5.2 - Réaliser les diagnostics d'assainissement individuels - CC CCV (p.124)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Masses d'eau situées dans le Puy-de-Dôme : FRFR106B/ FRFR106A_2 (Eau du Bourg) / FRFR106A_3 (Malpeire)/ FRFR106A_4 (Cornes) / FRFR106A_5 (Béal des Rozières) / FRFR105

PUBLIC VISÉ : Propriétaires privés

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS : AEAG, CD63, ARS, DDT63, OFB, EPIDOR, PNRML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	350 000 €	420 000 €		210 000 €		210 000 €	
Opération 2	23 333 €	28 000 €		28 000 €			
TOTAL	373 333 €	448 000 €		238 000 €		210 000 €	

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG**	CR NA	CD23	CD63*	CD19	EDF	Autres		
Opération 1									180 000 €
Opération 2									12 000 €
								TOTAL	192 000 €

*Aides du CD63 hors Contrat

** 80% ou 3 000 € d'aides maximales par installation de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de dossiers déposés
- Nombre d'équivalents habitants traités



MAITRE(S) D'OUVRAGE
Société laitière de Laqueuille

COÛT ESTIME
A définir

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération 1 : optimisation du système d'assainissement du système d'assainissement de la société laitière de Laqueuille

La Société Laitière de Laqueuille est une Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA), située sur la commune de Saint-Julien-Puy-Lavèze et fait partie des rares industries localisées sur le bassin versant du Chavanon.

Elle possède sa propre station d'épuration, créée en 1987, qui rejette ses eaux dans la Loubière. Des travaux de modernisation et d'optimisation du dispositif existant ont fait l'objet de réflexions.

Ainsi, une étude a été lancée afin de dimensionner techniquement et financièrement la construction d'une nouvelle station d'épuration biologique. Les résultats obtenus par cette étude et la consultation des entreprises ont démontré la nécessité de poursuivre les réflexions afin de tendre vers le meilleur rapport coût-efficacité.

Un avenant au contrat pourra être envisagé lors du lancement de la phase opérationnelle du projet.

Etat de l'opération : Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

FRFR105_A (La Loubière)

PUBLIC VISÉ :

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CD63, ARS, DDT63, OFB, EPIDOR, PNRML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1							
TOTAL							

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG*	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50%								
								TOTAL	

*50% sur les montants HT

INDICATEURS DE RÉALISATION

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



COÛT TOTAL ESTIME

A définir

CONTEXTE en quelques chiffres

- 65% du territoire en zone agricole principalement dans la partie amont du bassin versant et dominée par l'élevage bovin
- 290 ha Surface agricole utile (SAU)
- 717 agriculteurs au total

DESCRIPTIF GENERAL

Dans le cadre du Contrat territorial Chavanon n°1 (2015-2019), plusieurs partenaires ont initié une réflexion autour de la maîtrise des pollutions d'origine agricole, qui s'est notamment concrétisée par l'organisation de formations sur la gestion de la fertilisation et la valorisation des effluents d'élevage.

Plus particulièrement, l'amont du plan d'eau de la Ramade, identifié comme zone sensible au transfert de nutriments, a bénéficié d'une animation renforcée de la Chambre d'agriculture de la Creuse et des CIVAM pour accompagner les agriculteurs volontaires. Ce sous-bassin versant offre la particularité de présenter un ensemble de prairies de fond de talwegs drainées par un chevelu naturel dense de petits ruisseaux (1.8 km de cours d'eau par km² en moyenne contre 0.9 à l'échelle du district hydrographique Adour-Garonne).

Le contrat territorial prévoyait également la réalisation de plans d'épandage, de diagnostics bâtiments ainsi que de travaux bâtiments visant à augmenter leur capacité de stockage et ainsi à mieux valoriser les effluents produits. Finalement, ces actions n'ont pas été réalisées par la Chambre d'Agriculture de la Creuse, mettant en évidence qu'elles ne répondaient pas aux besoins du territoire.

Parallèlement, le dispositif de contractualisation de MAE C (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) a été créé sur deux zones du bassin identifiées comme prioritaires : la Méouzette et l'amont du Plan d'eau de la Ramade. Pour rappel, les MAE C permettent d'accompagner techniquement et financièrement des changements de pratiques, notamment sur la gestion des zones humides (chargements des parcelles, gestion des rigoles, gestion de la fertilisation, ...). Au total, ce sont plus de 560 ha qui ont été contractualisés, permettant ainsi de préserver des zones humides, dont les fonctionnalités sont multiples : refuge de biodiversité, maintien des débits d'étiage, conservation de zones de pâturage en période de sécheresse, écrêteur de crue, filtre des eaux, ...

A présent, il faut attendre le renouvellement de la PAC (en 2022 ou 2023) afin de connaître les dispositifs de type MAE C qui pourront être mobilisés sur le territoire. Dans l'attente d'une meilleure visibilité sur les aides à solliciter et leurs modalités, le choix a été fait de rédiger une fiche action permettant de réaffirmer la nécessité d'agir en faveur de ce territoire.

Correspondance au SDAGE Adour-Garonne :

B 23. Mettre en œuvre des pratiques agricoles respectueuses de la qualité des eaux grâce à des causes environnementales

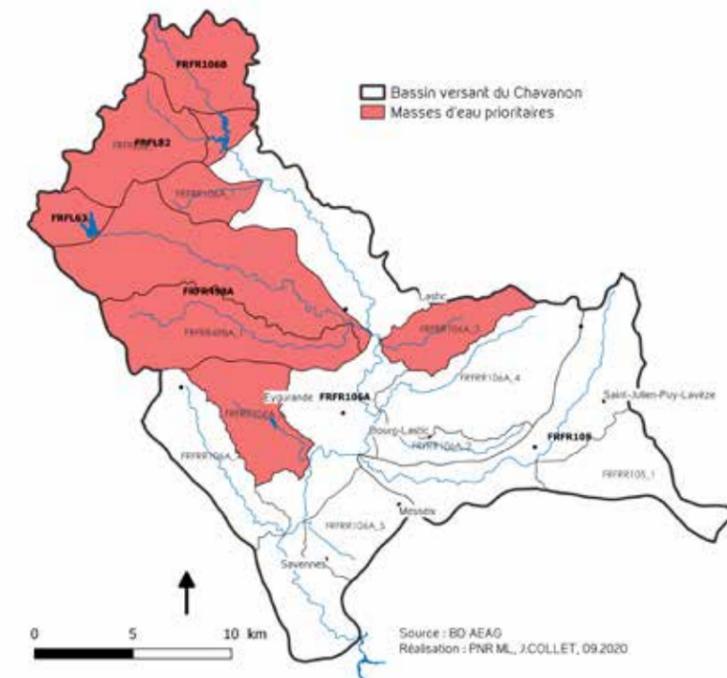
OBJECTIFS

- Lutter contre les pollutions d'origine agricole en limitant le transfert des nutriments dans les cours d'eau et en optimisant la gestion des effluents
- Accompagner les agriculteurs pour construire des systèmes respectueux de la ressource en eau et durable économiquement
- Promouvoir des pratiques visant à préserver les zones humides, améliorer la gestion des effluents dans un contexte de changement climatique

TERRITOIRE CIBLÉ

Masses d'eau concernées par des actions :

Toutes les masses d'eau avec priorité FRFRL82 / FRFRRL82_1 / FRFR106B / FRFR498



MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

A.2.1 Mettre en place des dispositifs d'aides pour améliorer les pratiques agricoles Non défini

Part financière prévisionnel de la thématique : 0 %

Maîtres d'ouvrage concernés : A définir

Partenaires techniques et/ou financiers potentiels :

AEAG, CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, CD (19/23/63), EPCI FP, EPIDOR, DDT (19/23/63), OFB, Chambres d'agriculture (63/23/19), CIVAM Auvergne, ADAPA, CEN (A/NA), PNR ML



MAITRE(S) D'OUVRAGE
Animateur(s) non défini(s)

COÛT ESTIME
A définir

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération 1 : Mise en place d'un dispositif d'aides, de type MAE C (Mesures Agro-environnementales et Climatiques)

Deux secteurs ont bénéficié sur le bassin versant du Chavanon, du dispositif d'aides MAE C :

- l'amont du Plan d'eau de la Ramade pour lequel un enjeu «eau» avait été identifié ;
- une partie de la Méouzette dont l'enjeu «biodiversité» avait été justifié par la forte densité de Moules perlières.

Le renouvellement de la PAC est en cours de réflexion et à l'heure de l'élaboration de cette nouvelle programmation, les nouveaux dispositifs d'aides ne sont pas encore connus. Les documents cadre, qui seront rédigés par les autorités de gestion des fonds européens (FEADER) en concertation avec les partenaires concernés, permettront de définir le contenu technique et financier des nouvelles aides, conformément aux cadrages nationaux et européens.

La commission agriculture du Contrat de progrès territorial identifiera les dispositifs d'aides qu'il sera pertinent de solliciter sur ce territoire. Sans préjuger des conditions d'éligibilité et des cahiers des charges proposés, il serait intéressant d'accompagner les agriculteurs pour optimiser les pratiques de rigolage (en termes de fréquence et de densité du réseau de rigoles), limiter le chargement en zones humides, améliorer la gestion de l'abreuvement, etc.

A minima, les deux secteurs déjà engagés seraient pré-ciblés pour bénéficier de nouveaux dispositifs. Il pourrait être intéressant également d'étendre les réflexions à des secteurs sur lesquelles les pressions morphologiques d'origine agricole ont été identifiées comme significatives dans l'état des lieux DCE 2019 : Rau de l'Abeille, Rau de Feyt

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

FRFR106B / FRFL82 / FRFRL82_1 / FRFR498 / FRFR498_1 / FRFRR106A_3 / FRFR106A_6

PUBLIC VISÉ :

Exploitants agricoles

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, CD (19/23/63), EPCI FP, EPIDOR, DDT (19/23/63), OFB, Chambres d'agriculture (63/23/19), CIVAM Auvergne, ADAPA, CEN (A/NA), PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER Programmation des opérations

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1							
TOTAL							

Plan de financement global par opération

Intitulé opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1									
								TOTAL	

Concernant les éventuelles aides de la Région Nouvelle-Aquitaine, elles devront être étudiées hors crédits dédiés aux politiques environnementales.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'agriculteurs contactés et/ou rencontrés
- Nombre d'agriculteurs bénéficiant du dispositif
- Surface contractualisée (en ha)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



THEMATIQUE 3 : Réduction de l'impact des étangs

COÛT TOTAL ESTIME
178 000 € TTC

CONTEXTE en quelques chiffres

217 étangs recensés (0.46 étangs par km²)

Forte densité d'étangs en amont du plan d'eau de la Ramade (1.37 étangs/km²) et sur quelques affluents du Chavanon (Rau de Manoux, Eau du Bourg, Rau de Cornes)

80% des étangs créés après les années 1950 et majoritairement entre 1970-1980 (relativement récents)

30°C : T°C instantanée en période estivale dans les zones amont du bassin, en sortie des étangs (préférence thermique de la truite fario entre 4 et 19°C)

DESCRIPTIF GENERAL

Sur le bassin versant du Chavanon, la forte densité d'étangs avait conduit plusieurs partenaires dans le cadre du premier contrat, à mener des actions visant à limiter ou supprimer leur impact sur le milieu récepteur.

La plus grande retenue du territoire, le Plan d'eau de la Ramade avec plus de 60 ha, a fait l'objet d'une importante réflexion collective toute la durée de la précédente programmation. Cette concertation avec tous les partenaires concernés, a conduit au lancement d'une étude avant travaux, portée par la commune de Bourg Lastic. Elle a permis de définir précisément les modalités techniques et financières de la réalisation d'actions visant à améliorer la gestion de cette retenue. Il est à présent nécessaire de poursuivre les efforts engagés en initiant la phase opérationnelle. Les partenaires doivent donc poursuivre d'accompagner le propriétaire ainsi que le gestionnaire de cette retenue.

Néanmoins, le Plan d'eau de la Ramade n'est pas la seule retenue sur laquelle des efforts doivent être engagés car l'impact d'une retenue ne se mesure pas qu'à sa surface, mais également à sa situation géographique, aux équipements permettant de la gérer, aux usages qui en sont faits, à son entretien, etc. Les mesures physico-chimiques réalisées pendant les 5 ans du Contrat territorial ont mis en évidence l'impact cumulatif des nombreux étangs situés en amont du Plan d'eau de la Ramade. Dès 2008, l'étude relative à l'eutrophisation du Plan d'eau de la Ramade préconisait une gestion coordonnée des étangs de ce sous-bassin versant.

D'autres secteurs où la densité est importante devront également faire l'objet d'une animation renforcée pour accompagner les propriétaires (cf. Fiche action animation C.1.2). Dans le cadre du précédent contrat, quelques actions ont été engagées en ce sens puisque 12 étangs ont fait l'objet d'une étude avant travaux, 5 retenues ont été aménagés et 3 supprimés.

Parallèlement, une démarche conjointe avec les Services de l'Etat est en cours, spécifiquement sur l'amont du Plan d'eau de la Ramade. Les échanges pourraient conduire à une animation renforcée à la fois des techniciens en charge du secteur et des agents de l'Etat.

D'autres secteurs qui présentent de forts enjeux écologiques doivent également être ciblés comme prioritaires. C'est à ce titre qu'il sera nécessaire dans le cadre de cette nouvelle programmation, d'initier une réflexion collective également sur le Plan de Méouze.

Correspondance au SDAGE Adour-Garonne :

D 13. Connaître et gérer les plans d'eau existants en vue d'améliorer l'état des milieux aquatiques

D 9. Améliorer la gestion et le stockage des matériaux dans les retenues pour favoriser le transport naturel des sédiments des cours d'eau

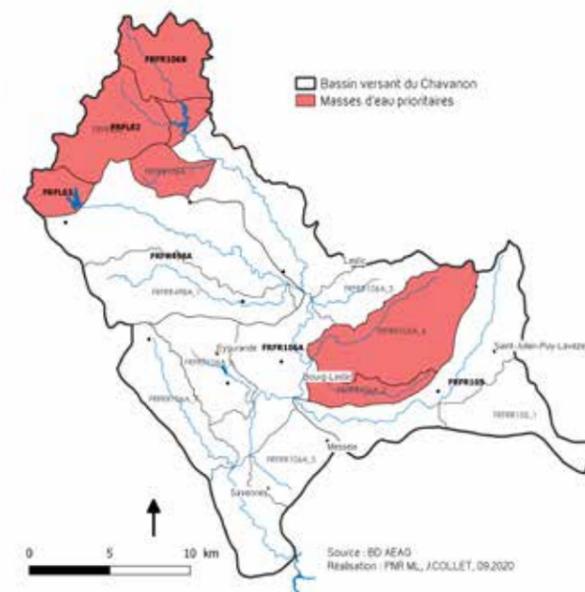
OBJECTIFS

- Limiter et/ou supprimer l'impact des étangs sur le milieu récepteur à la fois sur la qualité et sur la quantité d'eau
- Améliorer la gestion des ouvrages et l'entretien des retenues d'eau

TERRITOIRE CIBLÉ

Masses d'eau concernées par des actions :

Toutes les masses avec une priorité pour FRFR106B / FRFL82 / FRFRL82_1 / FRFL63 / FRFR106A_2 (Eau du Bourg / FRFR106A_4 (Cornes)



MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

A.3.1	Aménager ou effacer des étangs déjà identifiés	78 000 €
A.3.2	Aménager ou effacer des étangs non identifiés	100 000 €
TOTAL (en € TTC)		178 000 €

Part financière prévisionnel de la thématique : 3 %

Maîtres d'ouvrage concernés :

HCC, Commune de Briffons, autres propriétaires d'étangs

Partenaires techniques et/ou financiers potentiels :

AEAG, CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, CD (19/23/63), EPCI FP, EPIDOR, DDT (19/23/63), OFB, Chambres d'agriculture (63/23/19), CIVAM Auvergne, ADAPA, CEN (A/NA), FDAAPPMA (63/19/23), PNR ML

**MAITRE(S) D'OUVRAGE**

Haute Corrèze Communauté, Commune de Briffons

COÛT ESTIME

78 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION**Opération 1 : Effacement de l'étang inter-communal sur le cours du ruisseau du Randeix à Eygurande**

Le projet consiste à un effacement complet de l'ouvrage de retenue du plan d'eau intercommunal afin de permettre au ruisseau du Randeix de retrouver ses caractéristiques hydro-morphologiques naturelles.

Calendrier de réalisation :

- Etudes préalables : 2021
- Travaux : 2023

Moyens humains : Le chargé de missions référent sur le secteur « Chavanon » de Haute Corrèze Communauté sera en charge du montage du projet, de sa conception et du suivi des travaux.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

Lien avec d'autres fiches action : Sur le même sous-bassin, d'autres opérations en faveur de la restauration des milieux s'inscrivent dans une logique de cohérence et d'efficacité des opérations proposées. Voir fiches B.3.1.a (aménagements d'abreuvoirs), B.3.2.a (entretien/restauration de la ripisylve, B.4.1.a (restauration de la continuité écologique)

Opération 2 : Aménagement du Plan d'eau de Mabrut

Le Plan d'eau de Mabrut, propriété de la commune de Briffons, situé dans la partie amont du Ruisseau de la Clidane, a fait l'objet à la fois d'études et de travaux dans le cadre de la précédente programmation. En effet, des travaux de mise aux normes avec l'installation d'une nouvelle prise d'eau ont été réalisés en 2017-2018 et deux études ont été menées pour dimensionner techniquement et financièrement les opérations de restauration de la continuité écologique au droit de cet ouvrage.

Le bureau d'études Impact Conseils mandaté par la commune en 2020, a abouti au dimensionnement de deux aménagements sur la dérivation situé en rive droite : remplacement de la buse routière et passe à poissons. Les travaux sont prévus dès 2021.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) : FRFR106A_6 : Rau de Labelle / FRFR105 : Rau de la Clidane

PUBLIC VISÉ : Propriétaires d'étangs, collectivités

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS : AEAG, CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, CD (23/63), EPCI FP, EPIDOR, DDT (19/23/63), OFB, Chambres d'agriculture (63/23/19), CIVAM Auvergne, ADAPA, CEN (A/NA), FDAAPPMA (63/19/23), PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	20 000 €	24 000 €			24 000 €		
Opération 2	45 000 €	54 000 €	54 000 €				
TOTAL	65 000 €	78 000 €	54 000 €		24 000 €		

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	60%	30%						90%	21 600 €
Opération 2	40%*							40%	18 000 €
								TOTAL	39 600 €

* Taux d'aides de l'AEAG basés sur des montants HT

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de plans d'eau effacés
- Nombre de plans d'eau aménagés
- Nombre de propriétaires d'étangs contactés

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Aides AEAG : Taux de base à 30% pour des travaux d'aménagement (40% si classement du cours d'eau en liste 2) et taux 60% pour des effacements

Haute Corrèze Communauté : Le plafond d'aides publiques est fixé à 80%, ainsi un ajustement des taux d'aides par les financeurs sera nécessaire. Le service prévoit la possibilité d'intervenir également en dehors de la masse d'eau détaillée ci-dessus pour mettre à profit les opportunités et initier des dynamiques locales. Ces opérations seront conditionnées par :

- Un niveau de reconquête important appuyé par un diagnostic du sous-bassin versant concerné,
- et/ou une combinaison d'actions complémentaires et multithématiques et/ou un projet porté avec plusieurs acteurs,
- et/ou des enjeux de conservation forts (état préservé, espaces naturels sensibles et/ou protégés) sur des secteurs préservés mais soumis à différentes menaces.



MAITRE(S) D'OUVRAGE

Propriétaires d'étangs (privés ou publics)

COÛT ESTIME

100 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération 1 : Aménagement ou effacement d'autres plans d'eau

Le diagnostic réalisé sur les étangs a démontré que leur présence et leur forte densité constituait une pression forte sur le milieu récepteur. On observe néanmoins une forte disparité localement avec des densités par masse d'eau comprises entre 0.21 à 1.37 étangs par km².

Il est donc nécessaire de conduire un travail collectif afin de définir une stratégie précise pour faire émerger des projets. Cette opération permettra de conduire des actions visant à améliorer la gestion de certains plans d'eau ou dans certains cas, supprimer certaines retenues.

D'ores et déjà, certains plans d'eau sont ciblés pour bénéficier de cette enveloppe : Plan d'eau de la Ramade, étang de l'Abeille, de Servières, de Méouze, etc.

Etat de l'opération:

 Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Toutes les masses d'eau

PUBLIC VISÉ :

Propriétaires d'étangs privés et publics

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, CD (19/23/63), EPCI FP, EPIDOR, DDT (19/23/63), OFB, Chambres d'agriculture (63/23/19), CIVAM Auvergne, ADAPA, CEN (A/NA), FDAAPPMA (63/19/23), PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	83 333 €	100 000 €		50 000 €			50 000 €
TOTAL		100 000 €					

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA**	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	30-40%*				10%***		30-40%*		25 000 € à 43 333 €
								TOTAL	25 000 € à 43 333 €

***Aides AEAG** : Taux de base à 30% pour des travaux d'aménagement (40% si classement du cours d'eau en liste 2) et taux 60% pour des effacements

** **Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine** : Pas de financement pour des travaux de mise aux normes. 30% pour des travaux d'effacement. Financement possible pour des travaux de dérivation pour les retenues localisées sur des cours d'eau classés en liste 1 et 2 (application de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement)

*****Aides du CD19** : 10% d'aides si travaux d'aménagements hors travaux de sécurisation. Pas de financement pour des travaux de mise aux normes

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de plans d'eau effacés
- Nombre de plans d'eau aménagés
- Nombre de propriétaires d'étangs contactés

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



THEMATIQUE 1 : Accompagnement de pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques

COÛT TOTAL ESTIME
229 250 € TTC

DESCRIPTIF GENERAL

Correspondance au SDAGE Adour-Garonne :

- B 23. Mettre en œuvre des pratiques agricoles respectueuses de la qualité des eaux grâce à des causes environnementales
- B 14. Réduire et améliorer l'utilisation d'intrants
- B 18. Valoriser les effluents d'élevage
- B 19. Limiter le transferts d'éléments polluants

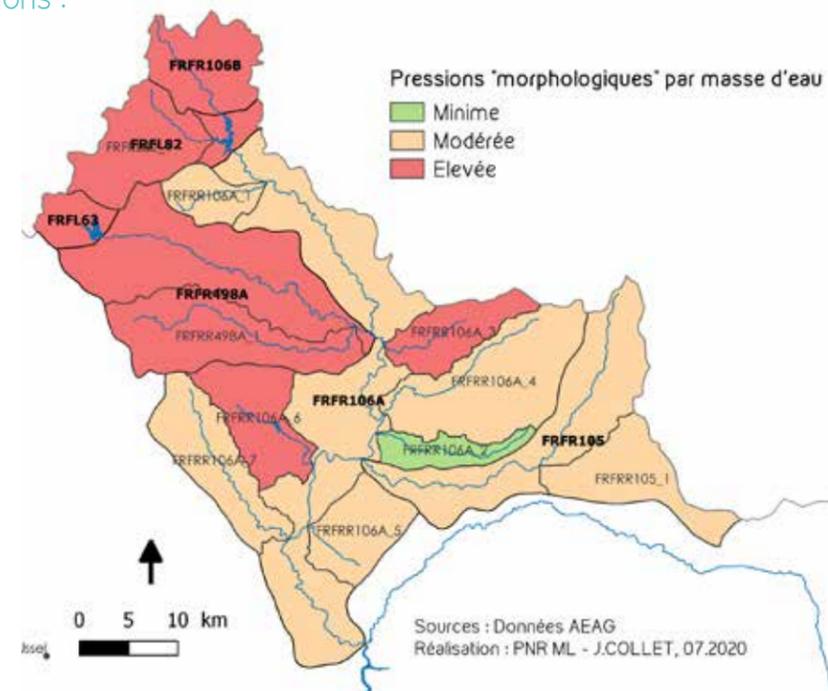
OBJECTIFS

- Lutter contre les pollutions d'origine agricole en limitant le transfert des nutriments dans les cours d'eau et en optimisant la gestion des effluents
- Accompagner les agriculteurs pour construire des systèmes respectueux de la ressource en eau et durable économiquement
- Promouvoir des pratiques visant à préserver les zones humides, améliorer la gestion des effluents dans un contexte de changement climatique

TERRITOIRE CIBLÉ

Masses d'eau concernées par des actions :

Toutes les masses d'eau



MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

B.1.1	Accompagner les agriculteurs au travers l'organisation de formations	7 500 €
B.1.2.a	Accompagner les agriculteurs au travers une approche collective et ascendante	84 250 €
B.1.2.b	Accompagner les agriculteurs au travers une approche collective et ascendante	100 000 €
B.13	Réaliser des diagnostics individuels d'exploitation	Pour mémoire
B.14	Favoriser les réflexions collectives autour de l'accompagnement des agriculteurs dans un contexte de changement climatique	37 500 €
TOTAL (en € TTC)		229 250 €

Part financière prévisionnel de la thématique : 4 %

Maîtres d'ouvrage concernés :

FR CIVAM Auvergne, ADAPA, Chambre d'Agriculture 23

Partenaires techniques et/ou financiers potentiels :

AEAG, CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, CD (19/23/63), EPCI FP, EPIDOR, DDT (19/23/63), OFB, Chambres d'agriculture (63/23/19), CIVAM Auvergne, ADAPA, CEN (A/NA), PNR ML



MAITRE(S) D'OUVRAGE
Chambre d'Agriculture 23

COÛT ESTIME
7 500 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération 1 : Accompagnement collectif

Organisation de journées (ou de demi-journées) d'information sur un thème choisi collectivement en rapport avec des pratiques agricoles en lien avec l'eau ou les milieux humides (abreuvement, technique de pâturage en zone humide, rigolage, etc.)

2 jours de préparation par journée d'information plus ½ ou 1 journée d'intervention (soit 1500€ par an). Les formations seront localisées préférentiellement en Creuse mais les agriculteurs du bassin versant du Chavanon situés sur les autres départements pourront également bénéficier de ces journées, en fonction du nombre de places disponibles.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Toutes les masses d'eau

PUBLIC VISÉ :

Exploitants agricoles

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, CD (19/23/63), EPCI FP, EPIDOR, DDT (19/23/63), OFB, Chambres d'agriculture (63/19), CIVAM Auvergne, ADAPA, CEN (A/NA), PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1		7500€	1500 €	1500 €	1500 €	1500 €	1500 €
TOTAL		7500€	1 500€	1500 €	1500 €	1500 €	1500 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50%							50%	3 750 €
								TOTAL	3 750 €

Concernant les éventuelles aides de la Région Nouvelle-Aquitaine, elles devront être étudiées hors crédits dédiés aux politiques environnementales.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'agriculteurs rencontrés
- Nombre de journées de formation organisées
- Nombre de participants
- Nombre de rencontres entre agriculteurs organisées

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



MAITRE(S) D'OUVRAGE
ADAPA

COÛT ESTIME
84 250 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération 1 : Diagnostic de la dynamique territoriale, identification et construction de partenariat de travail pour le nouveau programme

Après 5 ans de programme, des partenariats sont déjà tissés entre les structures. Néanmoins via les comités de pilotage, nous decelons toujours de nouvelles marges de manœuvre pour travailler ensemble, pour aller plus loin concrètement vers la description des pratiques agricoles qui visent un optimum agro-écologique de l'état des milieux humides fragiles. Par exemple, nous avons déjà échangé sur l'importance d'avoir un travail commun sur l'usage des rigoles : des fiches techniques abordant les points de vue agricoles et environnementaux pourraient être réalisées en partenariat. De même, des échanges de savoir-faire sur l'entretien « au plus facile » des zones mises en défens pourraient permettre aux agriculteurs d'être plus favorables à cette pratique sur les milieux fragiles (milieux à drosera par exemple...) : les clotûres déportées, les ripysilves d'arbres têtards, le pâturage des arbres en période sèche...

15 jours la première année pour envisager ce type de travaux et se coordonner, 5 jours la deuxième année

Opération 2. Communication et diffusion sur le territoire. Organisation d'un évènement de plus grande ampleur tous les deux ans

L'ADAPA réalisait une «petite feuille de choux» 1 à 2 fois par an et la diffusait par courrier auprès des agriculteurs pendant le premier programme. Cette action était très bien perçue par les agriculteurs qui se sentaient associés à la dynamique du territoire même s'ils ne pouvaient être présents. Par ailleurs, quelques points techniques étaient abordés ce qui suscitait leur intérêt pour la démarche.

Nous souhaiterions continuer ce travail ponctué par une ferme ouverte ou une fête du Chavanon tous les deux ou trois ans.

Opération 3. Diagnostics agricoles sur les freins et leviers aux changements de pratiques préalables à une action collective d'accompagnement

Cette action permet de contacter toujours plus de nouveaux agriculteurs afin de les intégrer à la dynamique existante. Elle est nécessaire pour créer un premier lien plus personnel avec les agriculteurs afin de présenter au mieux la dynamique du contrat territorial et comprendre à quels enjeux de leur ferme le programme fait écho.

5 agriculteurs nouveaux touchés par an dont 2 feraient l'objet d'un diagnostic approfondi pour répondre à des enjeux spécifiques de la ferme qui peuvent faire écho au groupe. Ils seront prioritairement localisés sur les secteurs où les enjeux morphologiques d'origine agricole sont les plus importants (cf. carte p.24).

Opération 4. Formation et animation de groupe

Cette action est la base de l'action de l'ADAPA, même si elle est indissociable de l'opération n°3. C'est à travers la dynamique de groupe que sont générés des savoirs empiriques précieux pour la gestion du pâturage, de l'autonomie des fermes et donc ce qui en découle : la sobriété de l'exploitation des milieux dont les milieux humides. Depuis ces deux dernières années, l'intérêt des agriculteurs pour le pâturage des zones humides est grandissant dans un contexte de réchauffement climatique et raréfaction des ressources pâturables en été. Il devient cruciale de les accompagner pour assurer la pérennité de cette exploitation en garantissant le respect des milieux et donc du potentiel de renouvellement de ces ressources.

Opération 5. Capitalisation des savoirs

Vulgarisation autour d'un point technique agricole permettant la diffusion de meilleure pratique (gestion des zones humides, méthodes pour choisir son point d'abreuvement en fonction de sa ferme, rigolage, coût relatif enrubanage et maïs/pâturage prairies naturelles et zones humides...)

Opération 6. Bilan

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Ensemble des masses d'eau du contrat avec une action privilégiée sur la Creuse et la Corrèze et en partenariat avec la FRCIVAM d'Auvergne

PUBLIC VISÉ : les agriculteurs et futurs agriculteurs du territoire du contrat territorial et les techniciens agricoles et environnementaux maîtres d'ouvrage du contrat

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS : AEAG, CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, CD (19/23/63), EPCI FP, EPIDOR, DDT (19/23/63), OFB, Chambres d'agriculture (63/23/19), CIVAM Auvergne, ADAPA, CEN (A/NA), PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1		5650 €	4200 €	1450 €	0 €	0 €	0 €
Opération 2		11460 €	2240 €	1160 €	3000 €	1860 €	3200 €
Opération 3		8040 €	1680 €	1740 €	1800 €	1860 €	960 €
Opération 4		48640 €	5600 €	9280 €	10800 €	12400 €	10560 €
Opération 5		6820 €	0€	1160 €	600 €	1860 €	3200 €
Opération 6		3640 €	560 €	580 €	600 €	620 €	1280 €
TOTAL		84250 €	14280 €	15370€	16800 €	18600 €	19200 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50%							50%	2 825 €
Opération 2	50%							50%	5 730 €
Opération 3	50%							50%	4 020 €
Opération 4	50%							50%	24 320 €
Opération 5	50%							50%	3 410 €
Opération 6	50%							50%	1 820 €
								TOTAL	42 125 €

INDICATEURS DE RÉALISATION

- nombre de journées réalisées
- nombre de personnes se déplaçant sur les animations
- nombre de diagnostics réalisés
- nombre d'outils de communication/sensibilisation développés

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le budget ainsi formulé ne permet pas de visualiser la part du bénévolat qui est très importante pour ce type d'actions. Une grande part du succès du programme dépend de la capacité de l'animateur à initier, consolider et faire perdurer une dynamique de groupe et pour l'ADAPA cela passe par le travail bénévole de ses propres agriculteurs pour motiver leurs voisins, collègues et amis.



MAITRE(S) D'OUVRAGE
FR CIVAM Auvergne

COÛT ESTIME
100 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

La FR CIVAM Auvergne propose de travailler en partenariat avec les autres acteurs du Contrat Territorial autour d'un accompagnement des exploitants agricoles, pour les aider à construire des systèmes respectueux de la ressource en eau.

Il s'agit, au travers d'une approche globale de la conduite de l'exploitation, de proposer des actions visant à améliorer durablement la gestion des milieux humides ainsi que les pratiques de fertilisation.

Pour que les agriculteurs s'approprient la démarche et pérennisent ce changement dans leur pratique, il est essentiel de proposer une approche ascendante afin qu'ils co-construisent les propositions d'actions qu'ils appliqueront.

Avec les agriculteurs volontaires, un dispositif sera mis en place pour les accompagner dans leur changement de systèmes. Ce dispositif est composé de :

Opération n° 1 : Entrevues individuelles et diagnostic de changement de système à leurs demandes :

Des contacts par la FR CIVAM Auvergne seront pris auprès des agriculteurs de manière individuelle, par mail et par courrier par exemple. Il arrivera que des rendez vous soient pris sur la ferme où l'agriculteur pourra présenter sa ferme et décrire ses difficultés, son système. Certains souhaiteront réaliser un diagnostic sur la ferme, d'autres préféreront se raccrocher directement à une dynamique plus collective pour solutionner d'éventuelles difficultés et appréhender les solutions. En tout état de cause, la FR CIVAM Auvergne répondra toujours aux sollicitations, seule ou accompagnée d'autres maîtres d'ouvrage, elle essaiera d'apporter des premiers éléments pour un accompagnement. L'entrevue permettra d'aborder les questions de qualité et quantité d'eau sur la ferme, d'accès aux animaux aux points d'eau, de diminution de pollutions des sols et de l'eau par les animaux, des produits d'amendement ou phytosanitaires, de médicaments... Cette action s'étalera sur 5 ans, avec 3 entrevues par an. Les exploitations agricoles seront prioritairement localisés sur les secteurs où les enjeux morphologiques d'origine agricole sont les plus importants (cf. carte p.24).

Opération n° 2 : Demi-journées d'échanges entre producteurs :

L'accompagnement collectif est la pierre angulaire du travail de la FR CIVAM Auvergne. Des visites collectives chez les agriculteurs volontaires seront programmées afin qu'ils puissent échanger entre eux sur leurs pratiques agricoles. Nous considérons en effet que les agriculteurs eux-mêmes ont largement expérimentés sur leurs fermes et des échanges entre paires bénéficient largement aux changements de pratiques du collectif. Cette action s'étalera sur 5 ans, avec 4 demi-journées d'échanges par an sans oublier les temps de préparation.

Opération n° 3 : Journées de formations :

Outre les connaissances qu'ils ont, les agriculteurs pourront également avoir besoin d'apports extérieurs pour avancer dans leurs cheminements et acquérir de nouvelles connaissances. Aussi des journées de formation seront programmées. Elles seront proposées par la FR CIVAM Auvergne sur des thématiques porteuses qui ont directement un lien avec la ressource en eau (aménagement des cours d'eau pour l'abreuvement des animaux, gestion du rigolage...). Notre démarche ascendante nous permettra également de répondre aux demandes des agriculteurs du secteur à condition que les thèmes abordés aient un rapport avec la qualité de l'eau.

Exemples de formations ayant déjà été réalisées sur le secteur de CT Chavanon à la demande des agriculteurs :

- Gestion de l'Herbe : diminution de l'utilisation d'eau pour les cultures, réflexion sur les amendements...
- Santé animale et phytothérapie : diminution de l'utilisation de produits vétérinaires par des démarches préventives, utilisation de produits sans danger pour la ressource en eau et la biodiversité.
- Aménagement des cours d'eau pour l'abreuvement des bêtes : diminution de la pollution directe par les déjections animales.

Cette action s'étalera sur 5 ans, avec 4 jours de formation par an sans oublier les temps de préparation.

Opération n° 4 Mise en place d'évènements partagés

avec les autres maîtres d'ouvrages du territoire afin de sensibiliser les agriculteurs du Bassin Versant mais aussi sensibiliser à l'agriculture sur le territoire. L'objectif est de permettre la rencontre entre les acteurs du territoire (citoyens, pêcheurs, agriculteurs, enfants...) et de créer des émulations autour de la ressource en eau. Cette action s'étalera sur 5 ans, avec 1 journée événementielle par an sans oublier les temps de préparation.

Opération n° 5 Se réunir avec les autres maîtres d'ouvrage :

Afin de réussir le travail en commun entre partenaires sur un Contrat Territorial, ce sont les temps d'échanges pour créer des outils pertinents, développer la confiance entre acteurs et créer de l'interconnaissance avec les autres maîtres d'ouvrage qui doivent être favorisés. Aussi lors des Comités Techniques et de Pilotage, la FR CIVAM Auvergne essaiera d'être présente. Cette action s'étalera sur 5 ans, avec 3 journées par an.

Opération n° 6 : Communiquer sur le territoire auprès des agriculteurs :

La FR CIVAM Auvergne devra contacter les agriculteurs du territoire pour chacune des actions qui seront menées. Cette action s'étalera sur 5 ans, avec 3 journées par an.

Moyens humains dédiés aux l'opération :

Corinne MELLET Coordinatrice FR CIVAM Auvergne sur l'ensemble des opérations,

Béatrice BERNARD Responsable Administratif : sur les opérations de communication et de secrétariat.

Etat de l'opération:

Nouvelle

Dans la continuité du CT n°1

Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Les actions seront réalisées sur l'ensemble du Bassin Versant et concerneront donc l'ensemble des masses d'eau.

PUBLIC VISÉ :

les agriculteurs et futurs agriculteurs du territoire du contrat territorial ainsi que les techniciens agricoles et environnementaux maîtres d'ouvrage du contrat

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, CD (19/23/63), EPCI FP, EPIDOR, DDT (19/23/63), OFB, Chambres d'agriculture (63/23/19), ADAPA, CEN (A/NA), PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1		10 920€	2184 €	2184 €	2184 €	2184 €	2184 €
Opération 2		21560 €	4312 €	4312 €	4312 €	4312 €	4312 €
Opération 3		37 560€	7512 €	7512 €	7512 €	7512 €	7512 €
Opération 4		16 870€	3374 €	3374 €	3374 €	3374 €	3374 €
Opération 5		6 940 €	1388 €	1388 €	1388 €	1388 €	1388 €
Opération 6		6 150 €	1230€	1230€	1230€	1230€	1230€
TOTAL		100 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50%							50%	5 460 €
Opération 2	50%							50%	10780 €
Opération 3	50%							50%	18 780 €
Opération 4	50%							50%	8 435 €
Opération 5	50%							50%	3 470€
Opération 6	50%							50%	3 075 €
								TOTAL	50 000 €

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'entrevues individuelles
- Nombre d'entrevues demi journées d'échange
- Nombre d'entrevues formations
- Nombre d'entrevues d'évènementiels mis en place
- Nombre de réunions avec partenaires
- Nombre d'agriculteurs touchés

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les dépenses se répartissent de la manière suivante :

- Coût journées de salarié
- Frais de déplacement
- Frais d'intervention
- Frais de communication



MAITRE(S) D'OUVRAGE
Chambre d'agriculture 23

COÛT ESTIME
Pour mémoire
(7000 € TTC hors contrat)

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération 1 : Diagnostics PSE

Réalisation d'audit pour la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Outil et méthodologie de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

10 audits sur le bassin versant à l'amont de l'étang de la Ramade, à partir de 2022.

600 € par audit

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

FRFR106B / FRFL82 / FRFRL82_1

PUBLIC VISÉ :

Exploitants agricoles

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, CD (19/23/63), EPCI FP, EPIDOR, DDT (19/23/63), OFB, Chambres d'agriculture (63/19), CIVAM Auvergne, ADAPA, CEN (A/NA), PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	7000€	7000€		3000 €	4000 €		
TOTAL	7000€	7000€		3000 €	4000 €		

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	100%							100%	7 000 €
								TOTAL	7 000 €

Concernant les éventuelles aides de la Région Nouvelle-Aquitaine, elles devront être étudiées hors crédits dédiés aux politiques environnementales.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'exploitations contractualisant un PSE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



COÛT ESTIME
37 500 € TTC

MAITRE(S) D'OUVRAGE
Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération 1 : Constituer un collectif autour de l'accompagnement des agriculteurs

De nombreux partenaires interviennent sur le volet agricole de l'ancien contrat territorial Chavanon et du présent contrat de progrès territorial (CIVAM, Chambre d'agriculture, techniciens rivière, Conservatoires d'espaces naturels...). Le PNR de Millevaches en Limousin a mis en place dans le cadre du 1er contrat des commissions agricoles afin de réunir l'ensemble de ces acteurs. Cependant, il a été fait le constat d'un manque d'échanges en dehors de ces rencontres entre les acteurs aboutissant à de multiples visites auprès des exploitants et donc à une mauvaise clarté du message porté.

Afin de fédérer l'ensemble des acteurs, le PNR de Millevaches souhaite lancer une prestation afin de créer un collectif pour accompagner les agriculteurs dans une démarche de coordination des actions.

Cette prestation se déroulera en plusieurs étapes tout au long de la durée du contrat. Dans un premier temps, un travail avec l'ensemble des intervenants sur le volet agricole sera réalisé afin d'avoir une vision collective des enjeux et du territoire et de construire une méthode commune d'accompagnement des agriculteurs. Ce travail se traduira par des journées de formation la première année du contrat. Dans un second temps, la méthode sera déployée auprès d'agriculteurs volontaires afin d'ajuster et de s'approprier la méthode.

A terme, les acteurs du volet agricole auront un mode de fonctionnement collectif utilisant les compétences de chacun pour proposer aux agriculteurs des projets les plus pertinents possibles tenant compte des aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Toutes les masses d'eau

PUBLIC VISÉ :

Les partenaires intervenants auprès d'exploitants agricoles (CIVAM, ADAPA, Chambres d'agriculture, CEN, EPCI FP, PNRML ...)

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, CD (19/23/63), EPCI FP, EPIDOR, DDT (19/23/63), OFB, Chambres d'agriculture (63/19), CIVAM Auvergne, ADAPA, CEN (A/NA), PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	31 250 €	37 500€	15 000 €	7 500 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
TOTAL	31 250 €	37 500€	15 000 €	7 500 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50%*								Entre 15 625 € et 18 750 €
								TOTAL	Entre 15 625 € et 18 750 €

* 50% sur la base du montant HT ou sur la base du montant TTC si la structure ne récupère pas la TVA.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de journées de formation organisées

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



THEMATIQUE 2 : Gestion et préservation des zones humides

COÛT TOTAL ESTIME
262 500 € TTC

CONTEXTE en quelques chiffres

12% du territoire en zone à dominante humide (ZDH), représentant 5800 ha (2.5 fois plus qu'à l'échelle du Limousin). Les ZDH ont été définies sur la base d'un travail cartographique par EPIDOR

Entre **27 et 32%** des masses d'eau amont (Méouzette et Ramade) en ZDH

1300 ha du territoire en zones humides avérées par le travail terrain du CBNMC (réalisé sur une partie du territoire seulement)

DESCRIPTIF GENERAL

Dans le cadre de la première programmation (2015-2019), les Conservatoires d'Espaces Naturels ont conjointement mené des actions de préservation et de restauration des zones humides. Deux types d'opérations ont été développées :

- **Acquisition foncière** permettant la mise en place et la valorisation de mode de gestion durable et respectueux des habitats et des espèces présents

- **Animation d'une cellule d'assistance technique** zones humides (CAT ZH) permettant à tout gestionnaire ou propriétaire de bénéficier d'un accompagnement technique gratuit. Cette action peut prendre plusieurs formes : conseils techniques pouvant aboutir à la rédaction de plans de gestion, signature de conventions ou baux, etc.

Dans ce contexte prégnant de changement climatique, on constate que les moyennes des précipitations annuelles sont plutôt stables mais leur répartition sur l'année tend à évoluer. En effet, les étés sont plus secs et ainsi les étiages de plus en plus sévères. On recense chaque année un nombre croissant de cours d'eau en assec total. Dans ce contexte, les zones humides jouent un rôle majeur, notamment dans le soutien au débit d'étiage, au maintien de zones à pâturer en période de sécheresse. Ces milieux constituent également de véritables réservoirs de biodiversité (habitats et milieux) qui, s'ils se trouvent interconnectés, sont des corridors écologiques permettant la circulation des espèces, fondement de la politique de trame verte et bleue développée à l'échelle nationale. Il est essentiel autant que faire se peut, de porter des actions, de proposer des solutions fondées sur la nature et la résilience des milieux.

Les actions portées par les ECPI sur les cours d'eau doivent intégrer pleinement la préservation des zones humides.

Préalablement, il est nécessaire d'améliorer les connaissances sur ces zones humides, sur leurs fonctionnalités, leurs interconnexions, sur les espèces inféodées à ces milieux. Sur la partie Nouvelle-Aquitaine, le Conservatoire Botanique avait réalisé un inventaire des zones humides. Il serait essentiel d'harmoniser le niveau de connaissances et d'avoir une connaissance similaire sur la partie puy-de-domoise, à minima sur les secteurs à forts enjeux. Ainsi, une animation dédiée à des inventaires de terrain est prévue sur la zone amont du Plan d'eau de la Ramade. (cf fiche action C.4.4 et carte ci-contre).

Correspondance au SDAGE Adour-Garonne :

D 22. Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassin versants et des « chevelus hydrographiques »

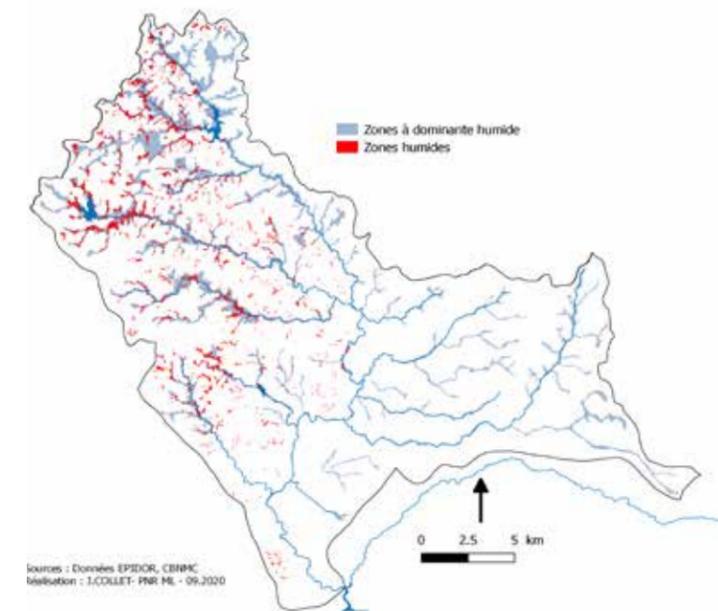
D 42. Organiser et mettre en œuvre une politique d gestion, de préservation et de restauration des zones humides

OBJECTIFS

- Restaurer et préserver les zones humides et leurs fonctionnalités
- Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires à l'importance des zones humides sur les aspects qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau, dans un contexte de changement climatique

TERRITOIRE CIBLÉ

Masses d'eau concernées par des actions :



MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

B.2.1	Acquérir des milieux humides et/ou remarquables ou réaliser de la maîtrise d'usage	85 000 €
B22a	Réaliser des travaux d'entretien ou de restauration de zones humides en Nouvelle-Aquitaine	95 000 €
B22b	Réaliser des travaux d'entretien ou de restauration de zones humides en Auvergne	82 500 €
TOTAL (en € TTC)		262 500 €

Part financière prévisionnel de la thématique : 5 %

Maîtres d'ouvrage concernés :

CEN Auvergne et Nouvelle Aquitaine

Partenaires techniques et/ou financiers potentiels :

ARS, DDT (19/23/63), AEAG, CD (19/23/63), CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, EPCI FP, EPIDOR, PNR ML

**MAITRE(S) D'OUVRAGE**

Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne et de Nouvelle Aquitaine

COÛT ESTIME

85 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Dans le cadre de la convention AEAG/SAFER, il sera recherché un appui des SAFER Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes, pour améliorer la veille foncière et permettre d'augmenter le nombre de parcelles en zones humides et/ou riveraines de cours d'eau dégradés gérées et à restaurer.

Opération 1 : Acquisition foncière, côté Auvergne

Acquérir des milieux remarquables afin de les préserver et/ou de valoriser des modes de gestion respectueux des habitats et des espèces

Opération 2 : Acquisition foncière, côté Nouvelle Aquitaine

Achat de parcelles de zones humides (à forte valeur patrimoniale) et/ou de boisements sur pente à proximité du réseau hydrographique en vue de préserver les milieux aquatiques.

Actions menées les N+1, N+3 et N+4

Liens avec d'autres fiches actions ou opérations :

Acquisition foncière portée par le CEN Auvergne

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Toutes les masses d'eau

PUBLIC VISÉ :

Propriétaires de milieux humides et/ou remarquables

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, CD (19/23/63), EPCI FP, EPIDOR, DDT (19/23/63), OFB, Chambres d'agriculture (63/23/19), CIVAM Auvergne, ADAPA, PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER
Programmation des opérations

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1		25 000 €		10 000 €		15 000 €	
Opération 2		60 000 €		20 000 €		20 000 €	20 000 €
TOTAL		85 000 €		30 000 €		35 000 €	20 000 €

Intitulé opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	80%							80%	20 000 €
Opération 2	80%	...%*						80%	48 000 €
								TOTAL	68 000 €

* Concernant les aides de la Région Nouvelle-Aquitaine, elles devront être étudiées au titre de sa politique en faveur de la biodiversité.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Surface ayant fait l'objet d'animation foncière et/ou en maîtrise d'usage
- Surface acquise ou en cours d'acquisition

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Via d'autres modes de financement et afin d'assurer une cohérence de gestion intégrée à l'échelle de bassins versants, le CEN pourra, le cas échéant, acheter des milieux secs d'intérêt pour la biodiversité sur les bassins versants immédiats des milieux humides



MAITRE(S) D'OUVRAGE

Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine

COÛT ESTIME

95 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération n° 1 : Travaux de restauration de zones humides

Mettre en œuvre les actions de restauration en faveur des fonctionnalités des zones humides, de la ressource en eau et de la préservation de la biodiversité programmées dans les plans de gestion valides.

Nature des travaux potentiels : bûcheronnage, broyage, fauche, décapage, bouchage de drains ... installation d'équipement agropastoraux (clôtures fixes ou mobiles, système d'abreuvement, système de franchissement de cours d'eau, ...)

Actions de restauration prévues sur les 4 premières années du contrat.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

Opération n°2 : Travaux de gestion (entretien) des zones humides

Assurer les opérations d'entretien complémentaire au pâturage (entretien des infrastructures agropastorales, fauche, broyage, bûcheronnage d'entretien)

Actions d'entretien en année n+1 et n+3 du contrat

Lien avec les opérations menées par d'autres partenaires : Actions complémentaires aux autres opérations en faveur des milieux humides.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Toutes les masses d'eau

PUBLIC VISÉ :

Les propriétaires partenaires en maîtrise d'usage, les exploitants agricoles partenaires gérant le parcellaire maîtrisé, les prestataires (entreprises) réalisant les travaux (sensibilisation à l'intervention sur milieux sensibles).

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, CD (19/23/63), EPCI FP, EPIDOR, Camp militaire de la Courtine, Entreprises techniques spécialisées dans ce type de travaux, PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER
Programmation des opérations

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	68 333 €	82 000 €	15 000 €	20 000 €	22 000 €	25 000 €	
Opération 2	10 833 €	13 000 €		5 000 €		8 000 €	
TOTAL		95 000 €	15 000 €	25 000 €	22 000 €	32 000 €	

Plan de financement global par opération

Intitulé opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50%	... %*						50%	41 000 €
Opération 2	50%	... %*						50%	6 500 €
								TOTAL	47 500 €

* **Aides du CR Nouvelle-Aquitaine :** Concernant les aides de la Région Nouvelle-Aquitaine, elles devront être étudiées au titre de sa politique en faveur de la biodiversité.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de chantiers de restauration réalisés
- Nombre de chantiers d'entretien réalisés
- Surface concernée par les chantiers d'entretien et/ou de restauration (Surface (ha) bûcheronnage / Surface (ha) décapage / Surface (ha) de restauration hydrologique (bouchage drain...) / Mètres linéaires de clôtures mobiles / Mètres linéaires de clôtures fixes, ...)
- Compte-rendu de suivi de travaux et évaluation de l'impact des travaux

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



MAITRE(S) D'OUVRAGE

Conservatoire des Espaces Naturels Auvergne

COÛT ESTIME

82 500 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération n°1 : Travaux de gestion (entretien) des zones humides

Assurer les opérations d'entretien complémentaire au pâturage (entretien des infrastructures agropastorales, fauche, broyage, bûcheronnage d'entretien)

Actions d'entretien en année n+1 et n+3 du contrat

Lien avec les opérations menées par d'autres partenaires : Actions complémentaires aux autres opérations en faveur des milieux humides.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

Opération n° 2 : Travaux de restauration de zones humides

Mettre en œuvre les actions de restauration en faveur des fonctionnalités des zones humides, de la ressource en eau et de la préservation de la biodiversité programmées dans les plans de gestion valides.

Nature des travaux potentiels : bûcheronnage, broyage, fauche, décapage, bouchage de drains ... installation d'équipement agropastoraux (clôtures fixes ou mobiles, système d'abreuvement, système de franchissement de cours d'eau, ...)

Actions de restauration prévues sur les 5 années du contrat.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Toutes les masses d'eau

PUBLIC VISÉ :

Les propriétaires partenaires en maîtrise d'usage, les exploitants agricoles partenaires gérant le parcellaire maîtrisé, les prestataires (entreprises) réalisant les travaux (sensibilisation à l'intervention sur milieux sensibles).

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, CD (19/23/63), EPCI FP, EPIDOR, Camp militaire de la Courtine, Entreprises techniques spécialisées dans ce type de travaux, PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER
Programmation des opérations

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	43 333 €	52 000 €	11 000 €		21 000 €	20 000 €	
Opération 2	25 417 €	30 500 €		9 000 €		21 500 €	
TOTAL	68 750 €	82 500 €	11 000 €	19 000 €	21 000 €	41 500 €	

Plan de financement global par opération

Intitulé opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50%			25 %				75%	39 000 €
Opération 2	50%			25 %				75%	22 875 €
								TOTAL	61 875 €

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de chantiers de restauration réalisés
- Nombre de chantiers d'entretien réalisés
- Surface concernée par les chantiers d'entretien et/ou de restauration (Surface (ha) bûcheronnage / Surface (ha) décapage / Surface (ha) de restauration hydrologique (bouchage drain...) / Mètres linéaires de clôtures mobiles / Mètres linéaires de clôtures fixes, ...)
- Compte-rendu de suivi de travaux et évaluation de l'impact des travaux

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



THEMATIQUE 3 : Restauration et entretien des cours d'eau

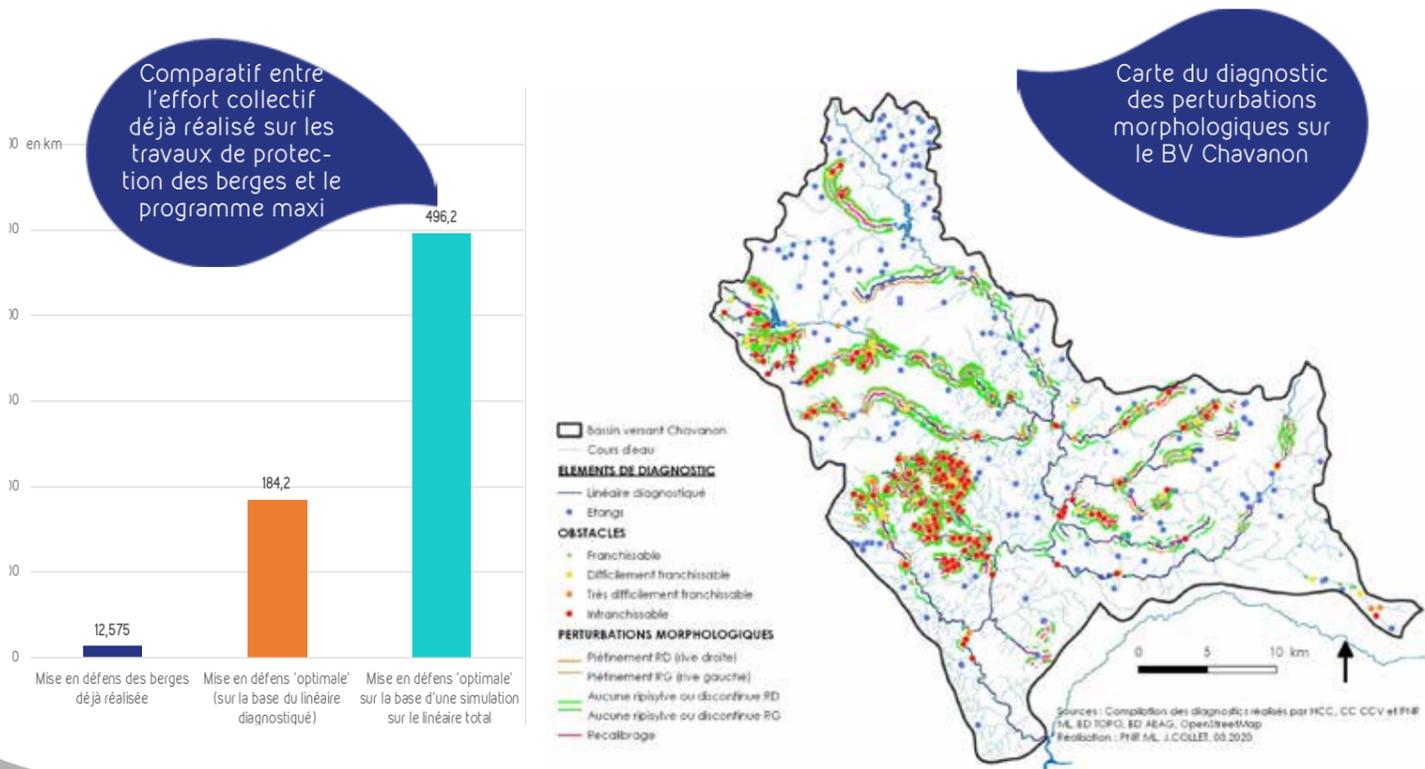
COÛT TOTAL ESTIME
997 023 € TTC

CONTEXTE en quelques chiffres

- 42% du linéaire diagnostiqué (115 kms) piétiné par le bétail sur au moins une des deux berges
- 33% du linéaire diagnostiqué recalibré (90 kms)
- 31% du linéaire diagnostiqué (83 kms) sans ripisylve sur au moins une des deux rives
- 45% du linéaire diagnostiqué (122 kms) sans ripisylve ou avec une ripisylve discontinue sur au moins une de ses berges

Les dégradations morphologiques (piétinements de berge et passages à gué du bétail) ont été identifiées comme l'une des **principales causes de perturbation et de dysfonctionnement** des ruisseaux de ce bassin versant. Un travail collaboratif et cohérent a été réalisé par les collectivités et associations et a permis de proposer un programme de travaux d'aménagements d'abreuvoirs et de mise en défens des berges (clôtures amovibles ou fixes).

Néanmoins, les efforts engagés doivent être poursuivis pour espérer observer des résultats sur la qualité des milieux et leur fonctionnalité. L'actualisation des diagnostics réalisés sur 270 kms de cours d'eau sur les 910 kms total du bassin (Source : BD Topo), met en évidence que 42% du linéaire diagnostiqué est piétiné par le bétail, 33% recalibré et 31% ne possède pas de ripisylve fonctionnelle, élément essentiel à l'équilibre morphologique de ces cours d'eau. En résumé, 13 kms de cours d'eau ont déjà été protégés mais ce sont encore 184 kms (soit 14 fois plus) qu'il reste à mettre en défens sur la base du linéaire diagnostiqué et près de 500 kms sur la base d'une simulation sur le linéaire total (soit 38 fois plus). En d'autres termes, en se basant sur le rythme de réalisation du précédent contrat, il faudrait au territoire, 70 ans pour aménager tous les cours d'eau déjà diagnostiqués (cf. graphiques ci-contre).



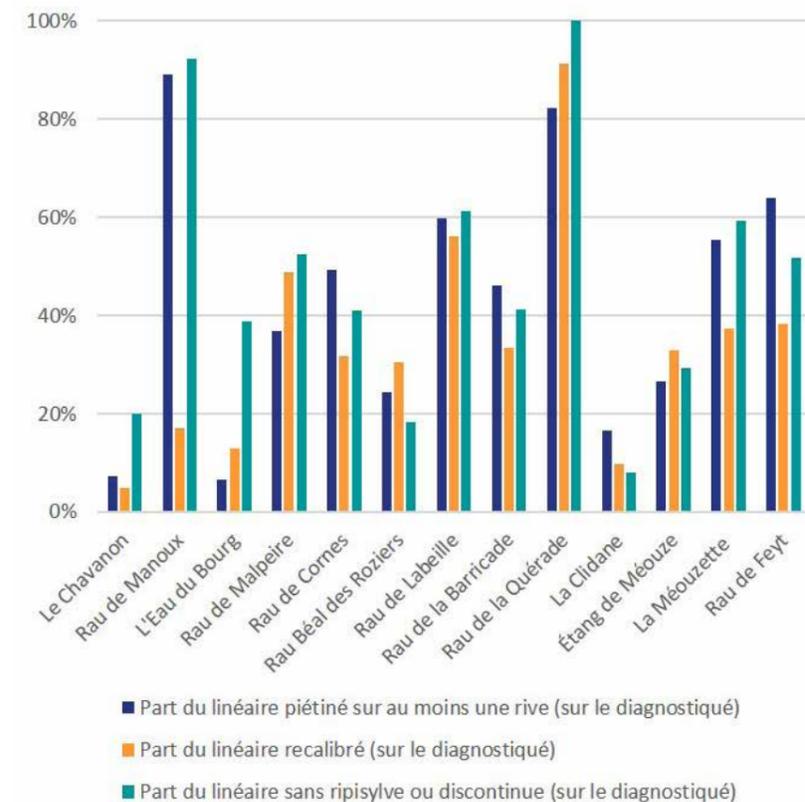
Il serait illusoire d'espérer aménager l'ensemble des cours d'eau mais notre travail collectif est de porter nos efforts sur des secteurs à forts enjeux écologiques, sur des secteurs très dégradés, ainsi que sur des secteurs où une volonté des acteurs locaux (notamment des agriculteurs) se manifestent. La priorisation des interventions de chaque porteur de projet devra être au cœur des échanges au sein du contrat afin de créer collectivement des effets leviers, de centrer les actions sur des zones conjointement définies.

En faisant une analyse comparative à l'échelle des masses d'eau entre les atteintes recensées et le niveau de pressions morphologiques défini dans l'état des lieux DCE, on peut constater une analogie :

- certaines masses d'eau sont très fortement touchées par les pressions agricoles liées au **piétinement des berges par le bétail**, telles que la Quérade (FRFRL82_1), la Méouzette (FRFR498A), le Rau de Feyt (FRFR498A_1), le Rau de L'abeille (FRFR106A_6). Sur toutes ces masses, la part du linéaire piétiné sur la totalité du linéaire diagnostiqué est supérieure à 50%. Ce sont également ces masses d'eau dont la pression morphologique a été déterminée «significative».
- il en est de même pour la masse d'eau du Rau de Malpeire (FRFR106A_3) dont près de la moitié du linéaire diagnostiqué a été **recalibré**.
- enfin, les atteintes recensées portent également sur la végétation rivulaire. En effet, une **ripisylve** diversifiée, adaptée et fonctionnelle joue un rôle majeur dans la stabilisation des berges, la création de zones d'ombrage et de refuge pour les espèces et constitue un filtre naturel (une zone tampon) réduisant le phénomène de colmatage des cours d'eau et les intrants chimiques dans l'eau. Sur cet aspect, on observe que plus de 92% du linéaire diagnostiqué sur la masse d'eau du Rau de Manoux (FRFR106A_1) est bordé par une ripisylve inexistante ou discontinue.

La masse d'eau de la Ramade (FRFR106B) n'a pas bénéficié d'un diagnostic de terrain formalisé qui permette de l'intégrer à cette analyse. Néanmoins, l'expertise de terrain des partenaires qui sont intervenus sur cette masse d'eau dans le précédent contrat, permet unanimement de définir cette masse d'eau comme prioritaire.

Il est indispensable de favoriser la transversalité et pérenniser le travail des collectivités et des autres maîtres d'ouvrages sur ce territoire à la fois en termes d'aménagements mais également de sensibilisation auprès des propriétaires et exploitants agricoles mais également forestiers.



Correspondance au SDAGE Adour-Garonne :

D 22. Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassin versants et des « chevelus hydrographiques »

D 18. Gérer et réguler les espèces envahissantes

OBJECTIFS

- Restaurer la morphologie des berges et du lit des cours d'eau et ainsi la fonctionnalité des milieux
- Réduire les dégradations morphologiques en milieu agricole et forestier et ainsi limiter les érosions de berges, les départs de sédiments et le colmatage du lit des rivières

TERRITOIRE CIBLÉ

Masses d'eau concernées par des actions : Toutes les masses d'eau du bassin versant

Part financière prévisionnel de la thématique : 19 %

Maîtres d'ouvrage concernés :

Communautés de communes Chavanon Combrailles et Volcans, Haute Corrèze Communauté, Dômes Sancy Artense, Syndicat mixte du PNR ML

Partenaires techniques et/ou financiers potentiels :

ARS, DDT (19/23/63), AEAG, CD (19/23/63), CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, EPCI FP, EPIDOR, PNR ML

MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

B.3.1.a	Réaliser des travaux de restauration du lit mineur et de diversification des écoulements d'HCC	454 209 €
B31b	Réaliser des travaux de restauration du lit mineur et de diversification des écoulements sur la CC CCV	50 000 €
B32a	Réaliser des aménagements agricoles HCC	283 113 €
B32b	Réaliser des aménagements agricoles CC CCV	75 000 €
B32c	Réaliser des aménagements agricoles CCDSA	20 702 €
B33a	Restaurer et entretenir la végétation rivulaire sur HCC	2 728 €
B33b	Restaurer et entretenir la végétation rivulaire sur la CC CCV	50 000 €
B33c	Restaurer et entretenir la végétation rivulaire sur la CC DSA	6 270 €
B34	Limiter la propagation d'espèces invasives	5 000 €
B35	Promouvoir et accompagner des pratiques sylvicoles respectueuse de la ressource en eau et des milieux	50 000 €
	TOTAL (en € TTC)	997 020 €

Réaliser des travaux de restauration du lit mineur et de diversification des écoulements -HCC



MAITRE(S) D'OUVRAGE
Haute Corrèze Communauté

COÛT ESTIME
454 209 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

La restauration du lit mineur et la diversification des écoulements peuvent être réalisées par de simples recharges granulométriques au sein du cours d'eau. Les fractions utilisées vont du bloc au gravier. Les fractions plus fines permettent de reconstituer un substrat de qualité pour la reproduction de l'ichtyofaune alors que les fractions importantes permettent de créer de l'habitat au sein du lit mineur en diversifiant les écoulements.

Le chargé de missions référent sur le secteur « Chavanon » de Haute Corrèze Communauté sera en charge de la bonne réalisation de ces travaux.

Opération 1 : Travaux sur la masse d'eau de la Méouzette (FRFR498A)

A titre indicatif, le diagnostic réalisé sur 40 kms de cours d'eau sur cette masse d'eau, révèle que 15kms ont été recalibrés et 22 kms sont dégradés par le piétinement des animaux.

1 projet de recharge granulométrique est prévu pour un linéaire total de 120.56m de cours d'eau. Ces travaux seront réalisés en 2022.

Opération 2 : Travaux sur la masse d'eau du Rau de Feyt (FRFR498A_1)

A titre indicatif, le diagnostic réalisé sur 18 kms de cours d'eau sur cette masse d'eau, révèle que 6.8 kms ont été recalibrés et 11 kms sont dégradés par le piétinement des animaux.

1 projet de recharge granulométrique est prévu pour un linéaire total de 1 914.2m de cours d'eau. Les travaux seront réalisés en 2023.

Opération 3 : Travaux sur la masse d'eau du Rau de La Barricade (FRFR-R106A_7)

A titre indicatif, le diagnostic réalisé sur 16.5 kms de cours d'eau sur cette masse d'eau, révèle que 5.5 kms ont été recalibrés et 7.6 kms sont dégradés par le piétinement des animaux.

1 projet de recharge granulométrique est prévu pour un linéaire total de 344.93m de cours d'eau. Les travaux seront réalisés en 2023.

Opération 4 : Travaux sur la masse d'eau de L'Abeille (FRFRR106A_6)

A titre indicatif, le diagnostic réalisé sur 58 kms de cours d'eau sur cette masse d'eau, révèle que 32 kms ont été recalibrés et 32.5 kms sont dégradés par le piétinement des animaux.

9 projets de recharge granulométrique sont prévus sur le cours d'eau principal et ses affluents pour un linéaire total de 6 540.64m de cours d'eau.

Projets de reméandrage :

Certains tronçons de cours d'eau du territoire ont fait l'objet de travaux de recalibrage où dans les cas les plus sévères ont fait l'objet de dérivation déconnectant le cours d'eau de son lit d'origine. Des opérations de reméandrage permettent de retrouver le caractère hydromorphologique naturel du cours d'eau. Ainsi et suivant le contexte du site une sinuosité peut être donnée à un cours d'eau recalibré et rectiligne.

5 projets de reméandrage sont prévus pour un linéaire total de 2 217.95m de cours d'eau. Les travaux seront réalisés de 2021 à 2024. (soit 7% du linéaire total recalibré sur cette masse d'eau).

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES ACTION : B.3.1.b

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) : FRFR498A / FRFRR498A_1 / FRFRR106A_7 (Barricade) / FRFRR106A_6 (Labeille)

PUBLIC VISÉ : Exploitants agricoles

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS : AEAG, CR NA, CD 63/23/19, DREAL NA et Auvergne, DDT63/23/19, OFB 63/23/19, SAFER, EDF, PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	3 616.83€	4 340.19€			4 340.19 €		
Opération 2	57 425.90€	68 911.08€			68 911.08€		
Opération 3	10 348.00€	12 417.60€				12 417.60€	
Opération 4	307 116.7€	368 540.04€		194 718.09€	61 315.90€	112 506.05€	
TOTAL	378 508 €	454 208.91€		194 718.09€	134 567.17€	124 923.65€	

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50%	20%						70%	3 038 €
Opération 2	50%	20%			5%*			70%	48 238 €
Opération 3	50%	20%			10%*			70%	8 692 €
Opération 4	50%	20%			10%*			70%	257 978 €
TOTAL									317 946 €

* Aides CD19 : indiquées uniquement à titre indicatif. Ces aides ne sont pas intégrées au Contrat.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet de recharge granulométrique
- Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet de projet de reméandrage

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le service prévoit la possibilité d'intervenir également en dehors des masses d'eau détaillées ci-dessus pour mettre à profit les opportunités et initier des dynamiques locales. Ces opérations seront conditionnées par :

- Un niveau de reconquête important appuyé par un diagnostic du sous-bassin versant concerné et/ou,
- Une combinaison d'actions complémentaires et multithématiques et/ou un projet porté avec plusieurs acteurs et/ou,
- Des enjeux de conservation forts (état préservé, espaces naturels sensibles et/ou protégés) sur des secteurs préservés mais soumis à différentes menaces.



MAITRE(S) D'OUVRAGE

Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans

COÛT ESTIME

50 000€ TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération 1 : Travaux à l'échelle de la CC CCV

Le territoire de cette collectivité est traversé par de nombreux cours d'eau dont plus de 60% présentant une largeur de moins de 1 mètre. Certains d'entre eux ont été fortement modifiés (recalibrage, surcreusement, curage...) et ont perdu leur fonctionnalité écologique.

Les diagnostics de terrain ont permis de mettre en évidence que les bassins versants du Ruisseau de Cornes et du Ruisseau de Malpeire ont été les plus impactés par ces modifications, ils seront donc prioritaires. La collectivité pourra tout de même intervenir sur les autres bassins versants de son territoire en fonction des opportunités et des dynamiques locales. A titre indicatif, sur ces masses d'eau, les éléments de diagnostics sont les suivants :

- sur la masse d'eau du Rau de Cornes (FRFRR106A_4), sur les 26 kms diagnostiqués, on recense 13 kms de cours d'eau piétinés par le bétail et 8 kms recalibrés.
- sur la masse d'eau du Rau de Malpeire (FRFRR106A_3), sur les 8 kms diagnostiqués, on recense 3 kms de cours d'eau piétinés par le bétail et 4 kms recalibrés.

Pour restaurer les fonctionnalités écologiques et diversifier les écoulements de ces petits cours d'eau, il est prévu soit d'effectuer un engraissement de lit avec des matériaux pierreux soit de retracer le cours d'eau pour lui rendre un profil naturel. Ces travaux seront couplés par de la mise en défens et l'installation d'abreuvoir en contexte agricole.

Le budget annuel prévu permettra de restaurer environ **200 mètres linéaires de cours d'eau soit 1 kms sur les 5 ans du Contrat.**

Des interventions très localisées sur la partie amont de la Clidane ainsi que sur le Chavanon et la Ramade sont également prévues.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES ACTION : B.3.1.a

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Toutes les masses d'eau avec priorisation sur les bassins versants du Ruisseau de Cornes et du Ruisseau de Malpeire

PUBLIC VISÉ :

Agriculteurs et propriétaires fonciers du territoire

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CR NA, CD 63/23/19, DREAL NA et Auvergne, DDT63/23/19, OFB 63/23/19, SAFER, EDF, PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	41 667 €	50 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL	41 667 €	50 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

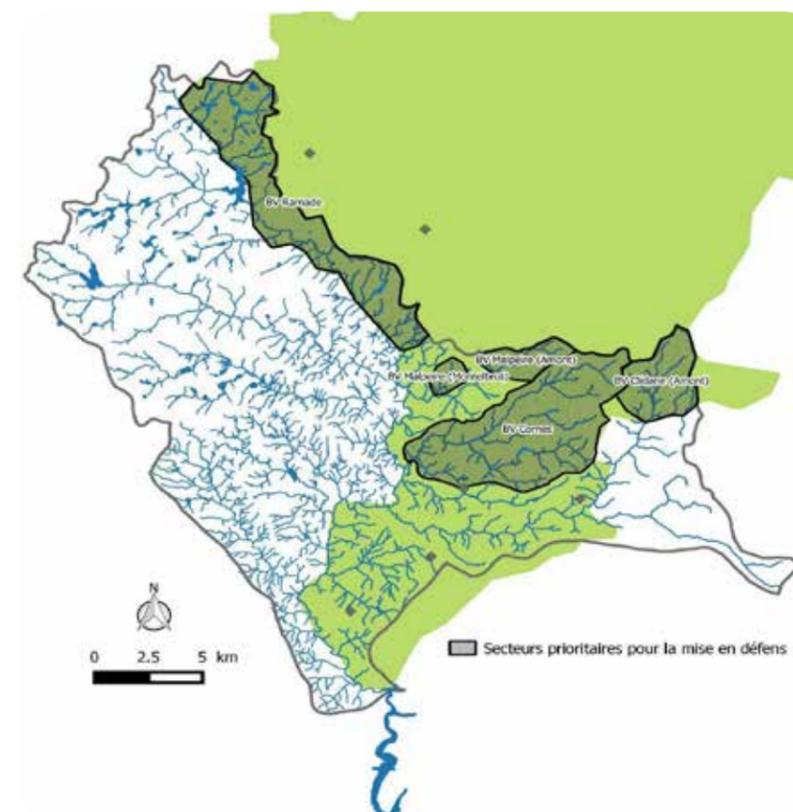
PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50%			25%				75%	37 500 €
TOTAL								75%	37 500 €

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet de recharge granulométrique
- Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet de projet de reméandrage
- Animation : bilan d'activité
- photos avant/après

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES





MAITRE(S) D'OUVRAGE Haute Corrèze Communauté

COÛT ESTIME
283 113 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

L'opération consiste à protéger le cours d'eau face au piétinement bovin tout en améliorant les conditions de pâturage pour l'exploitation et le cheptel.

Par la pose de clôtures, les berges et le lit du cours d'eau sont protégés de tout piétinement améliorant les conditions hydro-morphologiques du cours d'eau. Ce dispositif permet également de limiter la dégradation de la qualité de l'eau provoquée par la divagation du bétail au sein du cours d'eau.

Les conditions d'exploitation sont améliorées par l'installation de points d'abreuvement aménagés (descente aménagée, bac gravitaire, pompe à museau, etc.) et de dispositifs de franchissement de cours d'eau (passage busé, pont, passage à gué). Dans le cadre de ces projets, Haute Corrèze Communauté encourage les exploitations à pratiquer une technique d'élevage dite du « pâturage tournant ». Cette technique consiste à fractionner un grand pâturage par l'installation de clôtures et ainsi favoriser le développement végétal et diminuer la pression sur le milieu.

Le chargé de missions référent sur le secteur « Chavanon » de Haute Corrèze Communauté sera en charge de la bonne réalisation de ces travaux.

Opération n° 1 : Travaux sur la masse d'eau FRFR498A

3 projets de mise en défens de berge sont prévus sur la Méouzette et ses affluents pour un linéaire total de 1 863.58m de cours d'eau.

Les travaux seront réalisés de 2021 à 2023.

Opération n° 2 : Travaux sur la masse d'eau FRFRR498A_1

6 projets de mise en défens de berge sont prévus sur le ruisseau du Feyt et ses affluents pour un linéaire total de 6 145.49m de cours d'eau.

Les travaux seront réalisés de 2021 à 2024.

Opération n° 3 : Travaux sur la masse d'eau FRFR106A

1 projet de mise en défens de berge est prévu sur la Ramade pour un linéaire total de 475m de cours d'eau.

Les travaux seront réalisés en 2022.

Opération n° 4 : Travaux sur la masse d'eau FRFRR106A_7

7 projets de mise en défens de berge sont prévus sur la Barricade et ses affluents pour un linéaire total de 2 187.65m de cours d'eau.

Les travaux seront réalisés de 2021 à 2023.

Opération n° 5 : Travaux sur la masse d'eau FRFRR106A_6

19 projets de mise en défens de berge sont prévus sur le Ruisseau de l'Abeille et ses affluents pour un linéaire total de 13 827.59m de cours d'eau.

Les travaux seront réalisés de 2021 à 2023.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) : FRFR498A / FRFRR498A_1 / FRFR106A / FRFRR106A_7 (Barricade) / FRFRR106A_6 (Labeille)

PUBLIC VISÉ : Exploitants agricoles

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS : AEAG, CR NA, CD 63/23/19, DREAL NA et Auvergne, DDT63/23/19, OFB 63/23/19, SAFER, EDF, PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	17 946 €	21 535 €			21 535 €		
Opération 2	59 181 €	71 017 €		17 754 €	35 509 €	17 754 €	
Opération 3	4 574 €	5 489 €		5 489 €			
Opération 4	21 067 €	25 280 €				6 320 €	18 960 €
Opération 5	133 160 €	159 792 €	8 410 €	25 230 €	25 230 €	50 461 €	50 461 €
TOTAL	235 928 €	283 113 €	8 410 €	48 473 €	82 274 €	74 535 €	69 421 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50%*	20%			10%			70%	13 280 €
Opération 2	50%*	20%			5 ou 10%**			70%	43 794 €
Opération 3	50%*	20%			10%			70%	3 385 €
Opération 4	50%*	20%			10%			70%	15 590 €
Opération 5	50%*	20%			10%			70%	98 538 €
TOTAL									174 587 €

* Sous réserve de la validation par le Ministère de l'Ecologie et sa Direction de l'Eau et de la Biodiversité, sollicitée par l'AEAG pour confirmer que les travaux de mise en défens des berges et d'aménagement des points d'abreuvement ayant pour but la protection des cours d'eau, des berges et des habitats aquatiques, intégrés à des Déclarations d'Intérêt Général, ne sont pas considérés comme des aides d'Etat et peuvent donc être financés directement par l'Agence de l'Eau sans devoir faire l'objet de notification d'aide auprès de l'Europe.

*** Aides CD19 : indiquées uniquement à titre indicatif. Ces aides ne sont pas intégrées au Contrat.

Parmi les 6 projets prévus sur la masse d'eau FRFRR498A_1, l'un d'entre eux est situé sur le ruisseau du Feyt faisant la limite entre les départements de la Creuse et de la Corrèze. Pour ce projet le taux d'aide de ces partenaires financiers sera ajusté.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'abreuvoirs, passages à gué aménagés

- Linéaire de cours d'eau mis en défens

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le service prévoit la possibilité d'intervenir également en dehors des masses d'eau détaillées ci-dessus pour mettre à profit les opportunités et initier des dynamiques locales. Ces opérations seront conditionnées par :

- Un niveau de reconquête important appuyé par un diagnostic du sous-bassin versant concerné, et/ou,
- Une combinaison d'actions complémentaires et multithématiques et/ou un projet porté avec plusieurs acteurs et/ou,
- Des enjeux de conservation forts (état préservé, espaces naturels sensibles et/ou protégés) sur des secteurs préservés mais soumis à différentes menaces.



MAITRE(S) D'OUVRAGE

Communauté de communes Chavanon Combrailles
et Volcans

COÛT ESTIME

75 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération n°1 : Aménagement agricole pour la mise en défens des berges

Le territoire de cette collectivité est traversé par de nombreux cours d'eau dont les principaux sont les ruisseaux du Chavanon, de la Clidane, de l'Eau du Bourg, des Roziers, de Malpeire et de Cornes. Il est envisagé de se focaliser sur les cours d'eau dont les problèmes morphologiques d'origine agricole sont les plus nombreux et les plus impactants.

Les diagnostics de terrain ont permis de mettre en évidence que les bassins versants de la Ramade, de la Clidane du Ruisseau de Cornes et du Ruisseau de Malpeire sont les plus impactés par les perturbations agricoles et donc prioritaires. Cependant la collectivité pourra également intervenir sur les autres bassins versants de son territoire en fonction des opportunités et des dynamiques locales.

Afin de permettre l'abreuvement du bétail tout en protégeant le cours d'eau, il est prévu de mettre en place des aménagements tels que les descentes aménagées, les passages à gué ou encore les abreuvoirs gravitaires. Ces aménagements seront couplés à de la mise en défens par installation de clôture pour éviter toutes dégradations du lit et de berges.

Le budget annuel prévu permettra d'installer une dizaine d'aménagements et de clôturer environ 2 kilomètres de cours d'eau.

Etat de l'opération:

Nouvelle

Dans la continuité du CT n°1

Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Toutes les masses d'eau avec priorisation sur les bassins versants de la Ramade, de la Clidane amont et des Ruisseaux de Cornes et de Malpeire

PUBLIC VISÉ :

Exploitants agricoles

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CR NA, CD 63/23/19, DREAL NA et Auvergne, DDT63/23/19, OFB 63/23/19, EDF, PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1		75 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
TOTAL		75 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

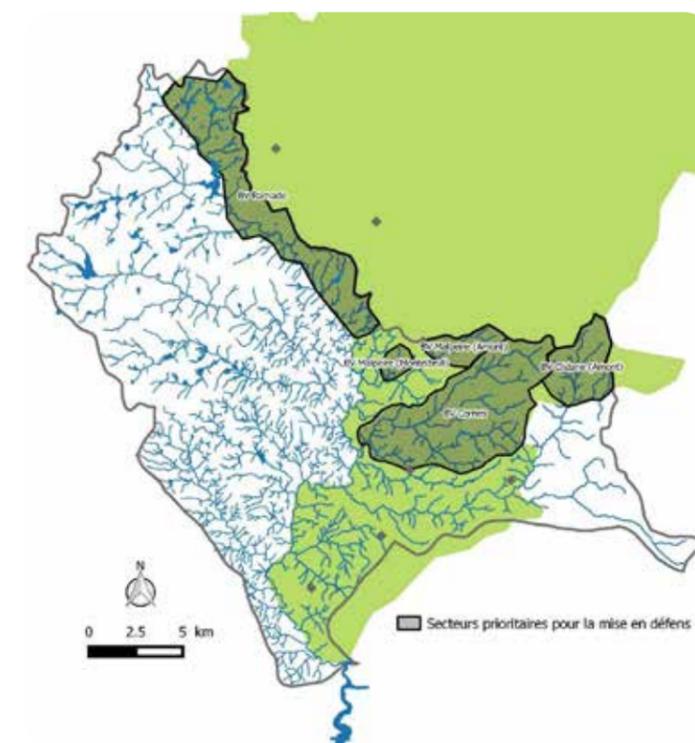
Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50%*			25%				75%	50 000 €
TOTAL									50 000 €

* Sous réserve de la validation par le Ministère de l'Ecologie et sa Direction de l'Eau et de la Biodiversité, sollicitée par l'AEAG pour confirmer que les travaux de mise en défens des berges et d'aménagement des points d'abreuvement ayant pour but la protection des cours d'eau, des berges et des habitats aquatiques, intégrés à des Déclarations d'Intérêt Général, ne sont pas considérés comme des aides d'Etat et peuvent donc être financés directement par l'Agence de l'Eau sans devoir faire l'objet de notification d'aide auprès de l'Europe.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'abreuvoirs, passages à gué aménagés
- Linéaire de cours d'eau mis en défens

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES





MAITRE(S) D'OUVRAGE

Communauté de communes Dômes Sancy Artense

COÛT ESTIME

20 700 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération n°1 : Aménagement agricole pour la mise en défens des berges

Une part du linéaire du cours d'eau est occupée jusqu'aux berges par des prairies exploitées pour la pâture ou la fauche notamment sur la commune de St Sauve d'Auvergne. La présence du bétail peut causer la dégradation des berges sur la zone d'abreuvement et de la qualité des eaux par les déjections dans le lit ou à proximité. Le piétinement des berges restreint le développement de la ripisylve et contribue ainsi à déstabiliser les berges. Ce piétinement provoque une érosion accélérée des berges ainsi que l'élargissement du cours d'eau et donc une faible profondeur d'eau, phénomènes particulièrement problématiques en période estivale.

L'aménagement de 2 à 3 points d'abreuvement et/ou passages à gué par an accompagné d'une mise en défens des linéaires abîmés (500 ml /an soit 2500 ml sur 5 ans) permet de restaurer la ripisylve et de diminuer les pollutions diffuses. Ces aménagements ont un intérêt tant environnemental qu'agronomique en répondant aux problématiques de santé de l'animal (problème de pieds dans les endroits boueux) et aux normes sanitaires dans le cadre d'une production fromagère (l'absence d'entrée complète des animaux dans le cours d'eau limite les risques de contamination amont/aval).

Plusieurs systèmes d'abreuvement permettent de profiter de la ressource en eau tout en assurant sa préservation et surtout de s'adapter aux configurations du terrain et aux souhaits des exploitants. La meilleure solution « coût-efficacité » est à privilégier.

Les abreuvoirs sont positionnés en bord de cours d'eau avec une descente aménagée ou en pré avec différents systèmes tel que la pompe à museau, pompe solaire, bélier, gravitaires. Les points de franchissement seront stabilisés de sorte à empêcher les départs de matières en suspension et l'abaissement de la lame d'eau. Leurs emplacements se feront ou bien dans le lit de la rivière (gué aménagé et clos) ou en surplomb (passerelle).

Les abreuvoirs et gués doivent systématiquement être associés à une mise en défens des berges afin d'encourager les animaux à les utiliser. La distance d'implantation des clôtures par rapport à la berge peut varier en fonction des conditions du terrain (plus large si présence d'une zone humide ou réduit si la zone est plus productive). Le montant des clôtures est intégré dans les estimations de coût des abreuvoirs et des gués stabilisés.

L'autofinancement sera supporté par les collectivités et les agriculteurs concernés selon la volonté d'intervention de la collectivité. L'entretien des dispositifs pour leur bon fonctionnement doit être assuré par les agriculteurs. Un suivi sera effectué par le technicien rivière en charge du secteur (cf. action C.1.2).

Chaque action sera encouragée au préalable par une animation auprès des agriculteurs (cf. action C.1.2). L'emplacement exact des abreuvoirs et clôtures sera concerté avec les agriculteurs sur la base du volontariat.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

FRFR105 / FRFR105_1 /

PUBLIC VISÉ :

Exploitants agricoles de parcelles en bordure de cours d'eau ciblés, collectivités sous DIG

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CR NA, CD 63/23/19, DREAL NA et Auvergne, DDT63/23/19, OFB 63/23/19, EDF, PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1 -Abreuvoirs	13 500 €	16 200 €	2000 €	3550 €	3550 €	3550 €	3550 €
Opération 1 - Mis en défens	3 750 €	4 500 €	750 €	937.5 €	937.5 €	937.5 €	937.5 €
TOTAL	17 250 €	20 700 €	2750 €	4487.5 €	4487.5€	4487.5€	4487.5€

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1 -Abreuvoirs	50%*			25%				75%	10 800 €
Opération 1 - Mis en défens	50%*			25%				75%	3 001 €
TOTAL									13 801 €

* Sous réserve de la validation par le Ministère de l'Écologie et sa Direction de l'Eau et de la Biodiversité, sollicitée par l'AEAG pour confirmer que les travaux de mise en défens des berges et d'aménagement des points d'abreuvement ayant pour but la protection des cours d'eau, des berges et des habitats aquatiques, intégrés à des Déclarations d'Intérêt Général, ne sont pas considérés comme des aides d'Etat et peuvent donc être financés directement par l'Agence de l'Eau sans devoir faire l'objet de notification d'aide auprès de l'Europe.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'abreuvoirs, passages à gué aménagés
- Linéaire de cours d'eau mis en défens

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Estimation basée sur un prix unitaire

Abreuvoir : 2 000 € HT

Passages à gué : 700 € HT

Clôtures 1.5 € HT mlb



MAITRE(S) D'OUVRAGE
Haute Corrèze Communauté

COÛT ESTIME
2 728 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération 1 : Travaux sur la masse d'eau de l'Abeille (FRFRR106A_6)

Par absence d'entretien, le vieillissement de la ripisylve peut provoquer la formation d'embâcles menaçant la qualité morphologique et sédimentaire du cours d'eau. En effet, au-delà de la rupture de continuité écologique provoquée par la création de cet obstacle, certains embâcles participent à l'ensablement et au colmatage des cours d'eau et ainsi à la perte d'habitats pour les espèces inféodées à ces milieux (truite fario, moule perlière, ...). Ce manque d'entretien de la végétation rivulaire, conjugué au recalibrage parfois anciens des cours d'eau et au drainage des zones humides, contribue largement à la dégradation morphologique des cours d'eau du territoire.



Exemple d'embâcles à traiter (Source : P. Peyrard)



L'opération consiste à un abattage des arbres menaçants et à un retrait des embâcles problématiques déjà formés.

2 projets d'entretien de la ripisylve et de gestion des embâcles sont prévus sur le ruisseau de la Ruelle pour un linéaire total de 757.84m de cours d'eau.

Les travaux seront réalisés en 2022.

Le chargé de missions référent sur le secteur « Chavanon » de Haute Corrèze Communauté sera en charge de la bonne réalisation de ces travaux.

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :
FRFRR106A_6 (Labeille)

PUBLIC VISÉ :
Propriétaires riverains

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :
AEAG, CR NA, CD 63/23/19, DREAL NA et Auvergne, DDT63/23/19, OFB 63/23/19, EDF, PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	2 273.52€	2 728.22€			2 728.22€		
TOTAL	2 273.52€	2 728.22€			2 728.22€		

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50%	20%			10%*			70%	1 910 €
TOTAL								70%	1 910 €

* Aides CD19 : indiquées uniquement à titre indicatif. Ces aides ne sont pas intégrées au Contrat.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Linéaire de cours d'eau entretenu ou restauré

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le service prévoit la possibilité d'intervenir également en dehors des masses d'eau détaillées ci-dessus pour mettre à profit les opportunités et initier des dynamiques locales. Ces opérations seront conditionnées par :

- Un niveau de reconquête important appuyé par un diagnostic du sous-bassin versant concerné, Et/ou
- Une combinaison d'actions complémentaires et multithématiques et/ou un projet porté avec plusieurs acteurs, Et/ou
- Des enjeux de conservation forts (état préservé, espaces naturels sensibles et/ou protégés) sur des secteurs préservés mais soumis à différentes menaces.



MAITRE(S) D'OUVRAGE

Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans

COÛT ESTIME
50 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération n°1 : Restauration de ripisylve

Une végétation rivulaire diversifiée et adaptée présente de multiples intérêts dans la préservation des milieux aquatiques :

- elle constitue une zone tampon entre les activités du bassin versant et le cours d'eau et joue ainsi un rôle de filtre naturel épurateur ;
- elle peut contribuer à diversifier le substrat et les écoulements du cours d'eau au travers de son système racinaire, et ainsi créer des zones de refuge notamment pour la truite fario.
- elle favorise le maintien des berges et fournit des zones d'ombrage limitant le réchauffement de l'eau, etc.

Néanmoins, deux facteurs peuvent impacter la richesse et l'équilibre du milieu :

- le manque d'entretien de la végétation rivulaire et son développement excessif (encombrement du lit, formation d'embâcles, ombrage excessif, vieillissement et uniformisation de la végétation, etc.)
- un entretien abusif et inapproprié (coupe à blanc, broyage total, désherbage chimique)

Durant le premier contrat, 16 kilomètres de cours d'eau ont vu leur ripisylve restaurée. Afin de poursuivre les objectifs de diversification et de restauration des fonctionnalités de la ripisylve visant à améliorer la qualité de l'eau et préserver les milieux aquatiques, la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans souhaite proposer une action.

Le diagnostic de terrain a permis de prioriser l'intervention sur des tronçons de cours d'eau fortement dégradés comme par exemple La Ramade à Giat, le Ruisseau de Cornes, la Clidane ou encore la partie aval du Ruisseau de Malpeire. Cependant en fonction d'éventuelles chutes d'arbre et des opportunités d'intervention il restera possible de restaurer d'autres secteurs.

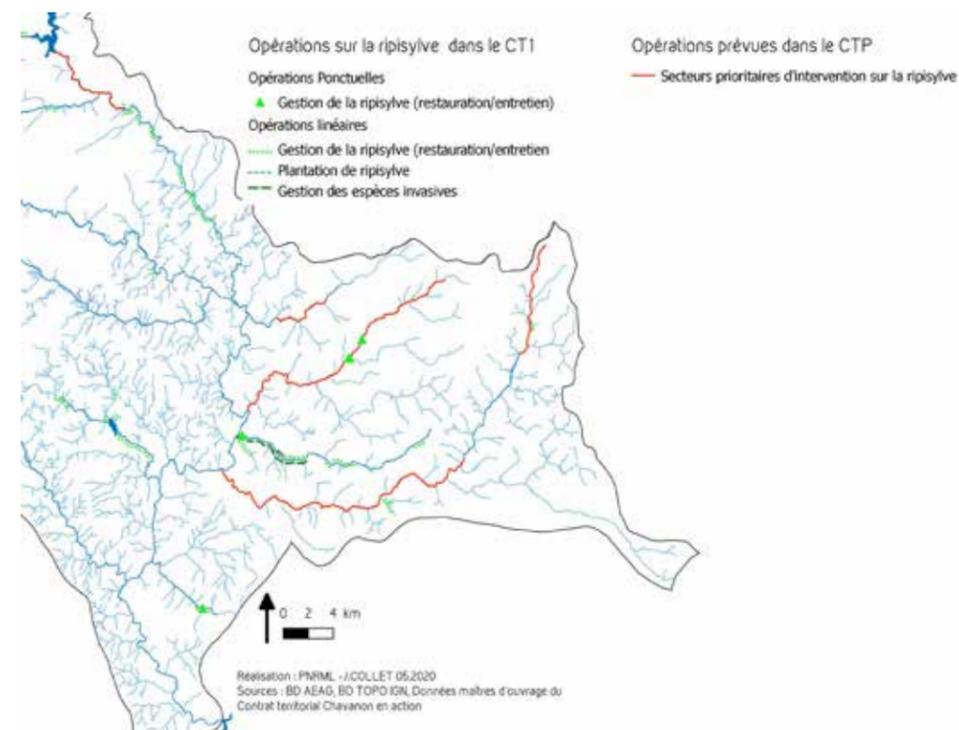
Un objectif de 5 kilomètres par an sur les 5 ans du contrat semble approprié au regard du diagnostic de terrain et des secteurs déjà restauré lors du premier contrat.

Etat de l'opération:

Nouvelle

Dans la continuité du CT n°1

Reportée (CT n°1)



MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Toutes les masses d'eau avec priorisation sur la Ramade, la Clidane et les Ruisseau de Cornes et de Malpeire

PUBLIC VISÉ : Propriétaires riverains

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS

: AEAG, CR NA, CD 63/23/19, DREAL NA et Auvergne, DDT63/23/19, OFB 63/23/19, EDF, PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	41 667 €	50 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL	41 667 €	50 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50 %			25%				75%	37 500 €
TOTAL									37 500 €

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Linéaire de cours d'eau entretenu ou restauré



MAITRE(S) D'OUVRAGE

Communauté de communes Dômes Sancy Artense

COÛT ESTIME

6 270 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

L'état global de la ripisylve présente des inégalités sur les linéaires concernés. Certains tronçons sont difficiles d'accès et contiennent de nombreux embâcles et arbres en travers. Lorsque les embâcles sont situés en amont immédiat d'une habitation ou d'une infrastructure (route, pont, conduite d'assainissement ou d'eau potable) ou qu'ils sont des perturbateurs pour la continuité des sédiments et/ou écologique, ils doivent être retirés. Si l'embâcle est présent sur un secteur sans enjeux, l'action n'est pas nécessaire puisque les embâcles peuvent aussi être un abri pour la faune aquatique. Les interventions doivent donc s'adapter au contexte et se feront d'une manière mesurée.

Opération n°1 : Restauration de ripisylve

1/L'entretien des berges et de la ripisylve consiste à maintenir un cordon boisé rivulaire stable et diversifié. Dans la mesure du possible, les opérations menées seront donc :

- Le rajeunissement des peuplements en recépant certains arbres âgés,
- La suppression des arbres penchés ou morts qui menacent de créer des perturbations aux cours d'eau et aux activités de proximité,
- L'élagage de certaines branches basses ou mortes,
- Le balivage de cépée d'aulne en vue d'éclaircir certaines zones où la végétation serait trop dense.

Les bois coupés pouvant être réutilisés seront débités en longueur d'un mètre et mis en tas de manière à pouvoir être récupérés aisément. Les rémanents de coupe (branchages) seront réduits en petits morceaux puis stockés sur place. Dans les deux cas et afin d'éviter le déplacement des rémanents en période de crue, des zones de stockage seront désignées et les mises en tas se feront à une distance minimale du cours d'eau (hors zone de crue).

Mètre linéaire de cours d'eau concerné par an : 250

Travaux à réaliser depuis la berge lorsque la végétation a perdu son feuillage (octobre / novembre)

2/La gestion des embâcles consiste à prévenir les conséquences sur l'activité humaines (pont, route) par l'enlèvement et ou la coupe des obstacles sur le cours d'eau.

Les embâcles à supprimer sont :

- les obstacles formant une entrave à la continuité écologique,
- les obstacles accentuant les phénomènes d'érosion latérale,
- et les obstacles menaçant des infrastructures (ouvrages de franchissement).

En fonction de leur volume, les embâcles seront soit débités dans le cours d'eau, soit treuillés puis gérés sur la berge dans la mesure du possible. Dans la même logique que ci-dessus, des zones de stockage seront désignées et sécurisées.

Attention particulière : Une population d'écrevisses à pattes blanches a été observée sur ces masses d'eau. Il sera donc obligatoire de veiller à désinfecter le petit matériel (bottes, cuissardes etc.) avec une solution de Désogerme Microchoc® (ou équivalent).

Mètre linéaire de cours d'eau concerné par an : 250

Travaux à réaliser avant le 30 septembre.

Etat de l'opération:

 Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) : La Ganne (FRFR105A_1), Clidane (FRFR105A)

PUBLIC VISÉ : exploitants agricoles de parcelles en bordure de cours d'eau ciblés, collectivités sous DIG.

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS : Agence de l'eau Adour Garonne, conseil départemental du Puy de Dômes, DDT 63, OFB, fédération de pêche, APPMA, CEN, PNR Millevaches en Limousin, EPIDORE, la Chambre d'Agriculture

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	5225€	6270 €	1254€	1254€	1254€	1254€	1254€
TOTAL	5225€	6270 €	1254€	1254€	1254€	1254€	1254€

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50 %			25%				75%	4 703 €
TOTAL									4 703 €

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Linéaire de cours d'eau entretenu ou restauré

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Prix calculés d'après devis moyen d'un précédent marché public :

un prix du ml à 4.30€ (entretien ripisylve + gestions petits embâcles).

250mle/an x 4€= 1000 soit 5000€ par année

(44€ pour gros embâcles)



MAITRE(S) D'OUVRAGE

Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans

COÛT ESTIME
5 000€ TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération n°1 : Arrachage de la Balsamine de l'Himalaya

Lors du premier Contrat territorial Chavanon, d'importants foyers de Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) avaient été découverts le long du ruisseau de l'Eau du Bourg depuis la station d'épuration de Bourg-Lastic jusqu'à la confluence avec le Chavanon. Les plus gros foyers se situant dans la partie amont de ce tronçon. Des journées d'arrachage avaient été réalisées par la Communauté de communes via son chantier d'insertion professionnel de 2015 à 2017. Les résultats avaient été très significatifs avec la suppression complète du foyer le plus amont, cependant afin de poursuivre la limitation de cette espèce végétale invasive, il est nécessaire d'organiser de nouvelles journées d'arrachage. Deux journées d'intervention sont prévues chaque année avec une première journée programmée en juin avant le développement des graines et la seconde en août/septembre pour éliminer les éventuelles repousses. Durant ces journées, une équipe de 4 à 5 personnes, provenant d'une entreprise ou d'une association, sera mobilisée.

Malgré la présence de cette espèce le long du Chavanon, l'intervention sera cantonnée au seul bassin versant de l'Eau du Bourg. En effet, les linéaires importants, les accès compliqués et parfois des hauteurs d'eau importantes sur le Chavanon nécessiteraient des moyens matériels et humains trop importants pour une intervention efficace. De plus, la dynamique morphologique du Chavanon, avec par exemple la disparition d'atterrissement après une crue, contribue à la limitation de la Balsamine de l'Himalaya.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

FRFRR106A_2 (Eau du Bourg) /

PUBLIC VISÉ :

Propriétaires riverains

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CR NA, CD 63/23/19, DREAL NA et Auvergne, DDT63/23/19, OFB 63/23/19, EDF, PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPERATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	4 167 €	5 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
TOTAL	4 167 €	5 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

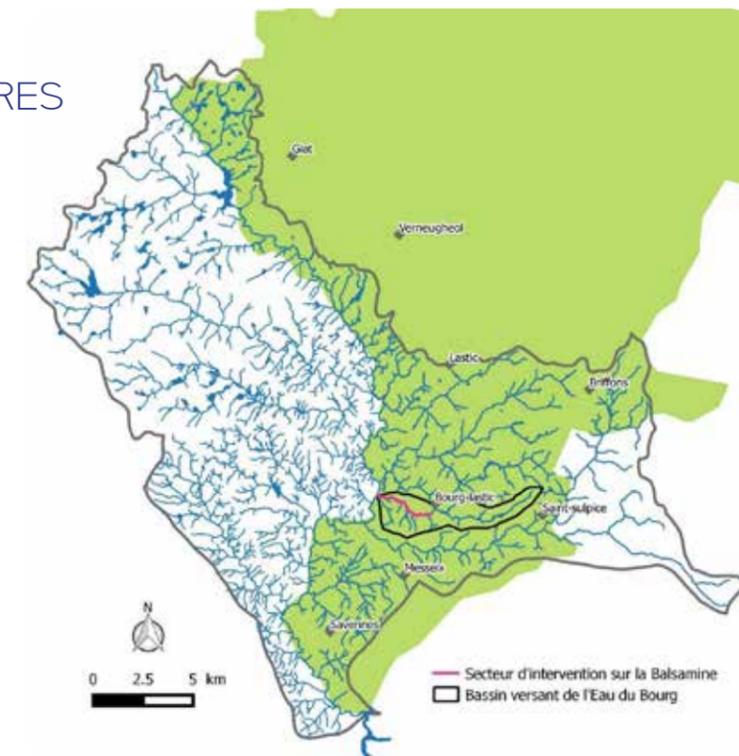
PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPERATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50 %			25%				75%	3 750 €
TOTAL								75%	3 750 €

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Linéaire et surface d'intervention
- Photo avant/après

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES





MAITRE(S) D'OUVRAGE

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

COÛT ESTIME
50 000€ TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération n°1 : Animation du dispositif OPAGE

La pratique des coupes rases sur le territoire a des conséquences sur les milieux aquatiques. En effet, les coupes rases favorisent les départs de fines, notamment sur les terrains en pente, qui participent au colmatage des cours d'eau et à la destruction d'habitats. De plus, la coupe d'arbres et/ou la plantation de résineux en bord de cours d'eau peuvent être à l'origine de la déstabilisation des berges.

Le PNR de Millevaches en Limousin est porteur du programme OPAGE (Opération programmée d'amélioration foncière et environnementale) visant à promouvoir une gestion raisonnée de la forêt. Des diagnostics et travaux sylvicoles en faveur de l'irrégularisation des peuplements, de la régénération naturelle ou du reboisement en peuplements mixtes ou mélangés sont réalisés. Dans le cadre du 1er contrat, ce dispositif a été adapté sur le territoire du Chavanon avec la réalisation de diagnostic eau et de préconisation de gestion à suivre lors de la phase travaux à chaque dépôt de dossier.

Au vu du succès du dispositif, le PNR souhaite poursuivre ce programme sur la totalité du bassin versant du Chavanon. Un nouveau règlement OPAGE doit être réfléchi dans le courant de l'année 2021. Il est prévu pour le territoire du Chavanon de mieux prioriser les dossiers en fonction des enjeux eau du territoire.

L'opération consistera à :

- Participer aux réflexions sur le nouveau règlement OPAGE et notamment sur l'adaptation du dispositif sur le territoire vis-à-vis des enjeux eau (temps d'animation et de coordination du contrat)
- Communiquer autour du programme et sensibiliser les exploitants
- Réaliser les diagnostics eau et accompagner les propriétaires dans la constitution du dossier et la faisabilité de leur projet vis-à-vis des enjeux eau de leur parcelle.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Toutes les masses d'eau

PUBLIC VISÉ :

Propriétaires forestiers, exploitants forestiers

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CD 63/23/19, CR NA, CRPF, ONF

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	41 666 €	50 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL	41 666 €	50 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	40 %*							40%	16 667 €
*Montant des aides basé sur du HT								TOTAL	16 667 €

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de journées de présentation du dispositif
- Nombre de propriétaires accompagnés
- Nombre de dossiers déposés
- Nombre de dossier aidés

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



THEMATIQUE 4 : Restauration de la continuité écologique

COÛT TOTAL ESTIME
1 540 950 € TTC

CONTEXTE en quelques chiffres

657 ouvrages recensés sur 272 kms de cours d'eau (soit 2.4 ouvrages par km de cours d'eau) dont
257 infranchissables ou difficilement franchissables

CONTEXTE

Au fil du temps, de nombreux ouvrages ont été installés sur cours d'eau pour répondre à divers usages : utilisation de la force motrice de l'eau, production hydroélectrique, irrigation des terres agricoles, etc. La fragmentation des cours d'eau perturbe profondément l'équilibre des milieux. A présent, un nombre restreint d'ouvrages sont encore utilisés, d'autres conservent un intérêt patrimonial (notamment lié à la présence d'un moulin) et une grande partie n'ont plus aucun usage. Le Contrat Chavanon a permis la restauration de la continuité écologique sur les axes migratoires principaux.

Préalablement à la mise en place d'opérations, des **études préalables** ont été nécessaires afin de définir le scénario le plus pertinent et dimensionner précisément les travaux nécessaires.

Deux types d'opérations ont ensuite été menés :

- **travaux d'aménagements** d'ouvrages
- **opérations d'effacement** ou d'arasement.

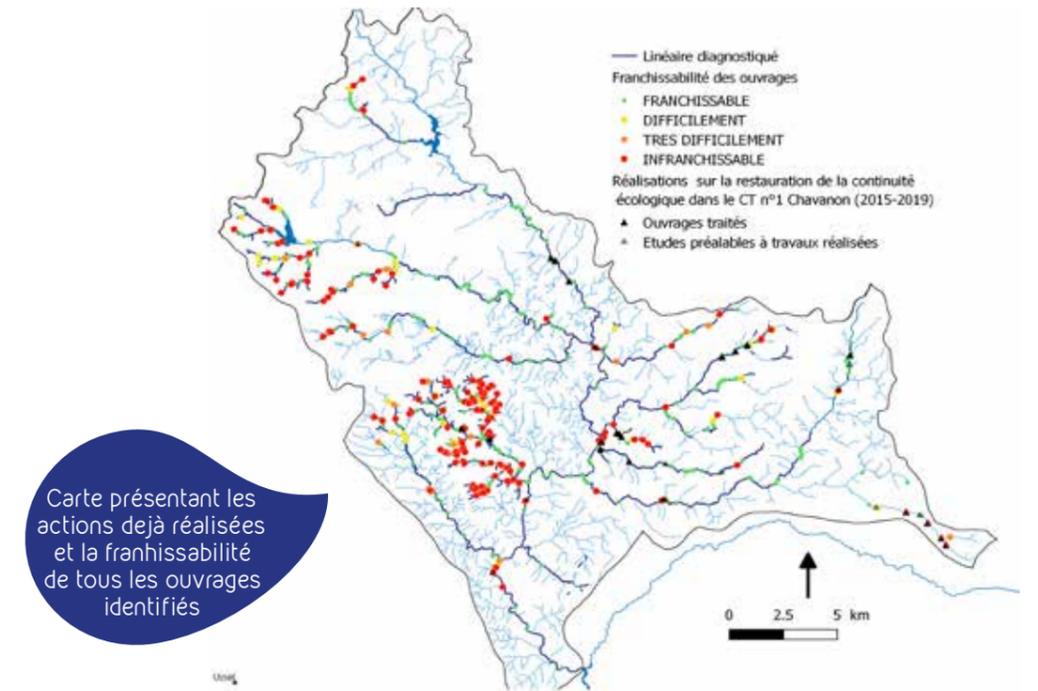
Dans le cadre de ce présent programme, les efforts doivent être poursuivis, en accompagnant les propriétaires pour restaurer la continuité écologique au droit de leurs ouvrages, notamment ceux pour lesquels une étude a été réalisée (plan d'eau de Servières, Moulin de Bajouve, Barrage EDF du Chavanon, seuil du moulin de Faure, seuil du Moulin de Laroche, seuil de franchissement sur la Méouzette, etc.). En effet, tous les ouvrages, pour les quels une réflexion collective a été lancée, doivent faire partie des priorités du second Contrat.

Parallèlement, grâce à l'actualisation des diagnostics réalisés par les EPCI, de nouveaux secteurs et ouvrages sont identifiés comme prioritaires : le BV de l'Abeille, de la Méouzette, de Cornes notamment. La carte ci-contre présentant la totalité des ouvrages identifiés sur le territoire et leur niveau de franchissabilité doit constituer la base de réflexion de toute opération visant à restaurer la continuité écologique. Il est essentiel collectivement de s'affranchir des limites administratives et d'avoir une vraie logique d'axe migratoire dans les interventions proposées. Ces réflexions seront notamment organisées lors des commissions prévues chaque année sur cette thématique.

Correspondance au SDAGE Adour-Garonne :

D 20. Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique

Masses d'eau concernées par des actions :



MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

B.4.1.a	Supprimer ou aménager des ouvrages transversaux sur HCC	108 150 €
B.4.1.b	Supprimer ou aménager le seuil du Chalusset	720 000 €
B.4.1.c	Effacer le barrage du Chavanon - EDF	300 000 €
B.4.1.d	Aménager les ouvrages de franchissement départementaux	277 800 €
B.4.2	Supprimer ou aménager les ouvrages non définis	135 000 €
	TOTAL (en € TTC)	1 540 950 €

Part financière prévisionnel de la thématique : 29 %

Maîtres d'ouvrage concernés :

HCC, SNCF, EDF, propriétaires d'ouvrages privés ou publics

Partenaires techniques et/ou financiers potentiels :

ARS, DDT (19/23/63), AEAG, CD (19/23/63), CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, EPCI FP, EPIDOR, PNR ML

Liste des obstacles à la continuité écologique intégrés dans le PAOT :

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Intitulé action PAOT	Priorité	Code OSMOSE	Correspondance action Contrat de progrès territorial	Correspondance fiche action
FRFR105	La Clidane	ROE80097 : radier du pont de la RD 987 - restauration de la continuité écologique	P0	MIA0301	Aménager les ouvrages de franchissement départementaux	B.4.1d
FRFR105	La Clidane	ROE69416 : Moulin de Clidane - prise d'eau AAPPMA aval - restauration de la continuité écologique	P0	MIA0301	Supprimer ou aménager des ouvrages transversaux (étude en cours ou non)	B.4.2
FRFR105	La Clidane	ROE69414 : Seuil de Chaluset - restauration de la continuité écologique	P0	MIA0301	Aménager ou supprimer le seuil du Chaluset	B.4.1b
FRFR105	La Clidane	ROE5112 : Moulin de Bajouve - restauration de la continuité écologique	P1	MIA0301	Supprimer ou aménager des ouvrages transversaux (étude en cours ou non)	B.4.2
FRFR105	La Clidane	ROE74666 : Etang de Farges - restauration de la continuité écologique	P1	MIA0301	Aménager ou effacer des étangs déjà identifiés	A.3.1
FRFR105_1	Ruisseau de la Loubière	ROE79531 : Pont sur la route D 82 (Ganne09) - restauration de la continuité écologique	P0	MIA0301	Aménager les ouvrages de franchissement départementaux	B.4.1d
FRFR106A	La Ramade (Chavanon) de l'étang de la Ramade à la retenue de Bort-les-Orgues	Barrage EDF du Chavanon - restauration continuité écologique	P0	MIA0302	Effacer du barrage du Chavanon EDF	B.4.1c
		Batardeau en amont du Barrage EDF du Chavanon - restauration continuité écologique		--		
		Réduire impact carrière Chavanon sise à Feyt : Enlever remblais et installations de la carrière du lit du Chavanon, installer bassins décantation ou conforter ceux existants pour supprimer fines arrivant dans cours eau.		--		
		Restaurer le lit mineur du Chavanon sur la commune de Feyt au niveau de la carrière et du barrage d'EDF		IND0601		
				MIA0203		
FRFR106A	La Ramade (Chavanon) de l'étang de la Ramade à la retenue de Bort-les-Orgues	ROE74422 : Seuil du moulin de la Roche - restauration de la continuité écologique	P0	MIA0304	Supprimer ou aménager des ouvrages transversaux (étude en cours ou non connus)	B.4.2
FRFR106A	La Ramade (Chavanon) de l'étang de la Ramade à la retenue de Bort-les-Orgues	ROE 74896 : ancien barrage de la Buge Derrière	P2	MIA0304	Supprimer ou aménager des ouvrages transversaux (étude en cours ou non connus)	B.4.2
FRFR106A	La Ramade (Chavanon) de l'étang de la Ramade à la retenue de Bort-les-Orgues	ROE69413 : Moulin de Faure - restauration de la continuité écologique	P0	MIA0304	Supprimer ou aménager des ouvrages transversaux (étude en cours ou non connus)	B.4.2
FRFR106A_2	L'Eau du Bourg	ROE5088 : Plan d'eau de Servières 1 - restauration de la continuité écologique	P1	MIA0301	Supprimer ou aménager des ouvrages transversaux (étude en cours ou non)	B.4.2
FRFR106A_2	L'Eau du Bourg	ROE5115 : Plan d'eau de la tuilerie aval (MADEBENE) - restauration de la continuité écologique	P1	MIA0301	Supprimer ou aménager des ouvrages transversaux (étude en cours ou non)	B.4.2
FRFR106A_3	Ruisseau de Malpeire	restauration de la continuité (1 ouvrage de 4 buses)	P0	MIA0304	Supprimer ou aménager des ouvrages transversaux (étude en cours ou non)	B.4.2
FRFR106A_3	Ruisseau de Malpeire	aménagement de la buse de la route communal de villesebroux	P1	MIA0301	Supprimer ou aménager des ouvrages transversaux (étude en cours ou non)	B.4.2
FRFR106A_3	Ruisseau de Malpeire	restauration continuité route départemental D987 ROE 111528	P1	MIA0301	Aménager les ouvrages de franchissement départementaux	B.4.1d
FRFR106A_3	Ruisseau de Malpeire	restauration continuité buse de la mine	P2	MIA0301		
FRFR106A_3	Ruisseau de Malpeire	s'assurer de la mise au norme des étangs (2 étangs)	P2	MIA0401		
FRFR106A_4	Ruisseau de Cornes	ROE79525 : Seuil du pont de la route D 987 - restauration de la continuité écologique	P0	MIA0301	Aménager les ouvrages de franchissement départementaux	B.4.1d
FRFR106A_5	Ruisseau Béal des Roziers	Etang du Béal des Roziers (équipement)	P0	MIA0401		
FRFR106A_6	Ruisseau de Labelle	effacement du plan d'eau du Randeix	P1	MIA0302	Aménager ou effacer des étangs déjà identifiés	A.3.1
FRFR106A_7	Ruisseau de la Barricade	remplacement d'un ouvrage sur la D21	P1	MIA0301		
FRFR106A_7	Ruisseau de la Barricade	restauration continuité à la confluence avec le chavanon	P1	MIA0301		
FRFR106B	La Ramade (Chavanon) de sa source à l'étang de Ramade	Elaborer un arrêté interdépartemental de mise aux normes des étangs du BV Ramade	P0	GOU0202	Animer et suivre les travaux sur cours d'eau	C.1.2
FRFR498A	La Méouzette de l'étang de Méouze au confluent du Chavanon	restauration continuité écologique Moulin des Chevilles	P1	MIA0304		
FRFR498A	La Méouzette de l'étang de Méouze au confluent du Chavanon	restauration continuité pont en amont immédiat de la confluence	P0	MIA0301	Supprimer ou aménager des ouvrages transversaux sur HCC	B.4.1a
FRFR182_1	Ruisseau de la Quérade	arrêté interdépartemental sur les étangs	P0	GOU0202	Animer et suivre les travaux sur cours	C.1.2



MAITRE(S) D'OUVRAGE
Haute Corrèze Communauté

COÛT ESTIME
108 150 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Lors des diagnostics de cours d'eau réalisés par le service GEMAPI, les ouvrages présents sur le lit mineur ont été caractérisés. Ainsi, Haute Corrèze Communauté dispose d'un diagnostic complet des obstacles à l'écoulement permettant de prioriser les opérations de rétablissement de la continuité écologique suivant les enjeux environnementaux et la faisabilité d'intervention.

Le chargé de missions référent sur le secteur « Chavanon » de Haute Corrèze Communauté sera en charge de la bonne réalisation de ces travaux.

Opération n° 1 : Travaux sur la masse d'eau de la Méouzette (FRFR498A)

Ces ouvrages peuvent être de nature diverse : buse agricole, radier de pont, seuil en pierres, système de vannage, etc.

2 projets de rétablissement de la continuité écologique sont prévus sur la Méouzette et ses affluents.

Les travaux seront réalisés de 2021 à 2023.

Opération n° 2 : Travaux sur la masse d'eau du Rau de Feyt (FRFR498A_1)

2 projets de rétablissement de la continuité écologique sont prévus sur le ruisseau du Feyt et ses affluents.

Les travaux seront réalisés de 2022 à 2024.

Opération n° 3 : Travaux sur la masse d'eau de l'Abeille (FRFR106A_6)

8 projets de rétablissement de la continuité écologique sont prévus sur le Ruisseau de l'Abeille et ses affluents.

Les travaux seront réalisés de 2021 à 2023.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

FRFR498A / FRFR498A_1 / FRFR106A_6 (Labeille)

PUBLIC VISÉ :

Propriétaires d'ouvrages

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CR NA, CD 63/23/19, DREAL NA et Auvergne, DDT63/23/19, OFB 63/23/19, SAFER, EDF, PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	58 625€	70 350€		3 000€		67 350€	
Opération 2	7 000€	8 400€			8 400€		
Opération 3	24 500€	29 400€		4 200€	12 600€	8 400€	4 200€
TOTAL	86 520€	108 150€		7 200€	21 000€	75 750€	4 200€

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	30%	20%						50%	31 657.5
Opération 2	30%	20%			5 ou 10%**			50%	3 780
Opération 3	30%	20%			10%			50%	13 230
								TOTAL	48 668 €

* Aides de l'AEAG : travaux d'aménagement financé à 30% (+ 10% bonification si liste 2) et travaux d'effacement de 60 à 80%. (Aides basées sur les montants HT)

** Aides CD19 : indiquées uniquement à titre indicatif. Ces aides ne sont pas intégrées au Contrat.

Parmi les 2 projets prévus sur la masse d'eau FRFR498A_1, l'un d'entre eux est situé sur le ruisseau du Feyt faisant la limite entre les départements de la Creuse et de la Corrèze. Pour ce projet le taux d'aide de ces partenaires financiers sera ajusté.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Linéaire restauré
- Nombre d'ouvrages effacés ou aménagés

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le service prévoit la possibilité d'intervenir également en dehors des masses d'eau détaillées ci-dessus pour mettre à profit les opportunités et initier des dynamiques locales. Ces opérations seront conditionnées par :

- Un niveau de reconquête important appuyé par un diagnostic du sous-bassin versant concerné, Et/ou
- Une combinaison d'actions complémentaires et multithématiques et/ou un projet porté avec plusieurs acteurs, Et/ou
- Des enjeux de conservation forts (état préservé, espaces naturels sensibles et/ou protégés) sur des secteurs préservés mais soumis à différentes menaces.



MAITRE(S) D'OUVRAGE
SNCF Th ROCHE,
Pôle Pilotage des Investissements,
Infrapôle Auvergne Nivernais
68 bis Av E MICHELIN 63100 CLERMONT-FERRAND

COÛT ESTIME
 720 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération 1 : Sur le seuil du Chaluset sur la Clidane (FRFR105)

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) datant du 22 décembre 2000 vise à garantir la protection de l'environnement aquatique et des ressources en eau. L'objectif d'atteindre un bon état qualitatif des eaux superficielles visé initialement pour fin 2017 passe obligatoirement par la protection et la restauration de la continuité écologique, c'est-à-dire la libre circulation des espèces biologiques (notamment les poissons migrateurs), mais également le bon déroulement du transport naturel des sédiments.

La Clidane est un cours d'eau sinueux évoluant au milieu de gorges préservées et verdoyantes. La Clidane abrite notamment une belle population de truites. Ce cours d'eau présente un intérêt écologique remarquable qui justifie son classement en site Natura 2000 et ZNIEFF mais également en Liste 2 selon l'article L214-17 du Code de l'Environnement relatif au rétablissement de la continuité écologique sur les cours d'eau.

Dans ce contexte réglementaire fort, l'objectif est d'établir des propositions de scénarios de travaux qui devront permettre de rétablir la continuité écologique de la Clidane Liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement au niveau du seuil du Chaluset tout en améliorant l'hydro morphologie de la rivière dans la zone de remous de l'ouvrage. Ces propositions seront portées devant un Comité de Pilotage (COFIL).

L'ouvrage à l'étude est situé en bordure de la ligne ferroviaire n°711000 longeant la Clidane. Cet ouvrage permet le soutènement des berges. Construit en 1887, soit 6 ans après la mise en service de la ligne, le seuil est venu consolider le remblai en bétonnant le mur de soutènement inférieur en rive gauche côté voie ferrée sur la paroi rocheuse opposée en rive droite de la Clidane.

Au-delà de l'aspect technique, l'enjeu réside dans la concertation du bureau d'étude (ARCADIS), avec SNCF Réseau (propriétaire de l'ouvrage) et les acteurs locaux, afin de prendre en compte les usages, notamment patrimoniaux très marqués dans la zone d'étude. Le risque sur le génie civil est également un enjeu fondamental, du fait que le seuil du Chaluset sert à stabiliser le profil en long du lit et à éviter l'érosion du mur de soutènement de la ligne ferroviaire bordant la Clidane en rive gauche.

A ce stade de l'étude, l'analyse du risque génie civil se base sur notre expérience et au diagnostic visuel des ouvrages. La maîtrise d'ouvrage (SNCF RESEAU) réalisera des études complémentaires (géotechnique, ...).

Le scénario des travaux ne sera connu qu'après la fin de l'étude à savoir en novembre 2020. Les travaux sont prévus d'être exécutés lors de l'été 2021 (juin-sept) pour ce faire un appel d'offre sera lancée afin de trouver une entreprise agréée.

Des comptes rendus ou mails sont envoyés au PNR après chaque phase ou après chaque décision du pilote d'opération de SNCF RESEAU (Th ROCHE).

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

FRFR498A / FRFR498A_1 / FRFR106A_7 (Barricade) / FRFR106A_6 (Labeille)

PUBLIC VISÉ :

Riverains, usagers, pêcheurs, habitants du territoire

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CR NA, CD 63/23/19, DREAL NA et Auvergne, DDT63/23/19, OFB 63/23/19, SAFER, EDF, PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	600 000 €	720 000 €	120 000 €	600 000 €			
TOTAL	600 000 €	720 000 €	120 000 €	600 000 €			

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	40%*							40%	240 000 €
								TOTAL	240 000 €

*Montant des aides basé sur du HT

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Linéaire restauré

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Investigations complémentaires (carottages) afin de terminer l'étude sur le Seuil du CHALUSSET (Clidane) programmées en septembre 2020



MAITRE(S) D'OUVRAGE
EDF

COÛT ESTIME
300 000 € TTC

Sous réserve des conclusions de l'étude de scénarii et dimensionnement de réhabilitation de l'ouvrage à des fins de réserve d'eau. A noter que cette fiche ainsi que l'enveloppe financière mentionnée ne pourront être activées que dans le cadre de la réalisation d'un projet d'effacement

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Le Barrage du Chavanon est un ouvrage créé dans les années 1920, qui aurait dû être le barrage le plus grand d'Europe à l'époque (hauteur prévu de 100m). Après quelques années de travaux, le chantier est abandonné et le barrage inachevé, ne sera jamais équipé.

Finalement, ce barrage n'atteindra qu'une dizaine de mètres de haut. Cet ouvrage ainsi que le batardeau dressé pour dévier les eaux du Chavanon dans une galerie de dérivation dite «provisoire» sont toujours présents. Ainsi, depuis près d'un siècle, le Chavanon coule intégralement dans cette dérivation qui constitue un verrou majeur à la continuité écologique de la rivière (cf schéma ci-contre).

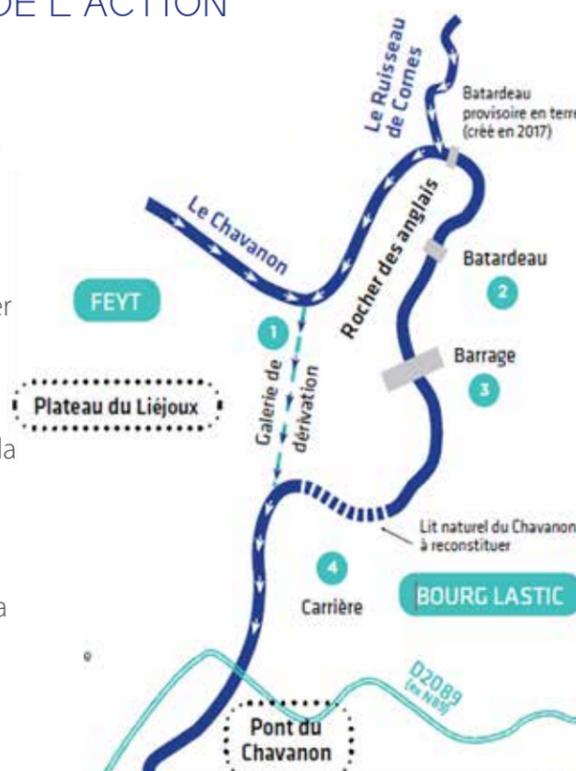
En application de l'article L. 214-17, le Chavanon a été classé en liste 2, ce qui oblige tous les propriétaires d'ouvrages à rendre franchissable leurs ouvrages. Ce barrage est intégré à la concession hydroélectrique de la Dordogne actuellement en gestion d'EDF.



Une importante phase de concertation a été menée dans le cadre du premier contrat pour trouver une solution qui soit techniquement et financièrement la plus pertinente. Ce travail collectif a conduit à la rédaction d'un cahier des charges, au suivi de l'étude jusqu'à sa restitution. De nombreuses réunions et rencontres ont été organisées à ce sujet avec l'ensemble des parties prenantes (Etat, AE, les Régions, les Départements, les EPCI, communes, EPIDOR, les associations, le PNR, ect.). Une réunion publique à destination des acteurs locaux a également été organisée.

Suite à la validation en COPIL Barrage Chavanon du projet, EDF a déposé en décembre 2018, une demande d'exécution de travaux auprès de l'Etat. Ce projet ambitieux qui permettrait de restaurer 1300 ml de cours d'eau a obtenu l'accord des partenaires financiers mais n'a pas pu être lancé. Il est donc proposé de l'intégrer dans ce nouveau dispositif.

Parallèlement, une étude a été lancée par le PNR afin d'aider les partenaires à décider ensemble de l'avenir de ce site au travers différents scénarios d'aménagement et de valorisation. Cette étude devrait se terminer fin 2020.



Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

FRFR498A / FRFR498A_1 / FRFR106A_7 (Barricade) / FRFR106A_6 (Labeille)

PUBLIC VISÉ :

Riverains, usagers, pêcheurs, habitants du territoire

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CR NA, CD 63/23/19, DREAL NA et Auvergne, DDT63/23/19, OFB 63/23/19, SAFER, EDF, PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	250 000 €	300 000 €				300 000 €	
TOTAL	250 000 €	300 000 €				300 000 €	

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	40 %*	...%**						40 %	100 000 €
TOTAL									100 000 €

* Aides de l'AEAG : travaux d'aménagement financé à 30% (+ 10% bonification si liste 2) et travaux d'effacement de 60 80%. Aides basées sur les montants HT.

**Région Nouvelle Aquitaine : 30% max dans la limite des règlements du régime d'aide de l'Etat

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Linéaire restauré

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



MAITRE(S) D'OUVRAGE
Conseil départemental du Puy-de-Dôme

COÛT ESTIME
277 800 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération 1 : Aménagement de 5 ouvrages départementaux

Les ouvrages de franchissement routier peuvent parfois constituer des verrous à la continuité écologique. Les diagnostics de terrain ont notamment identifié 4 ouvrages infranchissables appartenant au Conseil départemental du Puy-de-Dôme, sur des cours d'eau classés en liste 2 (en application de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement) : La Clidane (FRFR105), le Ruisseau de Ganne (FRFRR105_1) et le Ruisseau de Cornes (FRFRR106A_4).

Afin de dimensionner techniquement et financièrement les travaux à réaliser sur ces ouvrages, plusieurs études ont été menées : une première en 2014 coordonnée par le Syndicat du PNR ML, et une seconde en 2019 conduite par le CD 63.

Pour chacun de ces ouvrages, un travail de concertation avec les partenaires (DDT, OFB et Fédération de pêche 63, ...) a permis de valider conjointement un scénario d'aménagement.

Ainsi, il est prévu de réaliser les travaux en 2 tranches comme suit :

En 2021 : entre avril et octobre

1/ Pont du Moulin de Clidane (ROE 80097 ou Clidane 8bis) localisé sur le Rau de la Clidane

Nature des travaux :

- Aménagement cadre rive droite par pose de barrettes
- Remblaiement de l'arche rive gauche (Passage petite faune) et mise en place de la prise d'eau

Montant prévisionnel de 33 500 € HT soit 40 200 € TTC

2/ Ouvrage hydraulique de la Ganne (ROE 79209 ou Ganne 07) situé sur le Rau de Ganne

Nature des travaux :

- Réalisation de barrettes dans la buse rive droite
- Remblaiement de la buse rive gauche (Passage petite faune) et aménagement du lit à l'aval

Montant prévisionnel de 15 000 € HT soit 18 000 € TTC

3/ Pont de la Ganne (ROE 79531 ou Ganne 09) situé sur le Rau de Ganne

Nature des travaux :

- Remplacement des buses par un PIPO (portique ouvert à fond libre) et aménagement du lit à l'aval

Montant prévisionnel de 148 000 € HT soit 177 600 € TTC

En 2022 :

4/ Pont de chez Couturier (ROE 79525 ou Cornes 05) situé sur le Rau de Cornes,

Nature des travaux : Aménagement du cours d'eau à l'aval et dans l'ouvrage

Montant prévisionnel de 22 500 € HT soit 27 000 € TTC

5/ Pont sur l'Eau du Bourg (ROE 77733 ou EauBourg_01)

Nature des travaux : Rehaussement de la ligne d'eau à l'aval avec des blocs + enrochements à l'aval de la fosse

Montant prévisionnel de 12 500 € HT soit 15 000 € TTC

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

La Clidane (FRFR105), le Ruisseau de Ganne (FRFRR105_1) et le Ruisseau de Cornes (FRFRR106A_4).

PUBLIC VISÉ :

Riverains, usagers, pêcheurs, habitants du territoire

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CD 63, OFB, DDT63, OFB 63, EPCI FP, FDAAPPMA 63, EPIDOR, PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	231 500 €	277 800 €	235 800 €	42 000 €			
TOTAL	231 500 €	277 800 €	235 800 €	42 000 €			

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	40 %*							40 %	92 600 €
TOTAL								40 %	92 600 €

* Aides de l'AEAG : travaux d'aménagement financé à 30% (+ 10% bonification si liste 2) et travaux d'effacement de 60 80%. Aides basées sur les montants HT.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Linéaire restauré

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



MAITRE(S) D'OUVRAGE
Propriétaires d'ouvrages privés ou publics

COÛT ESTIME
135 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

La liste des ouvrages inscrites au PAOT et intégrés dans le tableau p.70 fera l'objet d'une priorité d'intervention pour l'ensemble des partenaires du Contrat.

En fonction du travail de concertation effectué avec les propriétaires et les partenaires, les travaux pourront s'orienter soit vers un aménagement de l'ouvrage (opération n°1), soit un effacement (opération n°2).

Opération n° 1 : Travaux d'aménagement d'ouvrages pour restaurer la continuité écologique

Opération n°2 : Travaux d'effacement d'ouvrages pour restaurer la continuité écologique

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Toutes les masses d'eau

PUBLIC VISÉ :

Propriétaires d'ouvrages

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CR NA, CD 63/23/19, DREAL NA et Auvergne, DDT63/23/19, OFB 63/23/19, SAFER, EDF, PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	62 500 €	75 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Opération 2	50 000 €	60 000 €		15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
TOTAL	112 500 €	135 000 €	15 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	30 à 40%*	20%			10%**			50%	33 750 €
Opération 2	60% à 80%*	30%						90 %	48 000 €
								TOTAL	81 750 €

* Aides de l'AEAG : travaux d'aménagement financé à 30% (+ 10% bonification si liste 2) et travaux d'effacement de 60 à 80%. Taux d'aides basés sur les montants HT.

** Aides du CD19 et aides de la Région Nouvelle-Aquitaine dépendantes de la localisation du projet. Aides indiquées uniquement à titre indicatif. Ces aides ne sont pas intégrées au Contrat.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Linéaire restauré
- Nombre d'ouvrages effacés ou aménagés

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



THEMATIQUE 1 : Animation et coordination du programme

DESCRIPTIF GENERAL

COÛT TOTAL ESTIME
758 500 € TTC

CONTEXTE

Le Contrat Chavanon repose sur un programme d'actions multithématiques nécessitant des compétences et des savoir-faire multiples dans l'objectif du maintien ou de l'atteinte du bon état écologique. Les missions de coordination et d'animation permettent la mise en œuvre et la cohérence des opérations.

Le PNR de Millevaches, dans la continuité du premier contrat territorial Chavanon en action, poursuit la coordination du programme. Il s'agit entre autre d'animer les comités techniques (commissions thématiques) et institutionnels (comité de pilotage, comité des financeurs...), d'apporter une assistance aux maîtres d'ouvrages, d'assurer un rôle de médiation entre les partenaires, d'effectuer le suivi et le bilan des actions.

La réalisation des travaux sur les milieux aquatiques par les communautés de communes implique un certain nombre de démarches nécessitant de programmer du temps d'animation. Cette animation se fera par les techniciens rivière du territoire qui devront entre autre : mettre en place une concertation, réaliser des visites de terrain préalables aux travaux, assurer le suivi technique et financier des travaux (demande d'autorisation, demande de subvention et de solde...) et participer aux réunions techniques et institutionnelles du contrat.

Les Conservatoires d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine et d'Auvergne ont animé dans le précédent programme, une cellule d'assistance technique (CATZH) auprès des propriétaires et gestionnaires de zones humides. Afin de conserver la dynamique engagée, ils poursuivront leur accompagnement afin de préserver ces milieux et leurs fonctionnalités. Les CEN dans le cadre de leur animation CATZH, pourront également intervenir auprès des exploitants agricoles bénéficiant de paiements pour services environnementaux (PSE).

Les CEN ont acquis au cours du 1er contrat 38 ha de zones humides ou de parcelles riveraines de cours d'eau notamment dans les gorges du Chavanon. Les CEN souhaite continuer leur animation foncière notamment sur des secteurs à enjeu dans l'objectif d'assurer la pérennité de ces zones et le maintien d'une gestion compatible avec une bonne qualité des cours d'eau.

Correspondance au SDAGE Adour-Garonne :

A 23. Assurer le suivi des SAGE et des contrats de rivière

A 22. Evaluer l'impact des politiques de l'eau

A33. Susciter des échanges d'expériences pour favoriser une culture commune

D22. Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassin et des chevelus hydrographiques

D 39. Sensibiliser et informer sur les fonctions des zones humides

D 42. Organiser et mettre en œuvre une politique de gestion, de préservation et de restauration des zones humides

OBJECTIFS

- Renforcer la dynamique collective impulsée par le 1er contrat autour de l'enjeu de préservation des milieux et de la qualité et de la quantité de l'eau dans un contexte de changement climatique
- Assurer la cohérence des actions et les échanges entre partenaires
- Mettre en place le programme de travaux
- Apporter un accompagnement technique aux propriétaires et gestionnaires

TERRITOIRE CIBLÉ

Ensemble du bassin versant

Masses d'eau concernées par des actions : toutes les masses d'eau du bassin

MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

C.1.1	Coordonner le contrat de progrès territorial	250 000 €
C12	Animer et suivre les travaux cours d'eau	346 000 €
C13	Réaliser l'animation foncière sur les zones humides et parcelles riveraines des cours d'eau	142 500 €
C14	Inventorier et apporter des conseils de gestion sur les mares dans le Puy-de-Dôme	20 000 €
C15	Sensibiliser et accompagner les propriétaires forestiers aux abords des cours d'eau	A définir
TOTAL (en € TTC)		758 500 €

Part financière prévisionnel de la thématique : 14 %

Maîtres d'ouvrage concernés :

PNR ML, HCC, CCMCA, CCCC, CCDSA, CEN NA, CEN A

Partenaires techniques et/ou financiers potentiels :

Ensemble des partenaires techniques et financiers du contrat



MAITRE(S) D'OUVRAGE
PNR ML

COÛT ESTIME
250 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération 1 : Coordination du Contrat

La coordination du contrat repose sur 1 ETP et répond aux missions d'animation et de coordination suivante :

- Apporter une assistance technique et administrative aux maîtres d'ouvrage
- Préparer et animer les différentes commissions thématiques (agriculture, suivi, continuité écologique...) ainsi que les comités de pilotage (à minima 1 par an). Ces moments d'échanges doivent permettre d'échanger, d'évaluer et de préparer les actions à venir conjointement avec l'ensemble des partenaires. Au besoin le PNR se chargera d'organiser également des comités des financeurs.
- Suivre les actions des différents maîtres d'ouvrages pour le bon déroulement et la cohérence du programme d'actions
- Assurer un rôle de médiation et/ou de relais entre les différents partenaires afin de faciliter la mise en œuvre des travaux
- Formaliser l'état d'avancement du programme année par année et réaliser l'évaluation et le bilan global du contrat sur le plan technique et financier

Le PNR assurera également sur le temps d'animation du contrat la mise en œuvre des actions en maîtrise d'ouvrage Parc.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Toutes les masses d'eau

PUBLIC VISÉ :

Partenaires du contrat et acteurs locaux

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

Ensemble des maîtres d'ouvrages du contrat, AEAG, CD 63/23/19, CR NA, EDF, DDT63/23/19, DREAL NA et Auvergne, OFB 63/23/19

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1		250 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
TOTAL		250 000	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	70%	20%*		10%				80%	200 000 €
								TOTAL	200 000 €

***Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine** : les actions portées par le PNR seront financées dans le cadre de la convention pluriannuelle «Région/PNR». La Région étudiera les financements des actions du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR Millevaches en Limousin au titre de sa politique en faveur des parcs naturels régionaux.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Taux de réalisation financière du programme
- Nombre de commissions thématiques
- Nombre de COPIL
- Nombre de réunions techniques

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le montant annuel de la coordination du contrat comprend le temps d'animation, les frais de fonctionnement, et les frais indirects (forfait de l'Agence de l'eau).



MAITRE(S) D'OUVRAGE
HCC, CCMCA, CCCC, CCDSA

COÛT ESTIME
346 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Le nombre d'action à mener sur les cours d'eau ciblés nécessitent une animation dédiée ainsi qu'un suivi technique et administratif.

- La coordination et animation générale : il s'agit de suivre la mise en œuvre et le déroulement des actions prévues dans le contrat dans les délais impartis. L'interlocuteur des maîtres d'ouvrages suit le contrat et dresse un bilan intermédiaire pour évaluer ce dernier.
- L'animation technique de l'espace rivière se fait avec le technicien rivière qui met en œuvre les travaux en rivière prévus dans le contrat et suit leur bonne exécution dont découle le fonctionnement global de la rivière (suivi de la continuité écologique, de l'état des berges et plus généralement du cours d'eau) suivi des travaux.

Ces travaux sont validés dans le Plan Pluriannuel de Gestion du bassin versant du Chavanon, et traduits le cas échéant par des Déclarations d'Intérêt Général (DIG) permettant aux collectivités d'injecter de l'argent public pour les objectifs de gestion des milieux aquatiques visés dans les PPG.

Opération 1 : Assurer la mise en œuvre des travaux de la DIG de HCC sur le bassin versant du Chavanon

Opération 2 : Assurer une animation sur le plan d'eau sur le territoire de Marche et Combrailles en Aquitaine

Opération 3 : Assurer la mise en œuvre des travaux sur le territoire de la communauté de commune Chavanon Combraille et Volcans

Opération 4 : Assurer la mise en œuvre des travaux sur le territoire de la communauté de commune Dôme Sancy Artense

Un technicien rivière intervient sur le territoire de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense à hauteur de 0.1 ETP mutualisé avec la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans. Ses missions sont les suivantes :

- Animation et mise en œuvre du programme des travaux selon les modalités prévues dans le contrat
- Montage et suivi des dossiers techniques, administratifs et financiers concernant les travaux liés à l'espace rivière (dont DIG cf action C.5.1)
- Organisation et surveillance des chantiers puis réception des travaux
- Sensibilisation, communication, information auprès des riverains, usagers et élus
- Relais des observations et informations recueillies sur le terrain auprès de l'animateur général
- Réalisation de diagnostics de rivière complémentaires aux diagnostics initiaux réalisés.

Etat de l'opération:

Nouvelle

Dans la continuité du CT n°1

Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) : Toutes les masses d'eau

PUBLIC VISÉ : Propriétaires et gestionnaires riverains (exploitants agricoles, propriétaires forestiers), propriétaires de plans d'eau, propriétaires d'ouvrages faisant obstacles à la continuité écologique

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS : AEAG, CR NA, CD 63/23/19, DREAL NA et Auvergne, DDT63/23/19, OFB 63/23/19, FDAAPPMA 63/23/19, CEN, EDF, PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1		180 000€	36 000€	36 000€	36 000€	36 000€	36 000€
Opération 2		12 000€	4 000€	2 000€	2 000€	2 000€	2 000€
Opération 3		133 500€	26 700€	26 700€	26 700€	26 700€	26 700€
Opération 4		20 500	4 100 €	4 100 €	4 100 €	4 100 €	4 100 €
TOTAL		346 000 €	70 800€	68 800 €	68 800 €	68 800 €	68 800 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50%							50%	90 000€
Opération 2	50%							50%	6 000 €
Opération 3	50%			14 %				64%	85 440€
Opération 4	50%			14%				64%	13 120 €
TOTAL									194 560 €

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Temps d'animation par action
- Taux de réalisation des actions
- Nombre de réunions
- Nombre d'exploitants/propriétaires rencontrés

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

HCC : Les montants portés dans le descriptif financier sont basés sur 1 ETP. Or, le temps d'animation du chargé de missions sera partagé avec des bassins versants limitrophes dans le cadre de l'exercice de la compétence sur le territoire de Haute Corrèze Communauté dans des proportions qui seront adaptées aux besoins du moment et en adéquation avec les besoins du territoire.



MAITRE(S) D'OUVRAGE

Conservatoires d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) et Auvergne (CEN A)

COÛT ESTIME
142 500 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération 1 : Animation foncière par le CEN A

Animer un démarchage foncier pour maîtrise d'usage ou foncière (63) visant à préserver prairie humide, saulaie, roselière. Acquisition foncière ou convention.

Opération 2 : Animation foncière par le CEN NA

Animation pour l'acquisition foncière

Dimensionnement technique :

- Phase d'identification des parcelles à enjeu : travail cartographique, visite des parcelles, contact par courrier des propriétaires (information enjeu 'zones humides/ milieux aquatiques' et évaluation du potentiel de vente et/ou de maîtrise d'usage)
- Si acquisition, estimation systématique par la SAFER du coût à l'hectare des parcelles,
- Montage dossier d'acquisition et/ou de maîtrise d'usage

Calendrier de réalisation : Sur toute la durée du contrat

Moyens humains dédiés à l'opération : Environ 0,15 ETP

Lien avec les opérations menées par d'autres partenaires : Opération complémentaire aux opérations menées en faveur des milieux humides et milieux aquatiques

Animation des actions inscrites dans les plans de gestion validés

Dimensionnement technique :

- Suivi du programme d'actions défini dans les plans de gestions validés ;
- Mise en œuvre de l'animation territoriale nécessaire à la mise en œuvre des actions (relation avec les acteurs locaux, propriétaires, élus, gestionnaires, exploitants ...);
- Montages techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre des actions ;
- Suivi des travaux ;
- Réalisation des suivis nécessaires à l'évaluation de la gestion.

Calendrier de réalisation : Sur toute la durée du contrat

Moyens humains dédiés à l'opération : Environ 0,15 ETP

Lien avec les opérations menées par d'autres partenaires : Opération complémentaire aux opérations menées en faveur des milieux humides et milieux aquatiques

Animation liée à la mise en œuvre du contrat

Dimensionnement technique :

- Participation aux réunions « institutionnelles »
- Montages de dossiers administratifs et financiers liés au contrat
- Réalisation de réunions, de supports d'information

Calendrier de réalisation : Sur toute la durée du contrat

Moyens humains dédiés à l'opération : Environ 0,03 ETP

Lien avec les opérations menées par d'autres partenaires : Opération complémentaire aux opérations menées en faveur des milieux humides et milieux aquatiques

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Toutes les masses d'eau

PUBLIC VISÉ :

Propriétaires et/ou gestionnaires de zones humides (privés ou publics)

PARTENAIRES TECHNIQUES ET /OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CR NA, CD 63/23/19, Communautés de communes, Chambre agriculture, CIVAM, ADAPA, GMHL, PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1		12 500 €	3 000 €	9 500 €			
Opération 2		130 000 €	25 000 €	25 500 €	26 000 €	26 500 €	27 000 €
TOTAL		142 500 €	28 000 €	35 000 €	26 000 €	26 500 €	27 000 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50%							50 %	6 250 €
Opération 2	50%	...%*						50%	65 000 €
TOTAL									71 250 €

Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine : La Région étudiera les financements des actions du CEN au titre de sa politique en faveur de la biodiversité

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Temps d'animation
- Nombre de propriétaires contactés
- Nombre d'achats réalisés
- Nombre d'ha acquis
- Nombre d'ha stockés par la SAFER
- Nombre de travaux et/ou d'actions suivis

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En complément, le CEN Nouvelle-Aquitaine anime le Réseau Zones Humides sur le territoire du contrat (CATZH), mission de conseil et d'accompagnement à destination des gestionnaires de zones humides publics ou privés (Identification des gestionnaires, mise en place d'outils de communication entre adhérents (journées d'échanges, Bulletin RZH), visites conseils, plans de gestion simplifiés, aide aux démarches administratives). Le budget et le programme de la CATZH couvre l'ensemble du département de la Corrèze et par conséquent englobe le bassin versant du Chavanon.



MAITRE(S) D'OUVRAGE
CEN A

COÛT ESTIME
20 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération 1 : inventaire et conseils de gestion sur les mares

Les mares communales de villages sont souvent des zones humides à l'abandon. Il est proposé d'en réaliser l'inventaire et d'initier des démarches de restauration à l'instar d'un programme réalisé avec succès sur le Bassin de la Sioule. Les contacts avec les communes se concrétisent parfois avec des conseils annexes sur les milieux humides ou sur des problématiques environnementales. Un travail privilégié avec les communes sera recherché et sur des sites d'intérêt patrimoniaux (espèce rare, aspect historique). Des accords de gestion seront proposés sur les sites les plus remarquables. Des possibilités de travail dans un second temps seront testées sur des mares agricoles à enjeu afin de constituer un réseau de sites préservés (trame verte et bleue).

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Masses d'eau du Puy-de-Dôme

PUBLIC VISÉ :

Propriétaires de zones humides

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CR NA, CD 63/23/19, DREAL NA et Auvergne, DDT63/23/19, OFB 63/23/19, SAFER, EDF, PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1		20 000 €		10 000 €	10 000 €		
TOTAL		20 000 €		10 000 €	10 000 €		

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50%							50%	10 000 €
								TOTAL	10 000 €

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de propriétaires/gestionnaires contactés
- Nombre de propriétaires/gestionnaires rencontrés
- Nombre de plans de gestion rédigés
- Nombre de visites conseils
- Nombre de nouveaux adhérents à la CAT ZH

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Financier : AEAG / Fonds européens.



MAITRE(S) D'OUVRAGE

Conseil Régional de la Propriété Forestière Nouvelle
Aquitaine (CRPF)COÛT ESTIME
A définir

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

La proposition d'actions du CRPF synthétisée dans cette présente fiche, fera l'objet d'échanges avec l'ensemble des partenaires dans le cadre d'une commission « sylviculture et forêt » lors de la première année du Contrat. Le dimensionnement technique et financier pourra ainsi être précisé. Une mise en oeuvre concrète de cette animation pourra être proposée dès 2022.

Opération n°1 : Animation et sensibilisation auprès des propriétaires forestiers aux abords des cours d'eau dans l'esprit du guide de sylviculture aux abords des cours d'eau.

Les principales actions proposées sont les suivantes :

- **Appui à la restauration de berges** : action de sensibilisation en vue de mettre en place des essences adaptées aux abords des cours d'eau, voire de ripisylve : le technicien animateur fera des visites diagnostics à l'attention de propriétaires forestiers afin de proposer des itinéraires permettant de restaurer la qualité des berges. Il profitera de ce diagnostic pour proposer des actions sylvicoles aux propriétaires sur l'ensemble de leurs parcelles boisées.
- **Appui à l'exploitation/la gestion en périmètre rapproché de captage d'eau potable** : action de sensibilisation sur les bonnes pratiques en zone de captage avec le guide national « Protéger et Valoriser l'eau forestière », sensibiliser les propriétaires et les professionnels sur les actions possibles et impossibles définies par les DUP, promouvoir la qualité « eau forestière ».
- **Formation des propriétaires et des exploitants** en vue d'améliorer les pratiques d'exploitation aux abords des cours d'eau et des captages. Les actions de formation seront faites en partenariat avec FIBOIS Nouvelle-Aquitaine et les ETF de Nouvelle-Aquitaine.
- **Diversification des sylvicultures** : promotion des éclaircies et de la sylviculture irrégulière (sans coupe rase), de la régénération naturelle et promotion des aides OPAGE
- **Promotion des documents de gestion durable** afin d'inscrire les opérations dans le temps et dans le respect des enjeux environnementaux et patrimoniaux

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Toutes les masses d'eau

PUBLIC VISÉ :

Propriétaires forestiers, exploitants forestiers

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CD 63/23/19, CR NA, CRPF Auvergne Rhône-Alpes, ONF, Interprofession forêt-bois FIBOIS Nouvelle-Aquitaine, SEFSIL, ETF Nouvelle-Aquitaine, DDT 19, 63, ONF, PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1							
TOTAL							

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1									
								TOTAL	

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de courriers envoyés
- Nombre de diagnostics terrains réalisés
- Nombre de réunions organisées par le CRPF
- Nombre de formations réalisées
- Nombre de contacts propriétaires
- Nombre de documents de gestion initiés

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**THEMATIQUE 2 : Information, sensibilisation et communication****DESCRIPTIF GENERAL****COÛT TOTAL ESTIME**

80 000 € TTC

CONTEXTE

Dans le cadre de sa mission de coordonnateur du précédent Contrat, le PNR a déjà mis en place un plan de communication en développant une identité visuelle et un site internet. Ces outils seront réutilisés dans le cadre de la mission de communication globale notamment pour faire connaître le contrat, harmoniser les messages délivrés, valoriser les actions des différents maîtres d'ouvrage et informer les partenaires. D'autres supports pourront être développés (articles de presse, kakémonos, expositions, ...) et des événements organisés comme la journée Chavanon en fête réalisée en 2018, afin de fédérer les partenaires, acteurs locaux et riverains.

La sensibilisation du grand public, notamment du public familial, n'a pas été très développée dans le cadre du 1er contrat. Le PNR a créé via le prestataire Biotope communication, un jeu de société coopératif sur les têtes de bassin versant. Ce jeu, fabriqué en 3 exemplaires, fera l'objet d'une promotion auprès des médiathèques... Au vu des retours que le public pourra faire le PNR pourra relancer un marché public afin de fabriquer plus d'exemplaires du jeu.

Plus largement, la communication et la sensibilisation se feront au travers des animations grand public et scolaire, l'encadrement de projets éducatifs, l'organisation de chantiers participatifs.

Correspondance au SDAGE Adour-Garonne :

A 9. Informer et sensibiliser le public

A 10. Former les élus, les cadres, les animateurs et les techniciens des collectivités territoriales

OBJECTIFS

- Faire connaître le programme et valoriser les actions réalisées
- Sensibiliser le grand public et les scolaires à la préservation des milieux aquatiques et des têtes de bassin versant

TERRITOIRE CIBLÉ

Ensemble du bassin versant

Masses d'eau concernées par des actions : toutes les masses d'eau du bassin

MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

C.2.1	Opération de sensibilisation à la préservation de la Moule perlière	30 000 €
C.2.2	Promouvoir le contrat et valoriser les actions des maîtres d'ouvrages	50 000 €
TOTAL (en € TTC)		80 000 €

Part financière prévisionnel de la thématique : 2 %

Maîtres d'ouvrage concernés :

PNR ML, LNE

Partenaires techniques et/ou financiers potentiels :

AEAG, CRNA, CD23/63/19, EDF, groupes scolaires (maternelle, primaire, collège, lycée, BTS), médiathèques



MAITRE(S) D'OUVRAGE
Limousin Nature Environnement

COÛT ESTIME
30 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération n°1 : Actions d'animations

- o Réaliser des animations pour les scolaires et le grand public visant à faire découvrir le patrimoine naturel aquatique du territoire, notamment la moule perlière, en accord avec les élus, enseignants et associations.
- o Développer des outils pédagogiques propres aux problématiques et aux spécificités du territoire.

Calendrier : En accord avec les acteurs locaux, potentiellement toute l'année.

Des réunions de cadrage avec les autres maitres d'ouvrages du Contrat seront nécessaires pour mutualiser les actions si besoin.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :
Toutes les masses d'eau

PUBLIC VISÉ :
Techniciens rivières, pêcheurs, responsables d'AAPPMA, scolaires et grand public, élus locaux, personnel d'EDF

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :
AEAG, CD 63/23/19, CR NA, OFB 63/23/19, FD 19/23/63, AAPPMA, EPIDOR, PNRML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1		30000 €	6000 €	6000 €	6000 €	6000 €	6000 €
TOTAL		30000 €	6000 €	6000 €	6000 €	6000 €	6000 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50%	...%*						50 %	15 000 €
								TOTAL	15 000 €

*Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine : La Région étudiera les financements des actions de LNE au titre de sa politique en faveur de la biodiversité.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'animations réalisées,
- Nombre de public touché,
- Outils pédagogiques développés.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ces actions pourront évoluer au gré des retours d'expériences et des bilans annuels. Elles ne sont donc pas figées.



MAITRE(S) D'OUVRAGE
PNRML

COÛT ESTIME
50 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération1 : Communication générale du contrat

Le PNR de Millevaches est en charge de la communication générale du contrat afin de promouvoir le contrat et d'harmoniser les messages. L'action portera notamment sur :

- La mise à jour du site internet (valorisation des actions des MO, compte rendu de réunions, actualités sur le bassin versant...)
- Le développement de support de communication (articles de presse, expositions, plaquettes...)
- La promotion et le développement du jeu de société
- L'animation de sorties scolaires et grand public afin de sensibiliser aux enjeux des têtes de bassin versant
- L'organisation d'événements festifs de type fête du Chavanon

Etat de l'opération:

Nouvelle

Dans la continuité du CT n°1

Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Toutes les masses d'eau

PUBLIC VISÉ :

Partenaires du contrat, acteurs locaux, grand public et scolaire (de la maternelle au BTS)

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

Tous les maîtres d'ouvrages du contrat, AEAG, CD 63/23/19, CR NA, EDF, DREAL, DDT63/23/19, OFB 63/23/19,

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	41 666 €	50000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL	41 666 €	50000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50%*	20%**		20%				70%	30 833 €
TOTAL									30 833 €

*Aides de l'AEAG basées sur les montants HT

**Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine : les actions portées par le PNR seront financées dans le cadre de la convention pluriannuelle «Région/PNR». La Région étudiera les financements des actions du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR Millevaches en Limousin au titre de sa politique en faveur des parcs naturels régionaux.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de sorties scolaires animées
- Nombre de projets éducatifs encadrés
- Nombre de sorties grand public
- Nombre d'événements festifs organisés
- Nombre de supports de communication développés

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



THEMATIQUE 3 : Suivis scientifiques

DESCRIPTIF GENERAL

COÛT TOTAL ESTIME

220 820 € TTC

CONTEXTE

Les actions menées dans le cadre du contrat ont pour objectif l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, fixé par la Directive cadre sur l'eau. Dans le cadre du premier contrat 6 stations ont été suivies pour les paramètres physico-chimiques et biologiques (IBGN) et 8 stations pour les suivis piscicoles et thermiques, en complémentarité des réseaux existants. En fonction des compétences de chacun et dans une optique de complémentarité, les suivis sont réalisés par différentes structures (MEP19, FDAAPPMA 23/19/63, PNR ML). Afin d'avoir un jeu de données robustes et une analyse solide, il a été décidé en commission suivi de garder les mêmes stations pour le 2nd contrat. Les suivis doivent permettre de travailler sur l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience des actions réalisées dans le cadre du contrat de progrès.

Aucun suivi zones humides n'a été porté dans le cadre du 1er contrat Chavanon en action. Afin d'avoir une évaluation de l'efficacité des actions de restauration et de préservation des zones humides, le GMHL a intégré le nouveau contrat en tant que maître d'ouvrage. Le GMHL propose de mettre en place un protocole d'échantillonnage simple pour évaluer la qualité des milieux au regard de la présence de certaines espèces indicatrices et de leur densité.

Correspondance au SDAGE Adour-Garonne :

A 11. Développer les connaissances dans le cadre du SNDE

A 17. Partager les savoir-faire et favoriser les transferts de connaissances scientifiques

A 24. Mettre en œuvre le programme de surveillance

A 25. Favoriser les réseaux locaux de suivi de l'état des eaux et des milieux aquatiques

OBJECTIFS

- Suivre l'évolution de l'état écologique des cours d'eau
- Analyser l'évolution de l'état écologique au regard du programme d'actions
- Suivre l'évolution des zones humides avant et après travaux de restauration
- Réaliser un bilan (état initial et état final)

TERRITOIRE CIBLÉ

Ensemble du bassin versant

Masses d'eau concernées par des actions :

Ensemble du bassin versant pour les suivis cours d'eau

MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

C.3.1.a	Suivi de la qualité biologique et thermique	73 000 €
C.3.1.b	Suivi piscicole	28 000 €
C.3.1.c	Suivi de la qualité physico-chimique	41 000 €
C32	Suivi zones humides	78 820 €
TOTAL (en € TTC)		220 820 €

Part financière prévisionnel de la thématique : 4 %

Maîtres d'ouvrage concernés :

PNR ML, MEP 19, FDAAPPMA23/63/19, GMHL

Partenaires techniques et/ou financiers potentiels :

AEAG, CRNA, CD23/63/19, EDF, OFB 23/63/19



MAITRE(S) D'OUVRAGE

Maison de l'Eau et de la Pêche de Corrèze

COÛT ESTIME

73 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Dans ce présent contrat territorial, le suivi d'une série d'indicateurs doit permettre d'évaluer l'efficacité du programme d'actions et l'évolution de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. C'est dans ce cadre que la mise en place d'un suivi des peuplements benthique, piscicole et un suivi thermique intervient.

Opération n° 1 : Suivi de la qualité biologique et thermique des cours d'eau sur des stations de suivi identifiées

Cette opération a pour objectif d'évaluer la qualité biologique et thermique de stations identifiées au cours du premier contrat, au travers d'indices DCE compatibles tels que l'I2M2 (« Indice invertébrés Multi-Métriques ») et l'IPR (« Indice Poisson Rivière »), mais également grâce à une expertise scientifique qui s'appuiera sur les spécificités des cours d'eau de tête de bassin et qui sera complétée par un suivi thermique précis.

- **Pour le compartiment macrobenthique**, les protocoles d'échantillonnage et de traitement des échantillons en laboratoire respectent les normes AFNOR XP T90-333 (2009) et XP T90-388 (2010), et restent donc identiques aux protocoles suivis lors du premier contrat (IBGN DCE à 12 prélèvements).

Les données faunistiques obtenues seront ensuite utilisées pour calculer l'indice I2M2 global et les 5 métriques associées (richesse taxonomique, ASPT, polyvoltinisme, ovoviviparité et Shannon), afin d'évaluer l'hétérogénéité et la stabilité des habitats, ainsi que l'existence de pressions anthropiques sur le milieu. L'outil diagnostic associé à l'I2M2 devrait également permettre de faire ressortir, s'il y a, le type de pressions anthropiques qui impactent de manière significative ce compartiment.

Les 9 stations identifiées dans le cadre de ce suivi, et qui font en parallèle l'objet d'un suivi thermique et piscicole sont réparties sur la Ramade, la Quérade, la Méouzette, le Ruisseau de Cornes, l'Eau du Bourg, la Barricade et le Chavanon.

- **Pour la thermie**, des sondes thermiques enregistreuses sont posées dans les cours d'eau au niveau de 12 stations, pour suivre leur régime thermique ainsi que l'impact potentiel des plans d'eau de la Ramade et de Méouze sur leur milieu récepteur respectif (la Ramade et la Méouzette).

L'enregistrement est réalisé sur un pas de temps horaire, et ce, durant toute la durée du contrat. Un relevé des enregistrements est effectué régulièrement afin d'éviter au maximum les pertes de données liées à un dysfonctionnement ou à des actes de vandalisme.

Les données récoltées devraient alors permettre de suivre l'évolution du régime thermique du Chavanon et de plusieurs de ses affluents au fil des mois, et l'analyse des différents paramètres (température maximale et minimale enregistrée, température moyenne, ...) permettra de les mettre en parallèle avec les exigences des espèces protégées et patrimoniales présentes sur le bassin du Chavanon (écrevisses à pattes blanches, moules perlières, truite fario). La thermie joue en effet, un rôle important dans le déroulement des cycles biologiques de nombreuses espèces aquatiques et peut influencer sur la structure de leur population. Le suivi thermique permettra donc aussi de compléter l'analyse des données issues des suivis des macroinvertébrés et des poissons réalisés sur ces mêmes stations.

- **Pour le suivi piscicole**, les trois fédérations de pêche de la Corrèze (FD19), de la Creuse (FD23) et du Puy-de-Dôme (FD63), en collaboration avec la MEP19, se sont coordonnées afin de proposer un suivi piscicole cohérent à l'échelle du bassin versant (matériel similaire, protocoles de suivi et de collecte d'informations uniformisées entre structures).

En effet, comme l'une des actions portées par la MEP19, consiste à récolter les données acquises au travers des divers suivis, de les interpréter et de valoriser les résultats obtenus (fiche action C.4.4), il est essentiel de disposer de données fiables et comparables. Pour cette raison, la MEP19 participera à chacune des 8 pêches électriques d'inventaires prévues sur le bassin (en personnel et matériel), les années n et n+4 du contrat.

Les données obtenues permettront d'évaluer l'état de santé du compartiment piscicole et en particulier de déterminer le peuplement en présence, sa structure, les densités numériques et pondérales, ainsi que de calculer l'IPR (Indice Poisson Rivière). La répartition régionale et départementale des stations selon leur localisation géographique est la suivante :

- 55% en Auvergne-Rhône-Alpes, sur le département du Puy-de-Dôme
- 45% en Nouvelle-Aquitaine, dont 21% en Corrèze et 24% en Creuse.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) : Toutes les masses d'eau

PUBLIC VISÉ : Tous les partenaires du contrat et les acteurs locaux

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS : AEAG, CD 63/23/19, CR NA, OFB 63/23/19, FD 19/23/63, EPIDOR, PNRML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1		73 000 €	21 000 €	6 000 €	18 000 €	6 000 €	22 000 €
TOTAL		73 000 €	21 000 €	6 000 €	18 000 €	6 000 €	22 000 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	70 %	...%*				15%		85 %	62 050 €
								TOTAL	62 050 €

Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine : La Région étudiera les financements des actions de la MEP19 au titre de sa politique en faveur de la biodiversité.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Compte rendu d'opération avec note indiciaire I2M2 et caractérisation de la qualité écologique.
- Rapport du suivi thermique.
- Nombre de pêches réalisées.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Calendrier prévisionnel

Intitulé de l'opération	n	n+1	n+2	n+3	n+4
<i>Suivi macroinvertébrés benthiques</i>					
<i>Suivi piscicole</i>					
<i>Suivi thermique</i>					

Carte de localisation des stations





MAITRE(S) D'OUVRAGE

Fédérations de pêche 23/19/63

COÛT ESTIME

28 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération n° 1 : Suivi piscicole

Le travail consiste à réaliser des pêches électriques dans le cadre d'un suivi biologique de 8 stations. Celles-ci correspondent à celles inventoriées dans le précédent contrat et pour lesquels nous possédons une chronique. Les stations concernées sont les suivantes :

N° station	Cours eau	Localisation	MO potentiels
1	Méouzette	en aval du Plan deau de Meouze	FD23
2	La Quérade	près de la confluence avec la Ramade	FD23
3	La Ramade	en aval du Plan deau de la Ramade	FD63
4	Le Chavanon	amont Moulin de la Roche	FD63
5	L'Eau du Bourg	près de la confluence avec le Chavanon	FD63
6	La Clidane	Moulin de Lavergne	FD63
7	La Barricade	près de la confluence avec le Chavanon	FD19
8	Le Chavanon	en aval du moulin de Faure	FD19 et 63

Nous réaliserons des pêches complètes (toute la station) en inventaire (2 passages) à l'aide de matériel de pêche électrique portable (Martin Pêcheur) ou fixe de type Héron.

Après capture, les poissons sont endormis, déterminés, mesurés et pesés. Ces résultats font l'objet de calculs statistiques afin de déterminer la densité par espèces.

Chaque fédération de pêche opère sur son territoire (cf. tableau supra) et met les moyens humains nécessaires au bon déroulement de l'opération (protocole AFNOR XP T90-383 pour l'efficacité et la sécurité). Chaque agent est formé et nommé par arrêté préfectoral.

La station Moulin de Faure est réalisée de façon conjointe par la FD19 et 63, la rivière délimitant les départements et la largeur du cours d'eau nécessite de nombreux intervenants (15 au minimum).

Ces opérations sont menées en période estivale afin d'avoir le maximum d'espèces disponibles et des individus suffisamment gros par espèces pour pouvoir être dénombrées. De plus, les eaux doivent être le plus limpides possibles et assez basses pour travailler en sécurité. La période optimale se situe entre mi-juillet et mi-septembre.

Les pêches seront réalisées en début de contrat et en fin de contrat.

Les 3 Maitres d'ouvrages sont les Fédérations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Corrèze, de la Creuse et du Puy de Dôme. La MEP 19, qui intervient sur d'autres indicateurs biologiques travaille en collaboration avec les 3 FDPPMA.

Ce suivi est financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et les Structures Associatives de Pêche de Loisir.

Un suivi sera réalisé en début (constituant l'état initial) et en fin de contrat (élément de l'état final).

Etat de l'opération:

 Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Les masses d'eau sont désignées dans le tableau ci-dessus ce sont les cours d'eau suivants :

- Chavanon : FRFR106A
- Ramade : FRFR106A
- Méouzette : FRFR498A
- Quérade : FRFRL82_1
- Eau du Bourg : FRFR106A_2
- Clidane : FRFR105
- Barricade : FRFR106A_7

PUBLIC VISÉ :

Techniciens, élus, pêcheurs

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CD 63/23/19, CR NA, OFB 63/23/19, FD 19/23/63, EPIDOR, PNRML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1		28000 €	14000 €				14000 €
TOTAL		28000 €	14000 €				14000 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50 %	... ?		5%				55%	15 400 €
								TOTAL	15 400 €

Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine : La Région étudiera les financements des actions de la FDPPMA au titre de sa convention de partenariats avec l'Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Nouvelle-Aquitaine

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Evolution de l'IPR par station
- Evolution de la présence d'espèces sensibles
- Evolution de la densité des différentes espèces
- Structure de la population de l'espèce cible (trf)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



MAITRE(S) D'OUVRAGE

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

COÛT ESTIME
41 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Dans ce présent contrat territorial, le suivi d'une série d'indicateurs doit permettre d'évaluer l'efficacité du programme d'actions et l'évolution de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. C'est dans ce cadre que la mise en place du suivi physico-chimique intervient.

Opération n° 1 : Suivi de la qualité physico-chimique des cours d'eau sur des stations de suivi identifiées

Le suivi physico-chimique sera réalisé annuellement via 6 campagnes de prélèvements par station, réalisées dans la mesure du possible selon le calendrier prévisionnel de l'Agence de l'eau. Les 5 stations suivies sont les mêmes que dans le premier contrat afin d'assurer une cohérence et d'avoir un jeu de données robustes. Au total, 150 prélèvements sont prévus, dont les résultats seront intégrés dans la base de données de l'AEAG (SIE).

Ces suivis permettront :

- D'appréhender le bon état écologique des cours d'eau
- D'évaluer l'efficacité et l'efficacité du programme d'action

Les paramètres suivis sont les suivants :

Paramètres mesurer in situ :

Code SANDRE	Paramètre	Unité + code Sandre	
<i>Paramètres d'observation</i>			
1947	Type de prélèvement (depuis un pont, dans le courant,...)	Nomenclature SANDRE	-
1422	Limpidité	Nomenclature SANDRE	-
1739	Teinte de l'eau	Nomenclature SANDRE	-
1410	Aspect des abords	Nomenclature SANDRE	-
1411	Irisations sur l'eau (présence d'hydrocarbures)	Nomenclature SANDRE	-
1412	Présence mousse (détergents.)	Nomenclature SANDRE	-
1413	Présence de feuilles	Nomenclature SANDRE	-
1415	Ombre	Nomenclature SANDRE	-
1416	Odeur	Nomenclature SANDRE	-
1726	Situation hydrologique apparente (crue, basses eaux,...)	Nomenclature SANDRE	-
1423	Présence boues surnageantes	Nomenclature SANDRE	-
1424	Présence d'autres corps	Nomenclature SANDRE	-
1425	Conditions météo	Nomenclature SANDRE	-
<i>Paramètres physico-chimiques mesurés in situ</i>			
1311	Oxygène dissous	mg/l O2	175
1312	Taux de saturation en O2	%	243
1301	Température de l'eau	Degrés Celsius	27
1409	Température de l'air	Degrés Celsius	27
1302	pH	Unité pH	264
1303	Conductivité à 25°C	µS/cm	147

Paramètres à analyser :

Code SANDRE	Fraction impérative	Paramètre	Unité + code Sandre	
1295	Eau brute	Turbidité	NTU	233
1305	Eau brute	Matières en suspension	mg/l	162
1313	Eau brute	DBO5 à 20°C	mg/l O2	175
1841	Eau filtrée*	Carbone Organique Dissous	mg/l de C	163
1335	Eau filtrée*	Ammonium (NH ₄ ⁺)	mg/l NH ₄ ⁺	169
1339	Eau filtrée*	Nitrites (NO ₂)	mg/l NO ₂	171
1340	Eau filtrée*	Nitrates (NO ₃)	mg/l NO ₃	173
1319	Eau brute	Azote Kjeldahl (NKJ)	mg/l NKJ	168
1350	Eau brute	Phosphore total (Ptot)	mg/l P	177
1433	Eau filtrée*	Orthophosphates (PO ₄ ³⁻)	mg/l PO4	176

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) : FRFR106A_7 (Barricade) / FRFRL82_1 / FRFL82 / FRFR498A / FRFR106A_4 (Cornes)

PUBLIC VISÉ : Tous les partenaires du contrat et les acteurs locaux

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS : AEAG, CD 63/23/19, CR NA, OFB 63/23/19, FD 19/23/63, EPIDOR, PNRML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	34 167	41 000	8 200	8 200	8 200	8 200	8 200
TOTAL	34 167	41 000	8 200	8 200	8 200	8 200	8 200

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	70%*	..%**		6%				76%	26 377 €
TOTAL								76%	26 377 €

*Le taux d'aide de l'AEAG est de 70% HT soit 58% TTC

**Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine : La Région étudiera les financements des actions du Parc au titre du contrat Parc.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de prélèvements réalisés
- Nombre de stations suivies
- Taux d'intégration dans la base de données de l'AEAG
-



MAITRE(S) D'OUVRAGE

Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL)

COÛT ESTIME

78 820 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération n° 1 : Suivi et évaluation de l'évolution des zones humides au travers de la présence/absence du campagnol amphibie

Afin d'évaluer l'évolution des zones humides, leur état de conservation et la pression de nos pratiques sur ces milieux, le GMHL a décidé de travailler sur la distribution du Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) sur le territoire étudié. En effet, de par ses exigences écologiques, cette espèce de micromammifère inféodée aux milieux aquatiques en est un bon indicateur de l'état écologique. En plus d'être une espèce protégée au niveau national, elle est considérée comme « espèce de cohérence nationale de la trame Verte et Bleue ».

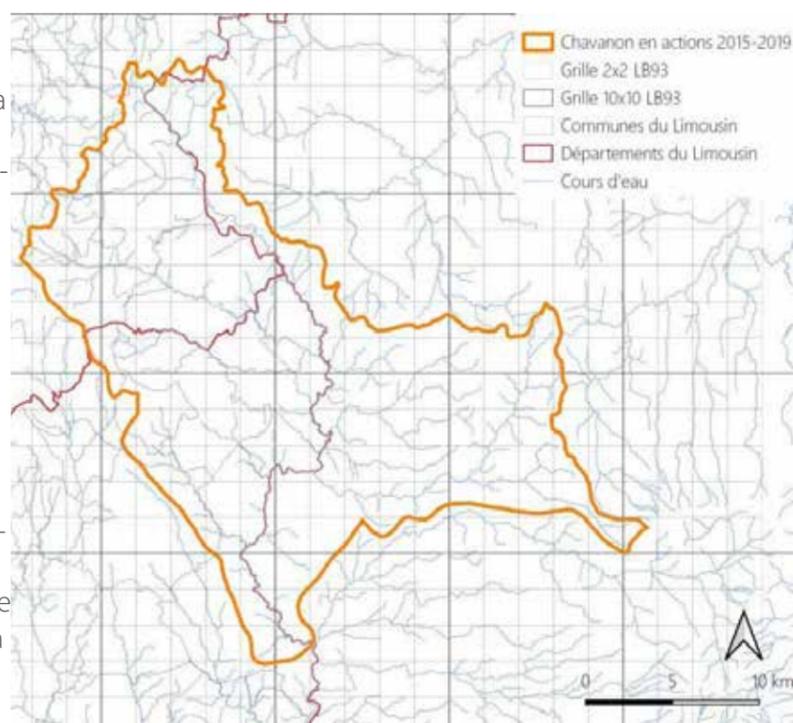
La méthode retenue consistera en une évaluation de sa présence selon le protocole mis en place par la SFPEM au niveau national (Prospection de carrés 2km x 2km au sein de d'une maille plus large découpée en 10km x 10km - Carte 1). Les suivis proposés par le GMHL seront réalisés prioritairement sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec les 2 CEN.

Ceci aura à la fois comme intérêt de travailler sur une méthodologie facile à mettre en place et déjà éprouvée mais également d'avoir des données utilisables pour comparer son occupation du territoire au regard d'autres secteurs.

L'année échantillon (N) dressera un premier bilan. Un suivi sera ensuite réalisé en année 3 (N+3) sur des zones ciblées grâce à une étude cartographique du paysage, qui permettra de mettre en lumière les zones de discontinuités et d'expliquer l'absence de l'espèce. En année 5 (N+5), le protocole de prospection réalisé au cours de la première année sera à nouveau mis en place afin de déterminer ou non si son habitat, les zones humides et bords de cours d'eau, est en régression sur le territoire et si les mesures appliquées dans le cadre du CPT ont été efficaces. Ce travail conduira à proposer aux maîtres d'ouvrage et usagers du territoire, des actions de gestion et de préservation de l'habitat et des populations de cette espèce protégée.

Les exemples de gestion et d'aménagement en faveur du Campagnol amphibie ayant permis

son maintien et/ou son retour existent aujourd'hui tant à l'échelle locale qu'internationale. On peut citer celui d'une commune du Morbihan qui en 2016, a fait curer les berges d'un bassin d'orage et d'un ruisseau en tête de bassin versant suite à une inondation. Ces travaux avaient causé la disparition du Campagnol amphibie. Suite à un réaménagement couplé à des conseils de gestion par une association naturaliste locale, le Campagnol amphibie a recolonisé l'ensemble des berges du cours d'eau dans les deux années qui ont suivi.



Carte 1 : Chavanon. Chaque maille de 10kmx10km est découpée en 25 mailles de 2kmx2km dont 20 feront l'objet de prospection pour mettre en évidence l'espèce sur le territoire. Son occurrence permettra d'évaluer l'état de santé des zones humides sur le territoire.

L'espèce s'est réimplantée sur des zones ayant bénéficiées d'un réaménagement de plusieurs zones humides par la ville de Nantes sur les bords de l'Erdre. Ces actions ont en effet permis la recolonisation par l'espèce de ces zones qu'elle avait désertées plusieurs années auparavant (source : Fédération des Amis de l'Erdre).

Opération n°2 : Evaluation de la connexion des différents éléments hydromorphes du Bassin Versant au travers un suivi de la Loutre

Comme le souligne le diagnostic initial, la connexion entre les différents éléments hydromorphes du bassin versant est indispensable pour que l'ensemble du système fonctionne. Une étude sera donc réalisée sur les ouvrages d'art afin d'évaluer leur perméabilité pour les mammifères aquatiques et notamment la Loutre d'Europe, *Lutra lutra*. Cette évaluation permettra d'envisager, au moment où ces ouvrages feront l'objet de travaux de restauration, des aménagements pour favoriser le passage de cette faune. Ainsi, la mise en place de banquettes ou autres dispositifs de franchissement des infrastructures linéaires, favorisera la connexion des milieux lotiques entre eux et évitera des traversées au niveau de la chaussée et donc le risque de mortalité. Dans un même temps, ces dispositifs réduiront de fait le risque d'accident routier en sécurisant ces points souvent accidentogènes. Les ouvrages prioritaires sont indiqués p.70 de ce document.

Les diagnostics proposés par le GMHL seront réalisés par un chargé de mission sur la partie Amont du Bassin versant, correspondant au territoire Limousin, les années N, N+3 et N+5.

Opération n°3 : Evaluation de la connexion des différents éléments hydromorphes du Bassin-Versant au travers un suivi des amphibiens

Le bon état des connexions entre les différents éléments hydromorphiques du bassin versant peut également être mis en évidence par l'étude des Amphibiens. Aussi, l'étude d'espèces inféodées au réseau hydrographique telles que les Amphibiens, qui fonctionnent en populations plus ou moins interconnectées, permet d'avoir un élément sur l'état de la fragmentation du réseau. L'objectif sera de faire un inventaire du cortège d'espèces d'Amphibiens avant la réalisation d'aménagements sur le territoire du Chavanon afin d'évaluer la richesse du milieu en espèces. Un passage après travaux sera également réalisé afin d'observer une possible colonisation par de nouvelles espèces et évaluer le bon état des connexions. Le protocole respectera 3 passages par an, aux différentes saisons favorables aux amphibiens afin de contacter les espèces précoces et tardives. Des prospections de jour et de nuit seront réalisées afin de mettre en œuvre différentes techniques d'observation et d'écoute des chants. Les amphibiens utilisent un large spectre de milieux aquatiques connexes des cours d'eau (mares, ornières, zones humides, fossés, etc.). De ce fait, ils représentent un cortège d'espèces repères pour évaluer la bonne connexion des écosystèmes aquatiques entre eux.

Les diagnostics proposés par le GMHL seront réalisés par un chargé de mission sur la partie amont du bassin versant, correspondant au territoire Limousin, tous les ans avant et après les travaux d'aménagement sélectionnés sur une

LIEN AVEC LES FICHES :

Fiches actions de la thématique B.3

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) : Toutes les masses d'eau

PUBLIC VISÉ : Tous les partenaires du contrat et les acteurs locaux

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1		33 252 €	14 127 €		4 607 €		14 518 €
Opération 2		20 213 €	6 477 €		6 477 €		7 259 €
Opération 3		25 355 €	2 618 €	4 918 €	4 918 €	4 918 €	7 983 €
TOTAL		78 820 €	23 222 €	4 918 €	16 002 €	4 918 €	29 760 €

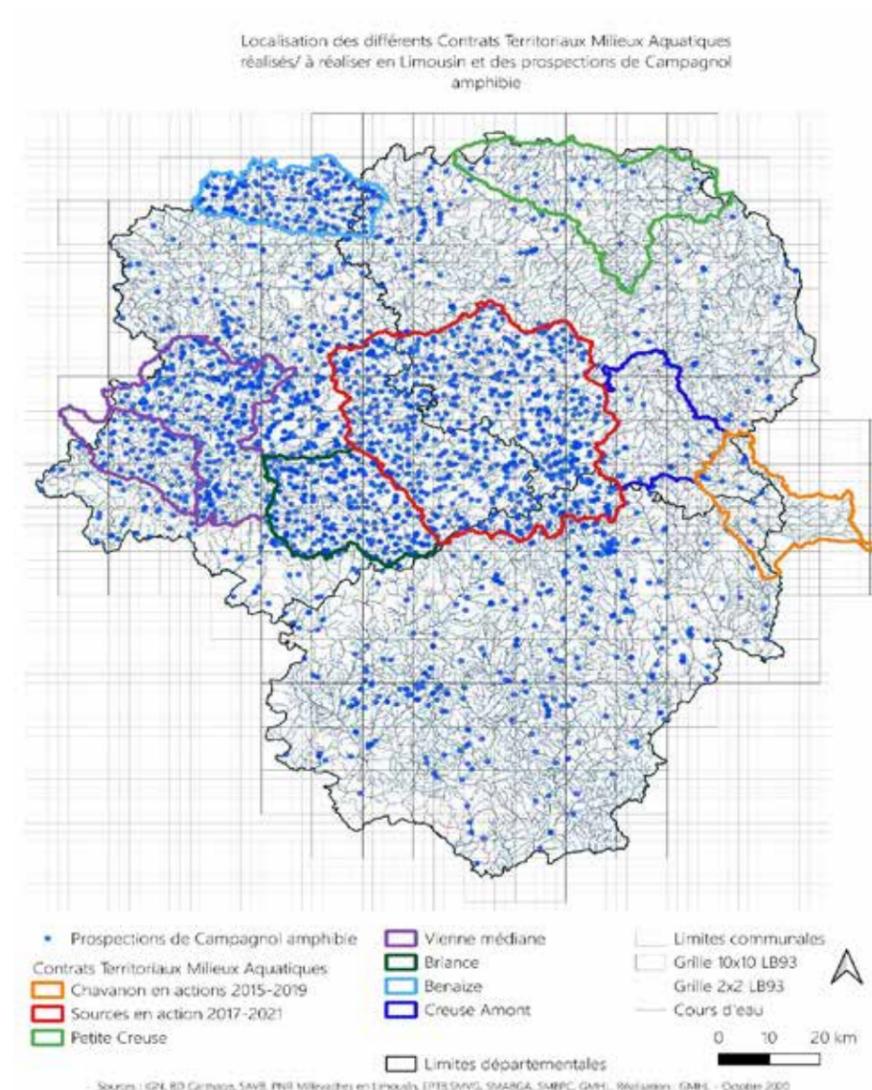
PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50 %							50 %	16 626 €
Opération 2	50 %							50 %	10 107 €
Opération 3	50 %							50 %	12 678 €
								TOTAL	39 410 €

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de transects parcourus pour la prospection du Campagnol amphibie ;
- Nombre de mailles validées par la présence du Campagnol amphibie en première année ;
- Nombre de nouvelles mailles validées par la présence du Campagnol amphibie après travaux en dernière année du CTMA ;
- Nombre d'ouvrages d'art traversés par la Loutre d'Europe ;
- Nombre d'ouvrages d'art à rénover pour permettre le passage de la Loutre d'Europe ;
- Nombre d'espèces d'amphibiens observées avant travaux ;
- Nombre de nouvelles espèces d'amphibiens observées après travaux.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES





THEMATIQUE 4 : Amélioration des connaissances

DESCRIPTIF GENERAL

COÛT TOTAL ESTIME

188 000 € TTC

CONTEXTE

Préalablement au premier contrat, le PNR a réalisé un diagnostic sur les principaux cours d'eau (Chavanon et grands affluents). Les techniciens rivières des collectivités ont, sur leur temps d'animation, complété ce diagnostic. Ce travail se poursuivra dans le second contrat afin d'actualiser les données, préciser les perturbations sur le réseau hydrographique secondaire et adapter les actions aux enjeux identifiés.

Les prospections réalisées par LNE et la MEP 19 ont permis de mettre en évidence la présence de la Moule perlière et de l'Ecrevisse à pattes blanches sur le bassin versant du Chavanon. Les inventaires vont se poursuivre sur les cours d'eau non prospectés, propices à la présence de ces espèces. Un suivi des populations connues sera également effectué. Cette action participera au suivi de la qualité de l'eau et des milieux et permettra si nécessaire, de mettre en place des actions de préservation de ces espèces. Le CEN Auvergne réalisera des prospections Moule perlière sur le Département du Puy-de-Dôme (secteur non prospecté dans le cadre du 1er contrat) en complémentarité des actions portées par LNE.

Un inventaire des zones humides a été réalisé par le Conservatoire Botanique du Massif Central sur le périmètre du PNR ML (sur la partie Nouvelle Aquitaine). Afin d'enrichir les connaissances et d'avoir une information homogène sur les deux Régions, le CEN Auvergne réalisera un inventaire des zones humides sur la partie Puy-de-Dôme du bassin versant.

La MEP 19 réalise chaque année un travail d'analyses et d'interprétations de l'ensemble des données produites dans le cadre des actions de suivis et d'amélioration des connaissances portées par les différentes structures. Ce travail permet d'évaluer l'évolution de la qualité de l'eau au regard du programme d'actions. La MEP 19 poursuivra son travail de valorisation des données dans le cadre du contrat de progrès. L'analyse des données recueillies dans le cadre du premier contrat territorial a permis de mettre en évidence certaines perturbations et lacunes sur le bassin versant. Ainsi, il est proposé de mener, en complémentarité des autres suivis et inventaires, deux études :

- Un suivi quantitatif, la station suivie par la DREAL sur le Chavanon ne fonctionnant plus depuis 2014. Ce suivi permettra de mieux comprendre l'évolution hydrologique du bassin au regard du changement climatique ;
- Une étude sur la présence de molécules médicamenteuses sur le Chavanon. Les pêches électriques ayant mis en évidence un affaiblissement des populations piscicoles sur la station située sur le Chavanon dans la partie médiane de son cours.

Correspondance au SDAGE Adour-Garonne :

D 21. Améliorer la connaissance et la compréhension des têtes de bassin versant

A 15. Améliorer les connaissances pour atténuer l'impact du changement climatique sur les ressources en eau et les milieux aquatiques

A 17. Partager les savoir-faire et favoriser les transferts de connaissance scientifique

D 47. Renforcer la vigilance pour certaines espèces particulièrement sensibles sur le bassin

B 8. Connaître et limiter l'impact des substances d'origine médicamenteuse et hormonale, des nouveaux polluants émergents et des biocides

OBJECTIFS

- Améliorer les connaissances sur le fonctionnement et les sources de perturbations du bassin versant
- Améliorer les connaissances sur la répartition des espèces cibles des têtes de bassin versant
- Faire émerger des actions de préservation des espèces cibles et de leur habitat.
- Améliorer les connaissances sur l'évolution quantitative de la ressource en eau

TERRITOIRE CIBLÉ

Ensemble du bassin versant

Masses d'eau concernées par des actions :

MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

C.4.1	Diagnostic des cours d'eau (temps d'animation des techniciens rivières)	0 €
C42a	Amélioration des connaissances sur l'écrevisse à pattes blanches	30 500 €
C42b	Amélioration des connaissances sur la Moule perlière	50 000 €
C43	Réaliser des inventaires naturalistes sur des espèces ou espaces à enjeu du BV	Pour mémoire
C44	Améliorer la connaissance des zones humides en amont du plan d'eau de la Ramade	70 000 €
C45	Coordonner et valoriser l'ensemble des suivis et inventaires réalisés dans le cadre du contrat	31 000 €
C46	Améliorer les connaissances sur la gestion quantitative	3 000 €
C47	Réaliser une étude sur l'impact des molécules médicamenteuses sur le Chavanon	3 500 €
TOTAL (en € TTC)		188 000 €

Part financière prévisionnel de la thématique : 4 %

Maîtres d'ouvrage concernés :

MEP19, LNE, CEN A, HCC, CCCC, PNR ML

Partenaires techniques et/ou financiers potentiels :

AEAG, CRNA, CD23/63/19, EDF, OFB 23/63/19, ARS 19/63, DDT 23/63/19, DREAL NA, DREAL A, EPIDOR, Université de Limoges



COÛT ESTIME

Cf. Fiche C.1.2

MAITRE(S) D'OUVRAGE

Haute Corrèze Communauté, Communauté de communes
Chavanon Combrailles et Volcans

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération n° 1 : Diagnostic sur Haute Corrèze Communauté

L'opération consiste à réaliser un diagnostic complet en relevant notamment :

- L'occupation du sol,
- Les facteurs de perturbations (obstacles à l'écoulement, piétinement agricole, recalibrage, etc.)
- La qualité rivulaire,

Ce diagnostic permettra d'acquérir une connaissance fine du réseau hydrographique et d'orienter les stratégies de gestion, de préservation et de restauration. Les données recueillies compléteront celles acquises par Haute Corrèze Communauté sur le territoire du contrat depuis 2015. Le diagnostic sera réalisé en 2020 et 2021.

Le chargé de missions référent sur le secteur « Chavanon » de Haute Corrèze Communauté sera en charge du diagnostic et de sa saisie sous SIG.

L'opération sera réalisée sur les masses d'eau suivantes :

- de la Meouzette et de ses affluents (FRFR498) sur environ **32km**
- de le Rau du Feyt et de ses affluents (FRFRR498A_1) sur environ **25km**
- de la Ramade et de ses affluents en rive droite (FRFR106A) sur environ **17 km**
- de la Barricade et de ses affluents (FRFRR106A_7) sur environ **28 km**

Au total, ce sont 102 km de cours d'eau qui seront diagnostiqués.

Opération n° 2 : Diagnostic sur CC CCV

Les diagnostics seront réalisés prioritairement sur : l'Eau du Bourg, Rau de Cornes et Rau de Malpeire.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

FRFR498 (Méouzette) / FRFRR498A_1 (Feyt) / FRFR106A (Chavanon) / FRFRR106A_7 (Barricade) / FRFRR106A_2 (Eau du Bourg) / FRFRR106A_4 (Cornes) / FRFRR106A_3 (Malpeire)

PUBLIC VISÉ :

Tous les partenaires du contrat et les acteurs locaux

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CD 63/23/19, CR NA, OFB 63/23/19, FD 19/23/63, EPIDOR, PNRML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1							
Opération 2							
TOTAL							

Les coûts liés à cette opération sont intégrés à la fiche C.1.2.

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1									
Opération 2									
								TOTAL	

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Linéaire de cours d'eau diagnostiqué

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



MAITRE(S) D'OUVRAGE

Maison de l'Eau et de la Pêche de Corrèze

COÛT ESTIME

30 500 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération n° 1 : Réalisation d'un suivi qualitatif des populations d'écrevisses du bassin du Chavanon (nasses et ADN environnemental) et d'un suivi quantitatif des populations d'écrevisses à pattes blanches (Austropotamobius pallipes) identifiées sur le bassin lors du premier contrat.

- Le suivi quantitatif :

Au cours du premier contrat territorial Chavanon, 2 populations d'écrevisses à pattes blanches ont été identifiées sur le bassin. Ces populations feront l'objet d'un suivi quantitatif par l'intermédiaire d'un protocole CMR (capture/marquage/recapture) l'année n, n+2 et n+4.

En effet, on sait que les derniers épisodes de sécheresse ont conduit à des étiages très sévères voire à la mise en assec de nombreux petits cours d'eau du bassin du Chavanon, dont l'affluent de la Barricade sur lequel une population d'écrevisses à pattes blanches avait été identifiée. Ce suivi devrait donc permettre de s'assurer que la population est toujours présente et de surveiller son état de santé.

Ce protocole de suivi consiste à prélever de nuit, en deux passages la totalité des individus supérieurs à 2 cm (pour des raisons de facilité de capture) observés sur la station étudiée. Au cours d'une première nuit, chaque individu capturé est mesuré, pesé et sexé puis marqué avec du verni (inoffensif pour l'écrevisse) avant d'être remis à l'eau. Lors d'une deuxième nuit, chaque individu capturé au cours des deux passages est trié en fonction de la présence ou non d'un marquage : les individus marqués sont comptés tandis que les individus non marqués sont mesurés, pesés et sexés ; l'ensemble des individus est ensuite relâché. Grâce à ces données, il sera possible d'évaluer la densité et la structure de la population, ainsi que son évolution temporelle.

A noter que l'ensemble du matériel de prospection (waderns, seaux, matériels de pesée et de mesure...) sera désinfecté avant les campagnes de terrain à l'aide d'un désinfectant fongicide et bactéricide (désogerme). En effet, cela est indispensable à la protection des populations d'écrevisses contre les transferts de pathologies telles que la peste des écrevisses.

- Le suivi qualitatif :

Afin de continuer le travail entrepris au cours du premier contrat, les prospections qualitatives des cours d'eau du bassin du Chavanon seront poursuivies les années n+1 et n+3 pour identifier les limites de répartitions des populations d'écrevisses invasives et celles de l'écrevisse à pattes blanches.

Ces prospections sont réalisées grâce à 2 protocoles, la pose de nasses d'une part et des expertises « ADN environnemental » d'autre part.

Pour les nasses, celles-ci seront réparties sur des stations régulièrement espacées sur les cours d'eau en fin de journée, et relevées le lendemain matin. Chaque individu capturé est identifié, mesuré, pesé et sexé. Il est ainsi possible de dresser une cartographie précise de la répartition des écrevisses.

Cependant, lorsque les populations sont réduites, la pose des nasses ne permet pas toujours de détecter la présence des écrevisses, c'est pourquoi, en parallèle, certains cours d'eau feront l'objet de prélèvements afin de réaliser des expertises « ADN environnemental ». En effet, cette méthode basée sur l'extraction de l'ADN contenu dans un échantillon d'eau, permet d'améliorer la détection d'espèces aquatiques rares ou discrètes (comme c'est le cas de l'écrevisse à pattes blanches) présentes sur la portion du cours d'eau amont au point de prélèvement, et permettra ainsi de compléter les données issues du suivi nasses.

Comme pour le suivi quantitatif, l'ensemble du matériel de prospection (nasses, waders,...) sera désinfecté avant les campagnes de terrain à l'aide d'un désinfectant fongicide et bactéricide (désogerme).

Il est prévu de prospecter 30 stations par an en année n+1 et n+3 (20 à l'aide de nasses et 10 par l'intermédiaire de l'ADN environnemental).

L'amélioration des connaissances sur l'espèce permettra de préconiser des recommandations, notamment auprès des techniciens rivières des collectivités, en charge de la mise en oeuvre des plans pluriannuels de gestion (PPG).

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) : Toutes les masses d'eau

PUBLIC VISÉ : Tous les partenaires du contrat territorial, les acteurs locaux, le grand public.

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS : AEAG, CD 63/23/19, CR NA, OFB 63/23/19, FD 19/23/63, EPIDOR, EPCI FP, PNRML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	25 417 €	30 500 €	3 500 €	10 000 €	3 500 €	10 000 €	3 500 €
TOTAL	25 417 €	30 500 €	3 500 €	10 000 €	3 500 €	10 000 €	3 500 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	60%	...%*				10%		70%	21 350 €
TOTAL								70%	21 350 €

***Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine :** La Région étudiera les financements des actions de la MEP19 au titre de sa politique en faveur de la biodiversité

INDICATEURS DE RÉALISATION

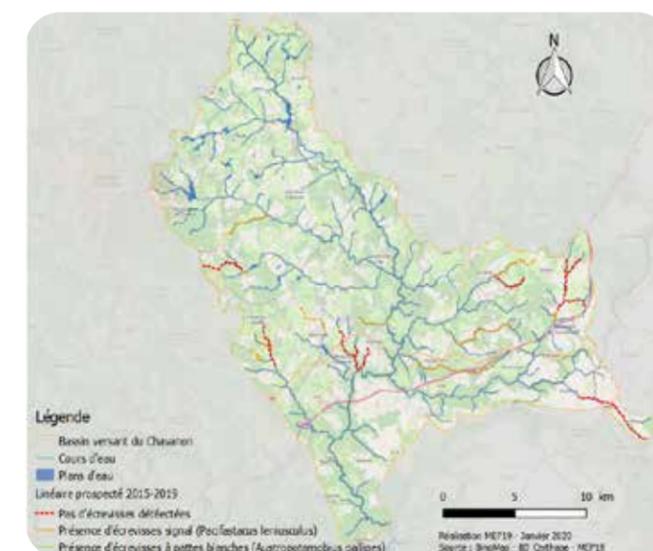
- Linéaire de cours d'eau prospecté
- Nombre de stations prospectées par an à l'aide de nasse et d'ADN environnemental
- Compte-rendu de prospection

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Calendrier prévisionnel

	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Suivi quantitatif (CMR)					
Suivi qualitatif (Nasses/ADNe)					

Carte des prospections réalisées lors du premier contrat :





MAITRE(S) D'OUVRAGE
Limousin Nature Environnement

COÛT ESTIME
50 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération n° 1 : Etude amélioration des connaissances des espèces des milieux aquatiques

- o Améliorer l'état des connaissances sur les populations de Moules perlières du territoire. (répartition, état et dynamique des populations, état du substrat...)
- o Réaliser le suivi des populations connues et faire des inventaires.
- o Faire des propositions de périmètres des populations à fort enjeu afin de proposer des zonages adaptés (ZNIEFF, APPB par exemple).
- o Réaliser l'animation du réseau d'acteurs locaux et institutionnels nécessaire à la mise en place de ces zonages (élus, DDT, DREAL, socio-professionnels concernés).

L'amélioration des connaissances sur l'espèce permettra de préconiser des recommandations, notamment auprès des techniciens rivières des collectivités, en charge de la mise en oeuvre des plans pluriannuels de gestion (PPG).

Cette action sera réalisée prioritairement sur la partie Nouvelle-Aquitaine du bassin versant.

Calendrier : toute l'année

Des réunions de cadrage avec les autres maîtres d'ouvrages du Contrat seront nécessaires pour mutualiser les actions si besoin.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

LIEN AVEC AUTRES FICHES ACTION : Fiche C.4.3

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :
Toutes les masses d'eau

PUBLIC VISÉ :
Techniciens rivières, pêcheurs, responsables d'AAPPMA, scolaires et grand public, élus locaux, personnel d'EDF

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :
AEAG, CD 63/23/19, CR NA, OFB 63/23/19, FD 19/23/63, AAPPMA, EPIDOR, PNRML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1		50000 €	10000 €	10000 €	10000 €	10000 €	10000 €
TOTAL		50000 €	10000 €	10000 €	10000 €	10000 €	10000 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	60%	...%				10%		70%	35 000 €
								TOTAL	35 000 €

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de kilomètres de cours d'eau prospectés,
- Nombre de nouvelles stations de Moules perlières trouvées,
- Nombre de station contrôlées,
- Nombre de périmètres proposées au zonages,
- Nombre de réunions avec les principaux acteurs....

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ces actions pourront évoluer au gré des retours d'expériences et des bilans annuels. Elles ne sont donc pas figées.



MAITRE(S) D'OUVRAGE

Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne

COÛT ESTIME

Pour mémoire

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération n° 1 : Inventaires naturalistes sur des espèces ou espaces à enjeu

Inventaires naturalistes sur des espèces ou espaces à enjeu du BV Chavanon à savoir :

-Moule perlière (ADN environnemental sur affluents, suivi 3 stations Chavanon)

Cette opération dans le cadre de l'application du Plan national d'Actions (PNA) Moule perlière et de sa déclinaison à l'échelle régionale : le Plan régional d'action (PRA) coordonné par le CEN Auvergne. Elle sera réalisée en concertation principalement avec LNE.

Etat de l'opération:



Nouvelle



Dans la continuité du CT n°1



Reportée (CT n°1)

LIEN AVEC AUTRES FICHES ACTION : Fiche C.4.2.a

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Toutes les masses d'eau côté Puy-de-Dôme

PUBLIC VISÉ :

Tous les partenaires du Contrat

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CD 63/23/19, CR NA, OFB 63/23/19, FD 19/23/63, AAPPMA, EPIDOR, PNRML, GMA, Société Française d'Orchidophilie, CEN NA

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1							
TOTAL							

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévision- nels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1									
								TOTAL	

INDICATEURS DE RÉALISATION

-Linéaire de tronçons Moule perlière prospecté / nbre de stations contactées

-Linéaire de tronçons Campagnol amphibie prospecté / nbre de stations contactées

-Surface de zones humides potentielles prospectées

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



COÛT ESTIME
70 000 € TTC

MAITRE(S) D'OUVRAGE
Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération n° 1 : Etude amélioration des connaissances des espèces des milieux aquatiques

Inventaire, cartographie et mise en place de suivis sur les zones humides identifiées en amont de l'étang de la Ramade. Définition de la gestion à mettre en place sur les parcelles maîtrisées.

Inventaire des zones humides sur des secteurs particuliers, à faciès oligotrophe sur sédiments ou colluvions (63/23) : secteur (Messeix, Lastic, St Julien Puy Lavèze) et secteur (Flayat, St Agnant près Crocq). L'inventaire des zones humides à faciès oligotrophe sur sédiments ou colluvions permettra de cibler ce type de milieu comme un milieu prioritaire d'intervention pour le CEN Auvergne.

- Inventaire, carto
- Suivi type Ligero
- Diagnostic (conseils de gestion)
- Suivi effacement d'étang sur le bassin de la Ramade

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :
FRFR106B

PUBLIC VISÉ :
Communes, agriculteurs, propriétaires privés

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :
AEAG, CD 63/23/19, CR NA, OFB 63/23/19, FD 19/23/63, AAPPMA, EPIDOR, PNRML, GMA, Société Française d'Orchidophilie, CEN NA

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1		70 000 €	6 000 €	25 000 €	25 000 €	10 000 €	4 000 €
TOTAL		70 000 €	6 000 €	25 000 €	25 000 €	10 000 €	4 000 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	80%							80%	56 000 €
TOTAL								80%	56 000 €

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nbre de diagnostics réalisés
- Surface cartographiée en ha
- Nbre de suivis mis en place

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



MAITRE(S) D'OUVRAGE
Maison de l'Eau et de la Pêche de Corrèze

COÛT ESTIME
31 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération n° 1 : Rédaction d'un rapport de synthèse annuel des données de suivi et d'évaluation

La collecte de données et le suivi de la qualité des cours d'eau et leur évolution, mais aussi celles relatives aux espèces protégées et patrimoniales doivent être valorisés auprès des différents maîtres d'ouvrage et des élus qui s'impliquent dans la démarche du contrat territorial.

Afin de valoriser ces informations, la MEP19 collectera les données issues des différents suivis menés sur le bassin du Chavanon (macrobenthos, poissons, thermie, physico-chimie, suivi moule perlière, suivi écrevisse), afin d'élaborer une synthèse annuelle cohérente à l'échelle du contrat territorial, qui reprendra également les indicateurs de la DCE.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :
Toutes les masses d'eau

PUBLIC VISÉ :
Tous les partenaires du contrat territorial, les acteurs locaux, le grand public.

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :
AEAG, CD 63/23/19, CR NA, OFB 63/23/19, FD 19/23/63, EPCI FP, EPIDOR, PNRML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	25 833 €	31 000 €	7 000 €	5 000 €	6 000 €	5 000 €	8 000 €
TOTAL	25 833 €	31 000 €	7 000 €	5 000 €	6 000 €	5 000 €	8 000 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50%	...%*				20%		70%	21 700 €
								TOTAL	20 700 €

***Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine :** La Région étudiera les financements des actions de la MEP19 au titre de sa politique en faveur de la biodiversité

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Rédaction et diffusion du rapport de synthèse annuel



MAITRE(S) D'OUVRAGE

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

COÛT ESTIME

3 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération n° 1 : Réalisation d'un suivi quantitatif sur le bassin du Chavanon

Le contexte de changement climatique actuel et les années de sécheresse qu'a connu le territoire en 2018 et 2019 a poussé la commission «suivi» du contrat à s'interroger sur l'évolution des débits, la gestion quantitative et la résilience du bassin et des sous bassins versants. Une seule station de suivi des débits (le Chavaon à Messeix), gérée par la DREAL, est présente sur le bassin versant. La chronique de données s'étend de 1961 à 2014.

Une première analyse des données, dans le cadre du bilan du 1er contrat, a mis en évidence une diminution des débits moyens mensuels notamment sur les mois de septembre et octobre ainsi qu'un allongement de la durée d'étiage.

Afin d'affiner les connaissances sur l'aspect quantitatif et de pallier à l'arrêt de la chronique de données de la station du Chavanon, le PNR souhaite mettre en place un suivi quantitatif sur le territoire. Le suivi se fera via un réseau de sondes mesurant les hauteurs d'eau et les débits. Une partie du réseau sera fixe et un autre mobile afin de réaliser un suivi en fonction des travaux effectués par les autres maitres d'ouvrages pour évaluer l'impact sur l'aspect quantitatif de la ressource en eau. Afin d'avoir une meilleure analyse des données, le PNR utilisera une partie du budget alloué à cette action pour acheter des données complémentaires comme par exemple des données climatiques (température, précipitations...).

L'emplacement des sondes sera discuté et validé en commission suivi réunissant l'ensemble des acteurs participants au volet amélioration des connaissances. Il s'agira d'équiper certains sous-bassins versants pour mieux évaluer l'impact du changement climatique, voire des actions (restauration de zones humides, effacement d'étangs, etc.).

Le PNR souhaite également échanger avec la DREAL sur les raisons de l'abandon de la station du Chavanon et engager une réflexion sur la remise en service ou non de celle-ci.

L'année 2021 permettra de renforcer les réflexions collectives menées sur cette thématique, présenter le projet au centre hospitalier et rédiger conjointement la proposition du sujet de stage. Ce temps nous permettra également de pouvoir commencer à réunir les données déjà existantes sur ce sujet.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Toutes les masses d'eau

PUBLIC VISÉ :

Tous les partenaires du contrat territorial, les acteurs locaux, le grand public.

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CD 63/23/19, CR NA, OFB 63/23/19, FD 19/23/63, MEP 19, EPIDOR, PNRML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	2 500 €	3 000 €	3 000 €				
TOTAL	2 500 €	3 000 €	3 000 €				

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50%*			25%				75%	2 000€
								TOTAL	2 000 €

*Le taux d'aide de l'AEAG est de 50% HT soit 41% TTC.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de stations suivies
- Nombre de données recueillies

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



MAITRE(S) D'OUVRAGE
A définir

COÛT ESTIME
3 500 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération n° 1 :

La problématique des pollutions liées aux substances médicamenteuses est une préoccupation récurrente de toutes les assemblées de gestion. Les Etats Généraux de la Dordogne de 2012, évoquaient les résidus médicamenteux comme pouvant être une des explications de la baisse de la biodiversité aquatique. Les CLE des SAGE du bassin Dordogne identifient les produits pharmaceutiques comme une problématique majeure.

Le Parc naturel régional (PNR) de Millevaches en Limousin a coordonné le 1er Contrat territorial Chavanon, en 2020, un nouveau contrat de progrès territorial est élaboré.

Le 1er Contrat Territorial Chavanon avait mis en évidence un manque de connaissance sur l'impact des substances médicamenteuses sur les populations piscicoles. Une station de suivi (Celette), située juste en aval d'un rejet d'un hôpital psychiatrique, inquiète les fédérations de pêche qui mesurent des perturbations sur l'abondance et les taux de reproduction des espèces. Les résultats physico-chimiques ne permettent pas de l'expliquer.

Le Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande (CHPE) est un établissement sous gestion privée (association de gestion du CHPE) sous tutelle de l'ARS. Le Conseil Départemental de la Corrèze est propriétaire et le Président du CD19 est le Président du Conseil d'Administration de l'association de gestion. L'établissement a une capacité d'accueil de 170 lits en hospitalisation et assure le suivi de 709 personnes en ambulatoire.

Un groupe de travail entre le PNR, l'Université de Limoges, L'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Département, l'ARS, la Maison de l'Eau et de la Pêche (MEP) et EPIDOR a été mis en place pour lancer une étude autour de la problématique des substances médicamenteuses dans l'eau.

Dans un premier temps, un stage proposé en 2022, permettra d'établir un état des lieux des connaissances sur cette station : molécules utilisées, concentrations, flux et établir un plan d'action clé en main avec des financements fléchés pour traiter les résidus médicamenteux des eaux usées.

Dans un second temps et en fonction de ces premiers résultats, une étude plus approfondie pourrait être lancée pour mesurer les conséquences sur l'environnement (bioaccumulation, devenir dans les sédiments des retenues, ...), élargir aux molécules vétérinaires et à l'ensemble du bassin versant de la Dordogne.

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :
FRFR106A (Chavanon)

PUBLIC VISÉ :
Tous les partenaires du contrat territorial, les acteurs locaux, le grand public.

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :
AEAG, CD 63/23/19, CR NA, OFB 63/23/19, FD 19/23/63, EPIDOR, PNRML

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1		3500 €		3500 €			
TOTAL							

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50%							50%	1 750 €
								TOTAL	1 750 €

INDICATEURS DE RÉALISATION

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**THEMATIQUE 5 : Etudes complémentaires ou préalables à des actions****DESCRIPTIF GENERAL****COÛT TOTAL ESTIME**

365 850 € TTC

CONTEXTE

Certaines actions nécessitent, avant réalisation, une étude préalable afin de pouvoir intervenir ou mieux dimensionner les travaux. Ainsi, 4 types d'études ont été fléchés dans le contrat :

- Les Déclarations d'intérêt général (DIG). Les DIG actuelles des différentes communautés de communes ne couvrent pas l'ensemble de la période du nouveau programme (2021-2025) et devront donc être renouvelées. La DIG permet à un maître d'ouvrage d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau (art. L. 211-7 du Code de l'environnement). Elle légitime l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics ;
- Les diagnostics d'assainissement non collectif. Il a été identifié des points noirs sur certaines communes au niveau des installations individuelles. Les diagnostics permettront de mettre en évidence des préconisations de gestion et des travaux à réaliser par les propriétaires.
- Les diagnostics d'assainissement collectif. Une étude préalable avant travaux est nécessaire afin de déterminer précisément l'état des réseaux d'eaux usées et celui de la station afin d'optimiser le fonctionnement du système d'assainissement. Sur le périmètre de l'ancienne C.C du Pays d'Eygurande, une première tranche de travaux sur le réseau d'alimentation de la station a été réalisée dans le précédent contrat. La seconde tranche n'a pas été réalisée, du fait notamment de la nécessité d'actualiser le diagnostic. Le schéma directeur datant de plus de 10 ans, une actualisation du diagnostic est nécessaire avant la réalisation d'une seconde tranche de travaux.
- La rédaction de Plan de gestion. Les CEN ont acquis une quarantaine d'ha de zones humides et parcelles riveraines de cours d'eau. Avant la réalisation de travaux de restauration, il est nécessaire de déterminer les orientations de gestion au vu des enjeux de chaque site.

La distinction entre les études préalables (intégrées au volet C) et les travaux issus de ces études (intégrés dans les volets A et B) est un choix lié à l'outil développer par le PNR permettant l'évaluation des contrats (Outil de Suivi des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques - OSCTMA). Cette séparation n'avait pas été faite lors du premier contrat, ainsi l'enveloppe financière prévisionnelle du volet C augmente par rapport à l'ancienne programmation où le coût des études étaient réparties dans les sous thématiques des volets A et B.

Correspondance au SDAGE Adour-Garonne :

D 17. Mettre en œuvre les autorisations administratives relatives aux travaux sur cours d'eau et sur le trait de côte et les aides publiques

D. 39 Sensibiliser et informer sur les fonctions des zones humides

D 42. Organiser et mettre en œuvre une politique de gestion, de préservation et de restauration des zones humides

B 2. Réduire les pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale

B 5. Prendre en compte les dépenses de maintenance liés aux services de l'eau

B 4. Promouvoir l'assainissement non collectif là où il est pertinent

OBJECTIFS

- Pouvoir mettre en œuvre le programme d'actions et pallier les carences des propriétaires privés dans l'entretien des cours d'eau
- Améliorer la qualité d'eau et résorber les pollutions ponctuelles liées à l'assainissement non collectif
- Optimiser le fonctionnement de l'assainissement collectif
- Identifier un mode de gestion permettant la préservation et la restauration des zones humides

TERRITOIRE CIBLÉ

Pour les DIG : HCC, CCCC, DSA

Plan de gestion sur les sites en maîtrise foncière et d'usages (MFU) du CEN NA

Pour les diagnostics ANC : CCCC

Pour la réalisation de schémas directeur d'AC : Merlines, Monestiers Merline, Eygurande, Messeix, Lastic, Savennes, St-Julien-puy-Lavèze

Masses d'eau concernés par des actions :**MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS**

C.5.1	Dossier de DIG	10 900 €
C.5.2	Diagnostic d'assainissement non collectif	15 000 €
C53	Diagnostic d'assainissement collectif	270 000 €
C54	Plan de gestion de zones humides	69 950 €
TOTAL (en € TTC)		365 850 €

Part financière prévisionnel de la thématique : 7 %**Maîtres d'ouvrage concernés :**

HCC, CCDSA, CCCC, Syndicat de la Diège, Communes, CEN NA

Partenaires techniques et/ou financiers potentiels :

AEAG, CRNA, CD23/63/19, EDF, OFB 23/63/19, DDT 23/63/19, DREAL NA, DREAL A, EPIDOR,



MAITRE(S) D'OUVRAGE

CC Dômes Sancy Artense, Communauté de communes
Chavanon Combrailles et Volcans

COÛT ESTIME

10 900 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération 1 : Rédaction de la DIG de la C.C Dômes Sancy Artense

Dans le cadre des actions du contrat de progrès territorial, des fonds publics seront investis sur des terrains privés dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau. Il s'agit de rassembler ces actions particulières et de les porter à connaissance afin de leur fournir un statut d'intérêt général permettant la réalisation de ces investissements dans le respect de la réglementation. La déclaration d'intérêt général concerne un ou plusieurs maîtres d'ouvrage et rassemble la programmation de travaux sur un territoire ou dans un domaine de compétence liée au porteur. Elle intègre également les autres démarches réglementaires à remplir, comme les dossiers relatifs à la Loi sur l'eau. Une fois déposée, elle fait l'objet d'une enquête publique.

La DIG qui court actuellement sur la Communauté de Commune Dômes Sancy Artense s'étend jusqu'en 2023. Par anticipation et dans le but de maîtriser les coûts en ne faisant qu'une DIG pour plusieurs maîtres d'ouvrages, une nouvelle DIG est à programmer pour la fin de l'année 2021.

Description technique de l'opérations :

La mise en œuvre de la DIG sur le territoire Dôme Sancy Artense serait à déposer fin 2021 pour une mise en œuvre à partir de 2022.

Le contenu de la DIG reprendra le programme d'action prévu dans le contrat, par maître d'ouvrage ou groupe de maître d'ouvrage sur leurs territoires et/ou domaines de compétence. Ce document sera principalement rédigé par le technicien rivière et déposé auprès des services de l'Etat. Il sera validé dans le cadre d'une enquête publique.

Opération 2 : Rédaction de la DIG de la C.C Chavanon Combrailles et Volcans

Etat de l'opération:

 Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

Toutes les masses d'eau côté du Puy-de-Dôme

PUBLIC VISÉ :

Exploitants agricoles de parcelles en bordure de cours d'eau ciblés, collectivités sous DIG

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1		5 400 €	5 400 €				
Opération 2		5 500 €	5 500 €				
TOTAL		10 900 €	10 900 €				

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	50%			20%				70%	3 780€
Opération 2	50%			20%				70%	3 850 €
								TOTAL	7 630 €

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de DIG réalisées

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



MAITRE(S) D'OUVRAGE
Communautés de communes Chavanon Combrailles et
Volcans et Dômes Sancy Artense

COÛT ESTIME
15 800 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération 1 : Réalisation des diagnostics d'assainissement individuels sur la
Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans

25 diagnostics par an à hauteur de 200 € par diagnostic sur les trois premières années du Contrat

Opération 2 : Réalisation des diagnostics d'assainissement individuels sur la
Communauté de communes Dômes Sancy Artense

4 diagnostics à hauteur de 200 € par diagnostic en 2022.

Etat de l'opération:

Nouvelle

Dans la continuité du CT n°1

Reportée (CT n°1)

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

PUBLIC VISÉ :

Les usagers, habitants du bassin

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

Tous les maîtres d'ouvrages du contrat, AEAG, CD 63/23/19, CR NA, DREAL, DDT63/23/19, OFB 63/23/19,

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1		15 000 €	5000 €	5000 €	5000 €		
Opération 2		800 €		800 €			
TOTAL		15 800 €	5 000 €	5 800 €	5 000 €		

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévision- nels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	Aides								
Opération 2	forfai- taires								
								TOTAL	

Aides de l'AE : 200 € par diagnostic

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'études lancées

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



MAITRE(S) D'OUVRAGE
Syndicat de la Diège et communes du Puy-de-Dôme

COÛT ESTIME
270 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération 1 : Réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif sur le secteur corrézien

Phase 1 : Constats et pré-diagnostic

Phase 2 : Mesures et investigations

Phase 3 : Solutions envisageables – Schéma directeur d'assainissement

Phase 4 : Révision du zonage d'assainissement

Opération 2 : Réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif sur les communes du Puy-de-Dôme

Préalablement à la mise en oeuvre d'actions concrètes pour optimiser les systèmes d'assainissement en place sur certaines communes du Puy-de-Dôme (cf. Fiche action A.1.2), il est nécessaire de réaliser des études visant à dimensionner les travaux à prévoir.

Au total, ce sont 5 communes, situées toutes dans le département du Puy-de-Dôme, qui souhaitent lancer ce type d'études : Bourg Lastic, Lastic, Messeix, Savennes, Saint Julien-Puy-Lavèze. Elles sont toutes sur des masses d'eau dont les pressions domestiques ont été identifiées comme « significatives » dans le cadre de l'actualisation de l'état des lieux 2019.

Le coût d'une étude a été estimé entre 20 000 et 30 000 € HT selon la taille de la commune et le nombre de stations. Il est prévu de lancer :

- 2 études en 2021 (Saint Julien-Puy-Lavèze pour un montant prévisionnel de 20 000 € HT et Savennes pour un montant de 25 000 € en intégrant un zonage),
- 2 études en 2022 (Bourg Lastic pour un montant de 30 000 € HT et Messeix pour un montant de 30 000 € HT),
- 1 étude en 2023 (Lastic pour un montant de 20 000 € HT)

Un cahier des charges commun à toutes ces communes sera rédigé et proposé par les partenaires techniques et financiers.

Etat de l'opération:

Nouvelle

Dans la continuité du CT n°1

Reportée (CT n°1)

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES :

A.1.2 - Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

FRFR106A_6 (Abeille) / FRFR498A_1 (Méouzette) / FRFR106A_2 (Eau du Bourg) / FRFR106A_3 (Malpeire) / FRFR106A_4 (Cornes) / FRFR105 (Clidane)

PUBLIC VISÉ :

Les usagers, habitants du bassin

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

Tous les maîtres d'ouvrages du contrat, AEAG, CD 63/23/19, CR NA, DREAL, DDT63/23/19, OFB 63/23/19,

DESCRIPTIF FINANCIER

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	100 000 €	120 000 €		60 000 €	60 000 €		
Opération 2	125 000 €	150 000 €	54 000 €	72 000 €	24 000 €		
TOTAL	225 000 €	270 000 €	54 000 €	132 000 €	84 000 €		

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PAR OPÉRATION

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels						TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF		
Opération 1	50%*				10%**		50%	50 000 €
Opération 2	50%*			30%***			80%	100 000 €
TOTAL							TOTAL	150 000 €

*Taux de l'AEAG basés sur les montants HT

** Aides CD19 : indiquées uniquement à titre indicatif. Ces aides ne sont pas intégrées au Contrat.

***Taux du CD63 basés sur les montants HT

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'études lancées

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

